QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Le Dossier Technique Amiante (DTA) comprend :

- Une fiche récapitulative
- Les rapports de repérage amiante effectués sur le bien
- Annexes : tout autre document en rapport avec l'amiante concernant le bien

IDENTIFICATIONS	
Référence DTA	40622-6
Adresse du site	86, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bat : TURGOT Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1986
Date d'édition DTA	14/03/2022

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code de la santé publique : art. R1334-14 à R1334-28 et R1334-29-5
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié le 01/02/2012 (NOR : ETSP1013927D) – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242167A) – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242168A) – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1243362A) – Contenu de la fiche récapitulative.

CONCLUSIONS

PRESENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

OBJECTIFS DU DTA ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Les propriétaires constituent, conservent et actualisent un Dossier Technique « Amiante » regroupant les documents suivants :

1º Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;
2º Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
3º Les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
4º Une fiche récapitulative

Le Dossier Technique « Amiante » est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant dans les listes A et B définies à l'annexe 13-9 du code de la santé publique et accessibles sans travaux destructifs.

Les propriétaires des immeubles constituent le Dossier Technique « Amiante » avant les dates limites suivantes :

- Le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur et les établissements recevant du public classés de la première à la quatrième catégorie à l'exception des parties privatives des immeubles collectifs d'habitation.

- Le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Préalablement à la réalisation de travaux un repérage complémentaire est nécessaire en fonction de la nature des travaux. En effet, des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pouvaient être occultés lors du repérage non destructif en vue de la constitution du DTA.
Le Dossier Technique « Amiante » est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien.

MODALITES DE CONSULTATION & COMMUNICATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

La fiche récapitulative du Dossier Technique « Amiante » est communiquée par le propriétaire dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour aux occupants de l'immeuble bâti et, si cet immeuble comporte des locaux de travail, aux employeurs.

Le Dossier Technique « Amiante » est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail. Ces personnes sont informées des modalités de consultation du dossier.

Le Dossier Technique « Amiante » est communiqué par le propriétaire aux personnes et instances suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 du code de la santé publique ;
b) Inspecteurs et contrôleurs du travail ;
c) Inspecteurs d'hygiène et sécurité ;
d) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
e) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation ;
f) Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
g) Personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 514-5 du code de l'environnement ;
h) Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
i) Toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.
Le propriétaire conserve une attestation écrite de la communication du dossier à ces personnes.

FICHE RECAPITULATIVE

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Référence DTA	40622-6
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Adresse du site	86, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bat : TURGOT Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant

PREAMBULE

La présente fiche récapitulative répond aux obligations édictées par les articles R1334-14 à R1334-29- 9 du code de la Santé Publique.
Elle est établie selon le nouveau modèle défini par l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2012, dans le cadre de la restructuration réglementaire amiante issue du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Elle concerne les locaux désignés ci-dessus et sa mise à jour est effectuée à chaque modification du Dossier Technique Amiante.
La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à a découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est destinée aux occupants, aux entreprises ou à toute personne susceptible d'intervenir directement ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante.
Cette fiche récapitulative constitue également l'état amiante mentionné à l'article L.1334-13 du code de la Santé Publique à fournir, en particulier, au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat, lors d'une transaction immobilière.

Date	Référence	Objet	Nom du rédacteur DTA	Coordonnées de la société
14/03/2022	40622-6	Mise à jour	BENOSMAN Lotfi	QUALITAT EXPERTISES - 92-98 Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
28/09/2017	19323-2	Mise à jour	AMAURY Hadrien	QUALITAT Expertises – 92-98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
07/05/2009	014 AMIA. 002	Création du DTA	Mr JACOB	APAVE - 13-17 rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17

Sommaire

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA ___ 3

2. Rapport(s) de repérage de référence et documents annexes _____ 4

a. Rapports de repérage de référence _____ 4

b. Documents annexes _____ 4

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage _____ 5

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante _____ 6

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 6

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 6

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 7

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer _____ 8

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 _____ 8

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 _____ 8

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 _____ 8

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires _____ 9

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 9

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 9

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9) _____ 9

7. Recommandations générales de sécurité _____ 10

Annexe : Plans / Croquis

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA

Référence DTA	40622-6
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Adresse du site	86, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bat : TURGOT Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1986

Modalités de consultation

Détenteur du DTA :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

Consultation : sur demande, aux heures de bureau.

Lieu :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

2. Rapport(s) de repérage de référence et documents annexes

a. Rapports de repérage de référence

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
14/03/2022	Rapport état de conservation	40622-6	BENOSMAN Lotfi	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
26/09/2017	Rapport de repérage	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
26/09/2017	Rapport état de conservation	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
12/09/2017	Rapport de repérage	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Absence d'amiante
23/01/2017	Rapport avant travaux	203B0/17/039	LHORTOLARY Yohann	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
27/10/2016	Rapport avant travaux	207/F0/16/4507	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
25/11/2011	Rapport avant travaux	HS/08/NP/2245	PELLITERO Nicolas	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
29/07/2009	Rapport de repérage	014.AMIA.001	Monsieur JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
30/09/2004	Rapport de repérage	HS/04/CJ/NJ/2086	Catherine JOUAN	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
20/06/1997	Rapport de repérage	97.803.860	Mr CIOMAC	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante

b. Documents annexes

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Référence rapport de repérage	Liste des parties de l'immeuble bâti visitées (1)	Liste des parties de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R. 1334-20 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 40622-6 14/03/2022 QUALITAT EXPERTISES	Locaux intérieurs et Eléments extérieurs Ensemble des locaux concernés par l'évaluation périodique	Néant
	Rapport de repérage 19323-1 26/09/2017 QUALITAT Expertises	Eléments extérieurs Abords Façades Trémies	
	Rapport état de conservation 19323-1 26/09/2017 QUALITAT Expertises	Locaux intérieurs et Eléments extérieurs Ensemble des locaux concernés par l'évaluation périodique	
	Rapport de repérage 19323-1 12/09/2017 QUALITAT Expertises	Locaux intérieurs Ensemble des trémies d'ascenseurs	
	Rapport de repérage 014.AMIA.001 29/07/2009 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble des locaux	
	Rapport de repérage HS/04/CJ/NJ/2086 30/09/2004 SOCOTEC	**Locaux intérieurs** Ensemble des locaux	
	Rapport de repérage 97.803.860 20/06/1997 APAVE	Locaux intérieurs Ensemble des locaux	
Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R. 1334-21 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 40622-6 14/03/2022 QUALITAT EXPERTISES	Locaux intérieurs et Eléments extérieurs Ensemble des locaux concernés par l'évaluation périodique	
	Rapport de repérage 19323-1 26/09/2017 QUALITAT Expertises	Eléments extérieurs Abords Façades Trémies	
	Rapport état de conservation 19323-1 26/09/2017 QUALITAT Expertises	Locaux intérieurs et Eléments extérieurs Ensemble des locaux concernés par l'évaluation périodique	
	Rapport de repérage 19323-1 12/09/2017 QUALITAT Expertises	Locaux intérieurs Ensemble des trémies d'ascenseurs	
	Rapport de repérage 014.AMIA.001 29/07/2009 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble des locaux	
	Rapport de repérage HS/04/CJ/NJ/2086 30/09/2004 SOCOTEC	**Locaux intérieurs** Ensemble des locaux	
	Rapport de repérage 97.803.860 20/06/1997 APAVE	Locaux intérieurs Ensemble des locaux	
Autre repérages (préciser)	Rapport avant travaux 203B0/17/039 23/01/2017 SOCOTEC	Eléments extérieurs Toiture TURGOT Toiture SULLY	/
	Rapport avant travaux 207/F0/16/4507 27/10/2016 SOCOTEC	Locaux intérieurs Ensemble des trémies d'ascenseurs	
	Rapport avant travaux HS/08/NP/2245 25/11/2011 SOCOTEC	Locaux frigorifiques Bâtiments TURGOT Bâtiment SULLY	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes…) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
1	14/03/2022 Rapport état de conservation 40622-6 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppes de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacée) et plâtre (sur réseau eau chaude)	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	RDC : LOCAL TECHNIQUE 56, RESERVE 36 **R+1 ET R+3 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X90 **R+1 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES COTE LOCAUX X24, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X31, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X39, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC COTE LOCAUX X46, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC X05, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES FACE LOCAUX X15 **R+8 :** CIRCULATIONS **MEZZANINE :** COULOIR COTE LOCAL M39, GALERIE TECHNIQUE, LOCAL TECHNIQUE M32, LOCAL TECHNIQUE M39, LOCAL TECHNIQUE M81, LOCAL TECHNIQUE M92				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	26/09/2017 - Rapport état de conservation - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique 29/07/2009 - Rapport de repérage - 014.AMIA.001 - APAVE - - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique 30/09/2004 - Rapport de repérage - HS/04/CJ/NJ/2086 - SOCOTEC - / - Présence - NC - Sans objet				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
3	14/03/2022 Rapport état de conservation 40622-6 QUALITAT EXPERTISES	3	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sous coque métallique	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	26/09/2017 - Rapport état de conservation - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 3 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique 26/09/2017 - Rapport de repérage - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 4 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé - EP - Evaluation périodique 29/07/2009 - Rapport de repérage - 014.AMIA.001 - APAVE - - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique 30/09/2004 - Rapport de repérage - HS/04/CJ/NJ/2086 - SOCOTEC - / - Présence - NC - Sans objet				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
4	14/03/2022 Rapport état de conservation 40622-6 QUALITAT EXPERTISES	4	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	26/09/2017 - Rapport état de conservation - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 4 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau 26/09/2017 - Rapport de repérage - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 2 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau 29/07/2009 - Rapport de repérage - 014.AMIA.001 - APAVE - - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau 30/09/2004 - Rapport de repérage - HS/04/CJ/NJ/2086 - SOCOTEC - / - Présence - NC - Sans objet				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
5	14/03/2022 Rapport état de conservation 40622-6 QUALITAT EXPERTISES	5	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	ÉLÉMENTS EXTERIEURS : TOITURE				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	26/09/2017 - Rapport de repérage - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 5 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau				

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
6	27/10/2016 Rapport avant travaux 207/F0/16/4507 SOCOTEC	3	Enduit blanc sur portes palières et cabines d'ascensseurs	Sans objet
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	RDC À R+7 : TREMIES D'ASCENSSEURS			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

(1) Les matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B), lors de leur repérage, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux n'est donnée qu'à titre indicatif.

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
NEANT				

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacé)	Pas de document attestant du retrait	2	Absence de documents	Sans objet
	Localisation précise				
	R+2 : PLACARD TECHNIQUE LOCAL 290				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	14/03/2022 - Rapport état de conservation - 40622-6 - QUALITAT EXPERTISES - 2 - Retiré - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - NEANT 26/09/2017 - Rapport état de conservation - 19323-1 - QUALITAT Expertises - 2 - Retiré - Sans objet 29/07/2009 - Rapport de repérage - 014.AMIA.001 - APAVE - - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau 30/09/2004 - Rapport de repérage - HS/04/CJ/NJ/2086 - SOCOTEC - / - Présence - NC - Sans objet				

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9)

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

7. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

PLAN DE MASSE / ELEMENTS EXTERIEURS

LÉGENDE	
Champ de mission	

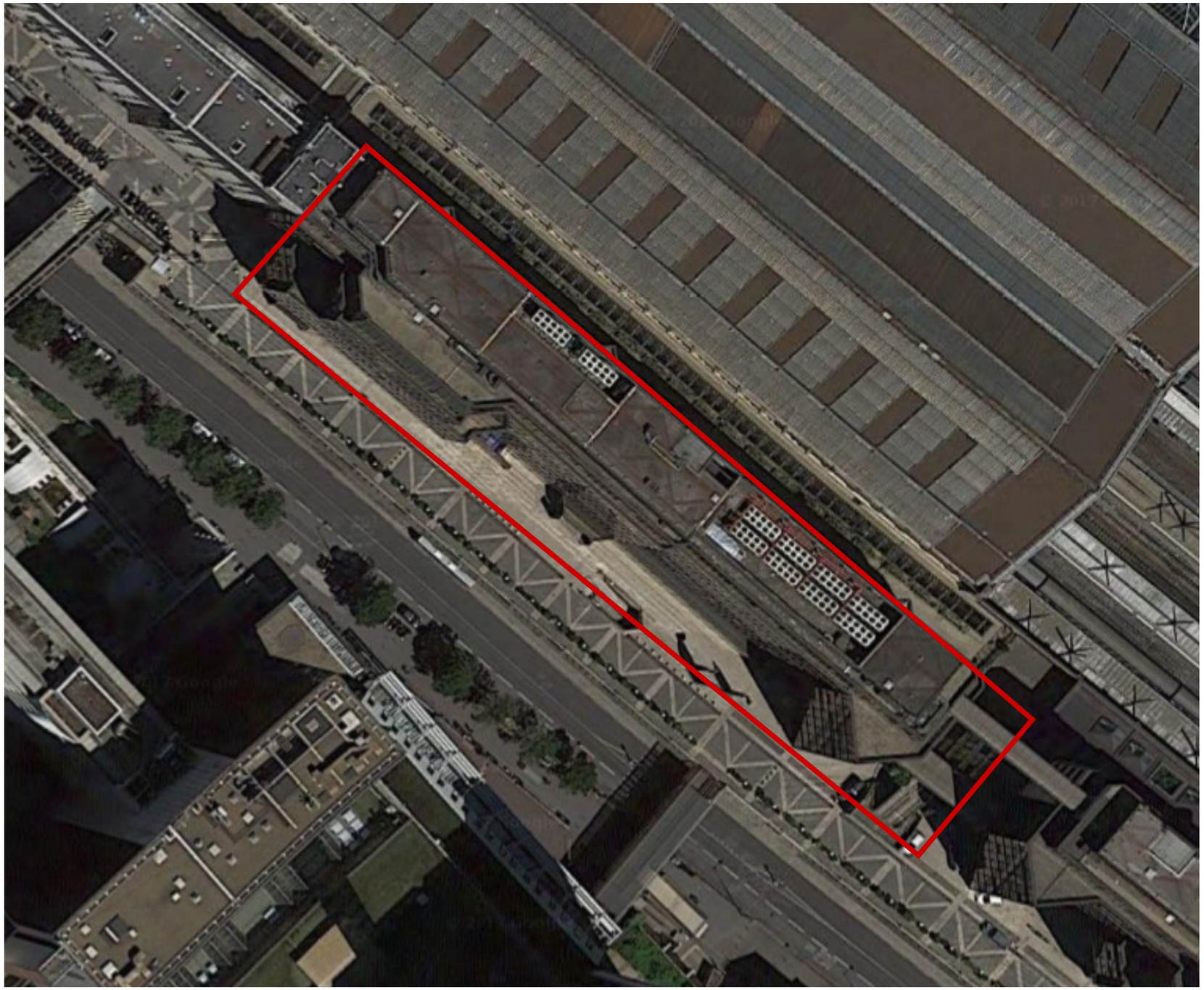

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 1/12	

RDC

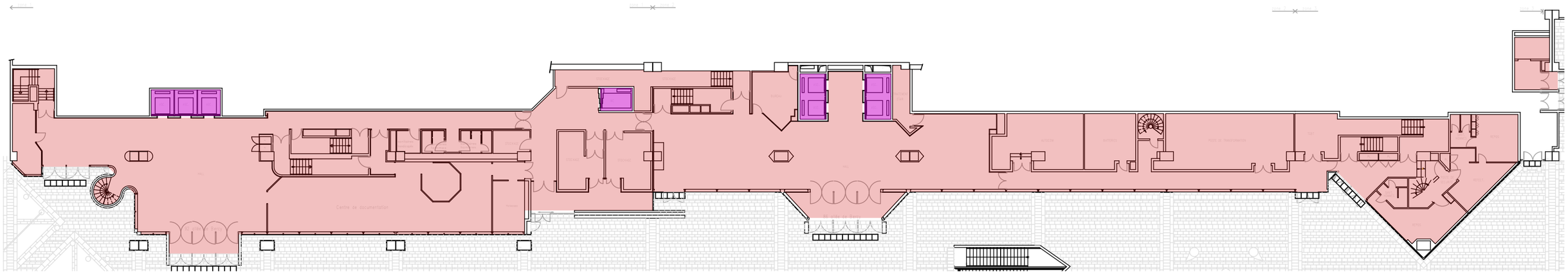

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 2/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

Mezzanine

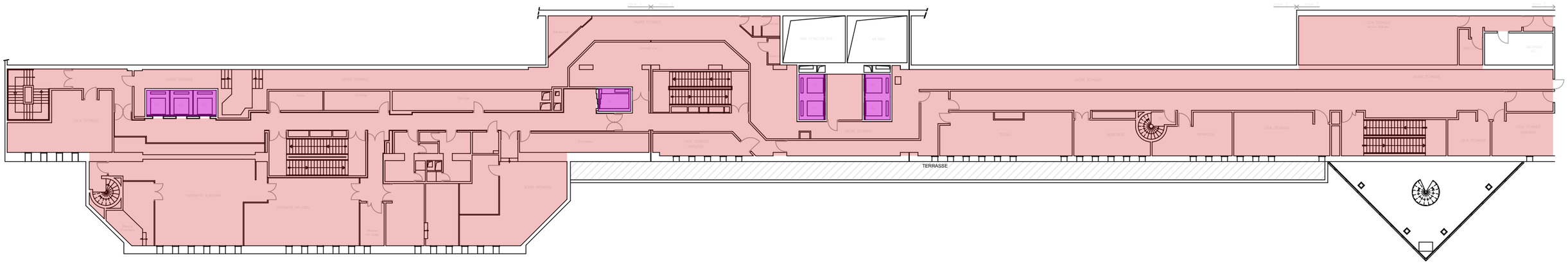

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT
EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 3/12

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+1

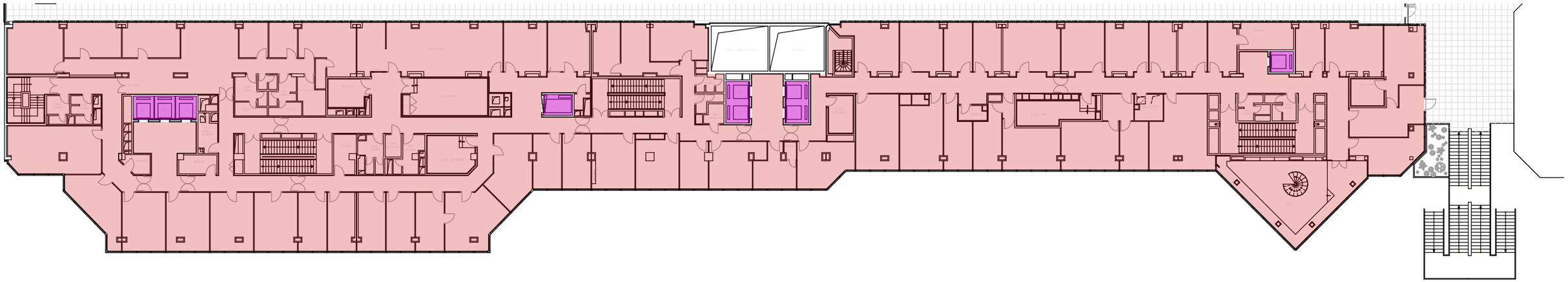

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 4/12

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+2

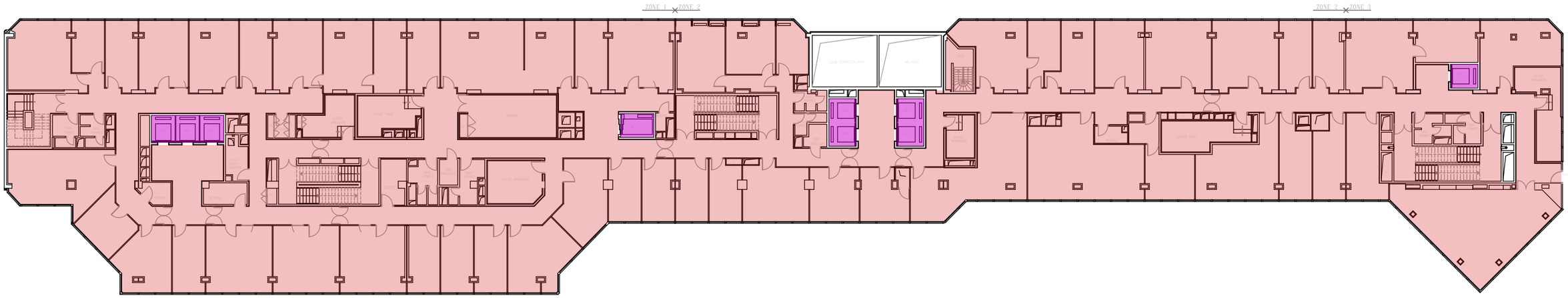

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT
EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 5/12

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+3

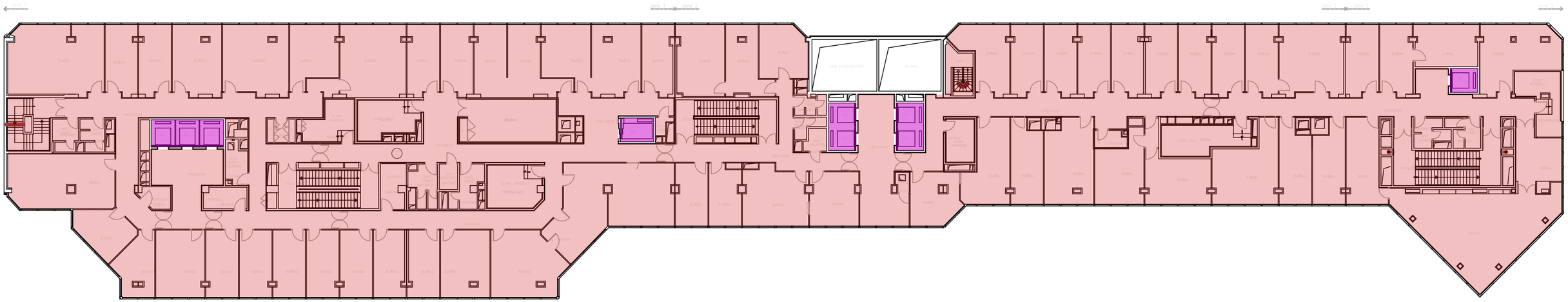

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 6/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+4

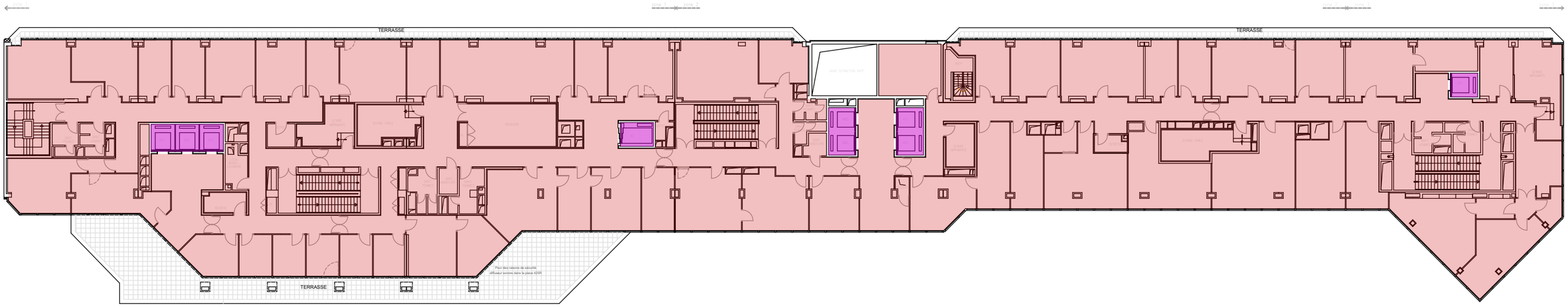

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 7/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+5

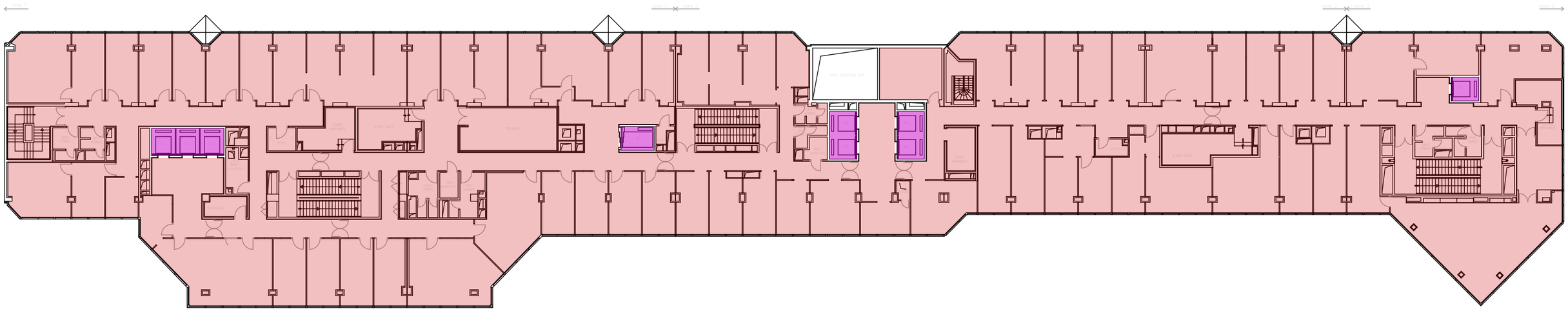

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 8/12

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+6

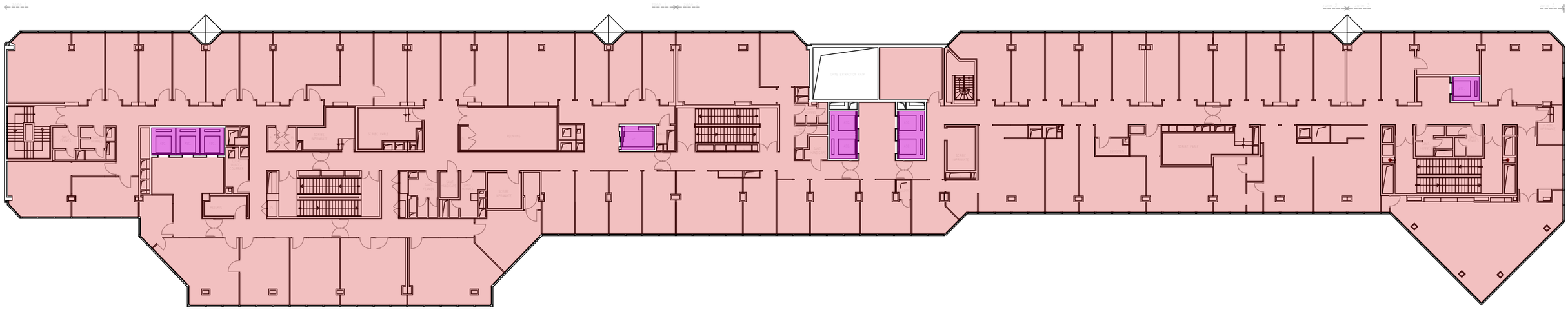

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 9/12

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+7

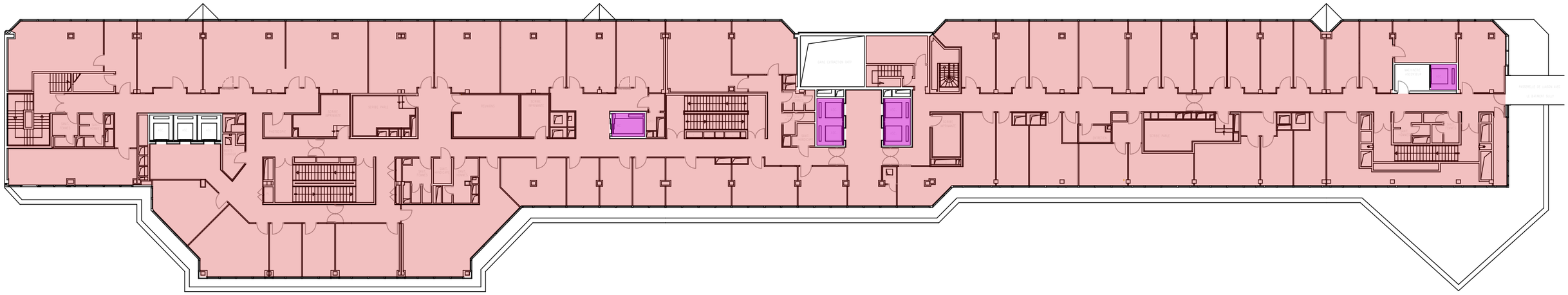

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
	Date	03/2022	
	Format : A3	Page : 10/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

R+8

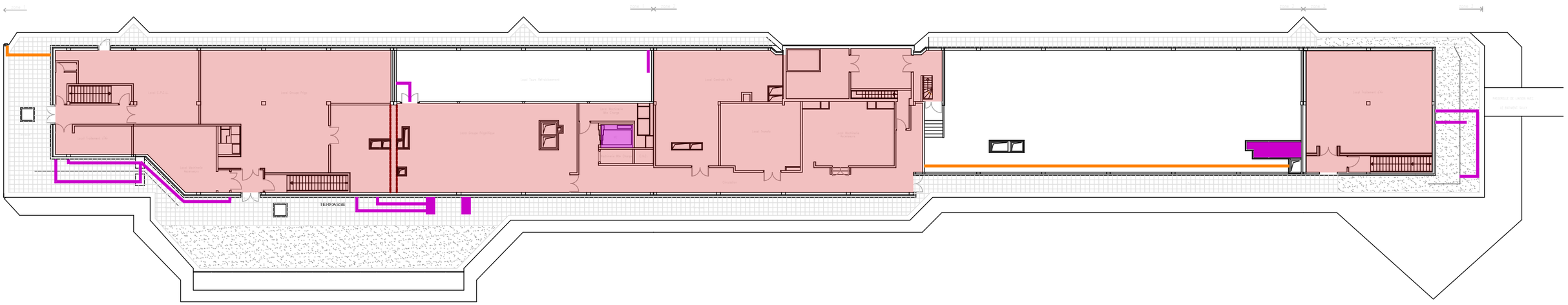

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
3	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (EP)	
4	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)	
6	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 11/12	

Toiture

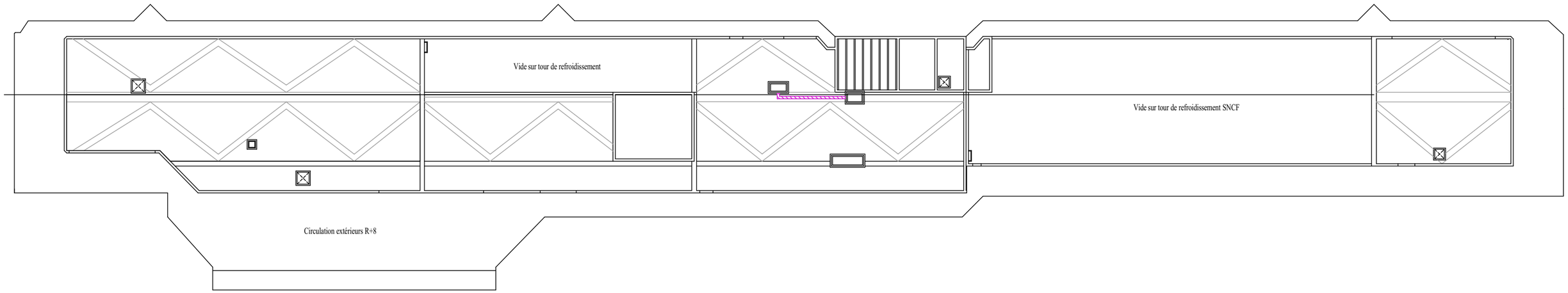

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 12/12

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
5	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)	

RAPPORTS DE REPERAGE AMIANTE

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
14/03/2022	Rapport état de conservation	40622-6	BENOSMAN Lotfi	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
26/09/2017	Rapport de repérage	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
26/09/2017	Rapport état de conservation	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
12/09/2017	Rapport de repérage	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Absence d'amiante
23/01/2017	Rapport avant travaux	203B0/17/039	LHORTOLARY Yohann	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
27/10/2016	Rapport avant travaux	207/F0/16/4507	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
25/11/2011	Rapport avant travaux	HS/08/NP/2245	PELLITERO Nicolas	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
29/07/2009	Rapport de repérage	014.AMIA.001	Monsieur JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
30/09/2004	Rapport de repérage	HS/04/CJ/NJ/2086	Catherine JOUAN	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
20/06/1997	Rapport de repérage	97.803.860	Mr CIOMAC	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	40622-6
Références client	Immeuble : TURGOT
Adresse du site	86, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans le (ou les) rapport(s) de référence, aux localisations correspondantes.
Localisation	Bât : TURGOT Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	NEANT
Date de construction	1986

Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Donneur d'ordre	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Accompagnateur	MONSIEUR ALAIN RICOM
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, BENOSMAN Lotfi, dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS Certification - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense - Certification n° 8280167 Date de validité : 06/07/2027
Date(s) de repérage	31/01/2022
Date du rapport	14/03/2022

Rédacteur : BENOSMAN Lotfi	**Vérificateur :** ANCE Pierre

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
14/03/2022	Création rapport	Pas de modification

En cas de mise à jour du rapport, la dernière version émise annule et remplace la version précédente.

Sommaire

A. Conclusions 3
B. Documents de référence utilisés 5
C. Résultats détaillés de l'évaluation 6
1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 6
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 6
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 11
4. MPCA non repérés 11
5. MPCA retirés 11
6. Observations 12
D. Conditions de réalisation de l'évaluation 13
1. Objet de la mission 13
2. Références réglementaires 13
3. Limite de la mission 13
4. Validité du rapport 13
5. Présentation des résultats 13
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 14
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 15
E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 16

Annexe : Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux et produits repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppes de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacée) et plâtre (sur réseau eau chaude)	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
RDC : LOCAL TECHNIQUE 56, RESERVE 36 **R+1 ET R+3 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X90 **R+1 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES COTE LOCAUX X24, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X31, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X39, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC COTE LOCAUX X46, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC X05, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES FACE LOCAUX X15 **R+8 :** CIRCULATIONS **MEZZANINE :** COULOIR COTE LOCAL M39, GALERIE TECHNIQUE, LOCAL TECHNIQUE M32, LOCAL TECHNIQUE M39, LOCAL TECHNIQUE M81, LOCAL TECHNIQUE M92					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
3	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sous coque métallique	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	3	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
4	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	4	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
5	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques	Rapport de repérage N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	5	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : TOITURE					

Liste des matériaux et produits non repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
4	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	4	Une partie de ce matériau n'est pas visible et n'a pu être évaluée, la présence d'une enveloppe métallique a sa localisation de référence suggère un confinement ou un retrait, cependant, en l'absence de documents, nous ne pouvons attester formellement de la présence ou de l'absence de ce matériau et le considerons en partie non évaluable.	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT					

Liste des matériaux et produits ayant été retirés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacé)	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	2	Le matériau n'était plus en place le jour de la visite, il a été retiré de cette localisation, cependant aucun document de retrait n'a été porté a notre connaissance.	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+2 : PLACARD TECHNIQUE LOCAL 290					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
26/09/2017	Rapport de repérage	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
26/09/2017	Rapport état de conservation	19323-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				

C. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau / Produit N°1 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante	
Type matériau / produit	Enveloppes de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacée) et plâtre (sur réseau eau chaude)	
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1	

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

RDC :
LOCAL TECHNIQUE 56, RESERVE 36
R+1 ET R+3 À R+7 :
ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X90
R+1 À R+7 :
ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES COTE LOCAUX X24, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X31, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X39, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC COTE LOCAUX X46, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC X05, ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES FACE LOCAUX X15
R+8 :
CIRCULATIONS
MEZZANINE :
COULOIR COTE LOCAL M39, GALERIE TECHNIQUE, LOCAL TECHNIQUE M32, LOCAL TECHNIQUE M39, LOCAL TECHNIQUE M81, LOCAL TECHNIQUE M92

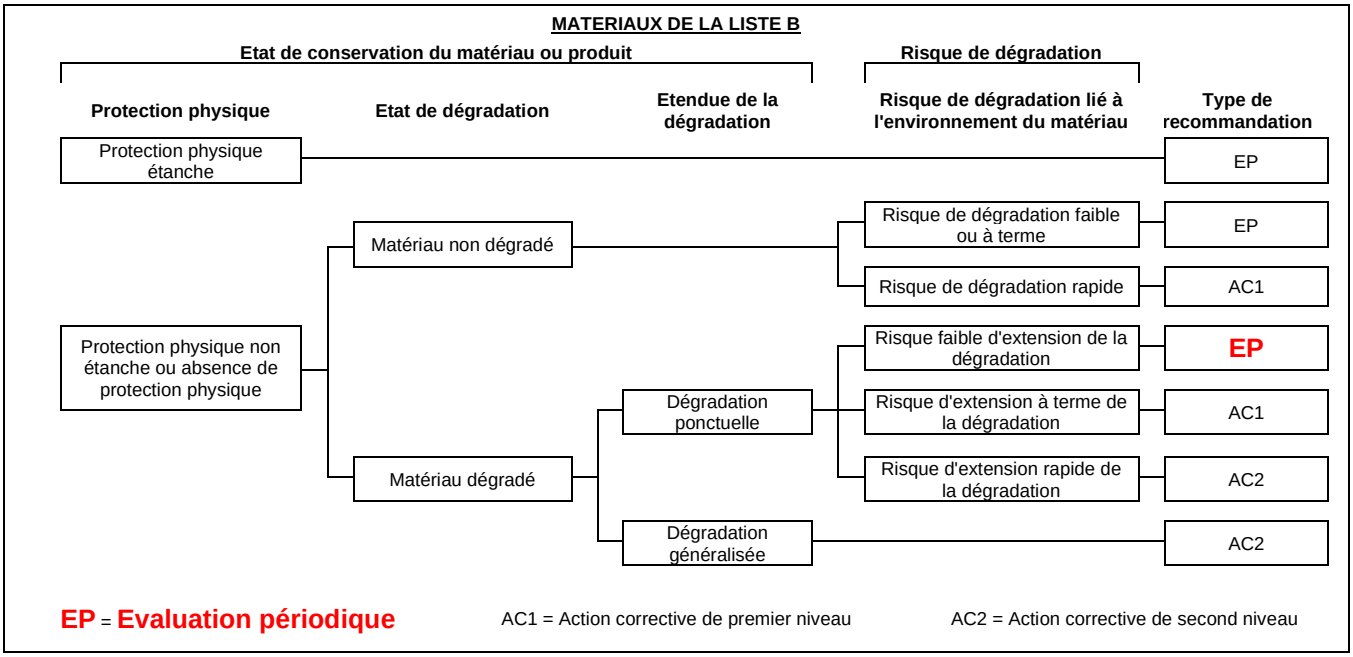
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
Risque de dégradation faible ou à terme
EP
Risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
Risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
Risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
Risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°3 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sous coque métallique
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	3

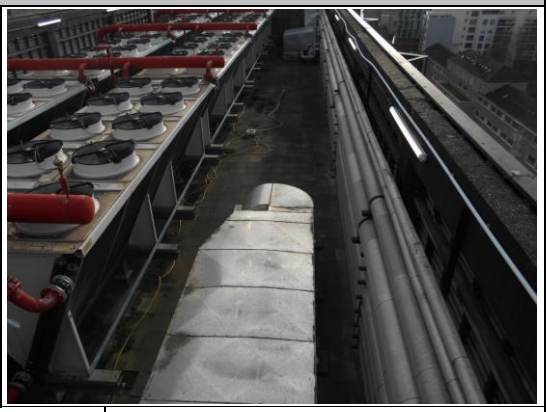

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

R+8 :
TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT

MATERIAUX DE LA LISTE B

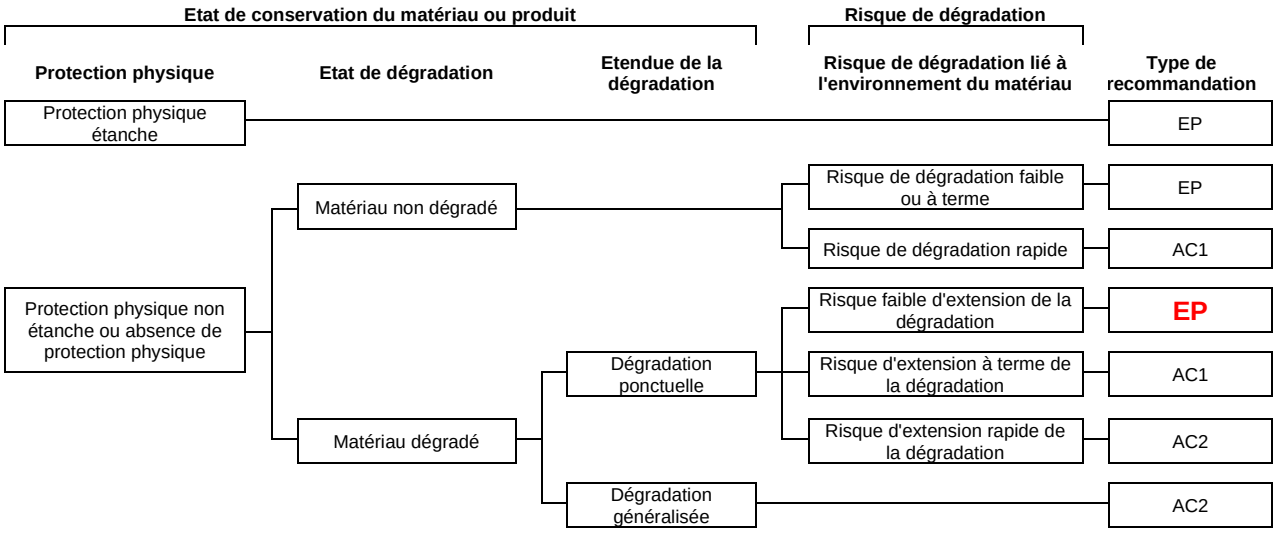

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°4 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	4

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau

Localisation / ZPSO

R+8 :
TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT

MATERIAUX DE LA LISTE B

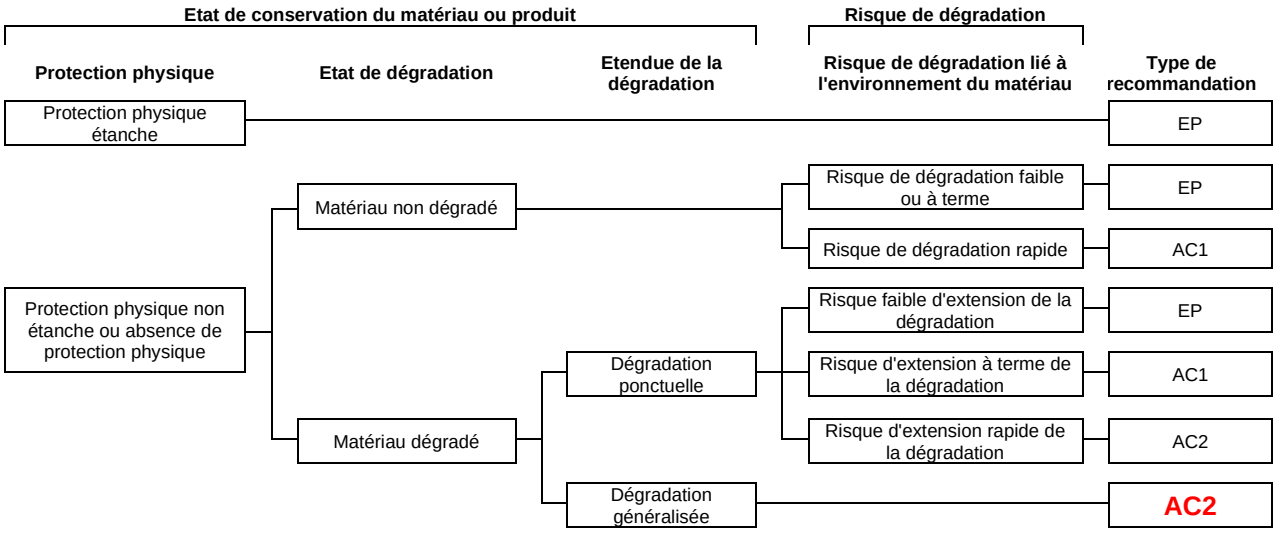

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°5 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques
Rapport de référence	Rapport de repérage N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	5

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

Localisation / ZPSO

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
TOITURE

MATERIAUX DE LA LISTE B

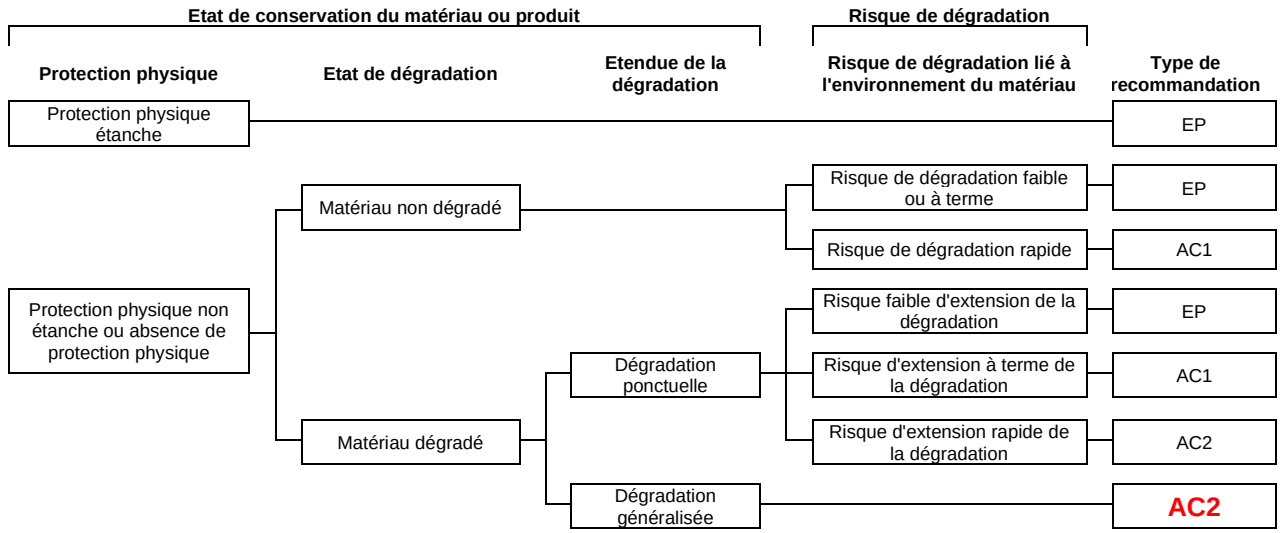

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux et produits n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MPCA non repérés

Liste des matériaux et produits non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Matériau / Produit N°4 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante	
Type matériau / produit	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	4	

Observation matériau / produit

Une partie de ce matériau n'est pas visible et n'a pu être évaluée, la présence d'une enveloppe métallique récente a sa localisation de référence suggère un confinement ou un retrait, cependant, en l'absence de documents, nous ne pouvons attester formellement de la présence ou de l'absence de ce matériau et le considérons en partie non évaluable.

Localisation / ZPSO

RDC À R+7 :
TREMIES D'ASCENSSEURS

5. MPCA retirés

Liste des matériaux et produits ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Matériau / Produit N°2 : Enveloppe de calorifuge

Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacé)	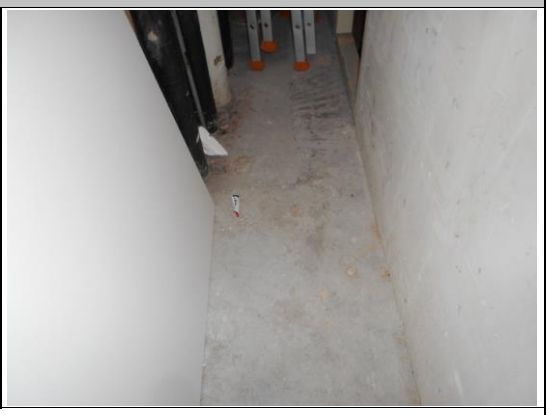
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19323-1 du 26/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	2	

Observation matériau / produit

Le matériau n'était plus en place le jour de la visite, il a été retiré, cependant aucun document de retrait n'a été porté a notre connaissance.

Localisation / ZPSO

R+2 :
PLACARD TECHNIQUE LOCAL 290

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme

NEANT

Observations et/ou investigations complémentaires

NEANT

D. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

Notre mission consiste à réaliser l'évaluation de l'état de conservation de matériaux et produits contenant de l'amiante repérés et identifiés dans des rapports de repérage antérieurs, ou le cas échéant à constater le retrait de ces matériaux et produits.
La commande a été passée le 25/10/2021

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application des textes suivants :

- Code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

- La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
- Les résultats obtenus dans le cadre de la mission ne pourront en aucun cas tenir lieu de repérage exhaustif de matériaux et produits contenant de l'amiante du ou des bâtiments ou zones visités, ou d'examen visuel des surfaces traitées au sens du Code de la Santé Publique.
- Le cas échéant, en cas de date de dépôt du permis de construire non communiquée, il a été considéré, notamment au vu même du bien, que celui-ci est bien antérieur au 01/07/1997

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.
Les travaux sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant-vente
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)

1D05 2520 220106

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau
- Dossier Amiante Parties Privatives

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers **SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE**

ACTIVITE 2

Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation.

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après

Montant des garanties et des franchises

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € par année d'assurance
Dont : • **Dommages corporels** • **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**9 000 000 €** par année d'assurance **3 000 000** € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000** € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris **la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire**)	**3 000 000** € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000** € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000** € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022** au **01/01/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS, le 6 janvier 2022
Pour la société :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné BENOSMAN Lotfi, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat BUREAU VERITAS
- N° de certificat : 8280167
- Certificats délivrés jusqu'au :

  1. Amiante : 06/07/2027
  2. Plomb : 06/07/2027
  3. Termites : 06/07/2027
  4. Gaz : 06/07/2027
  5. Electricité : 06/07/2027
  6. DPE : 06.07/2027

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 24/09/2020
Signature

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

BENOSMAN Lotfi

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
DPE sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
DPE avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
Gaz	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**
Termites métropole	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/09/2020**	**06/07/2027**

Date : 18/09/2020 Numéro de certificat : 8280167

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

RDC

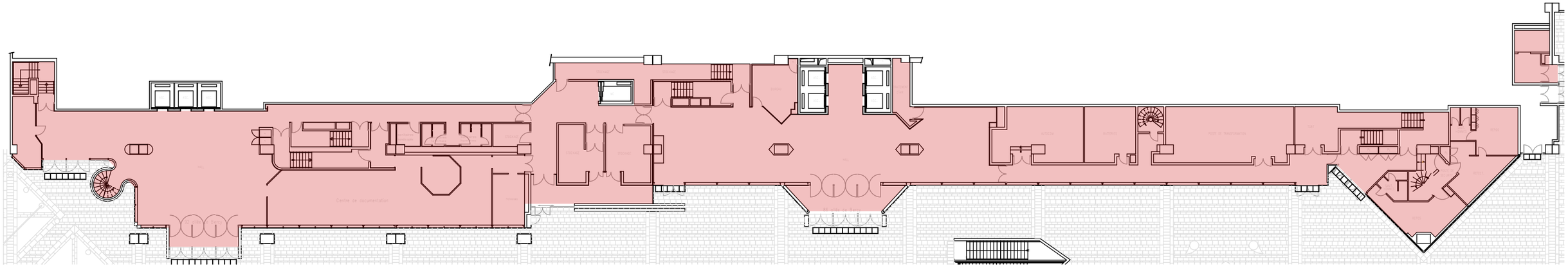

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 1/11

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

Mezzanine

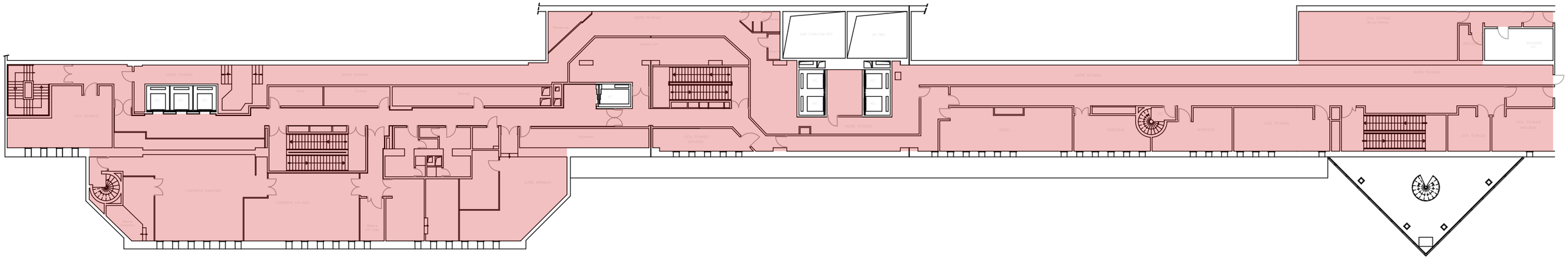

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 2/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+1

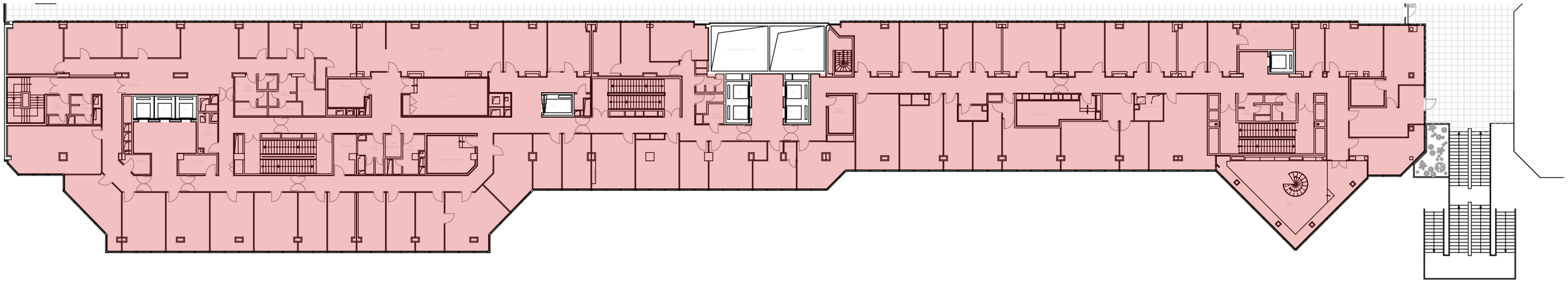

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 3/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+2

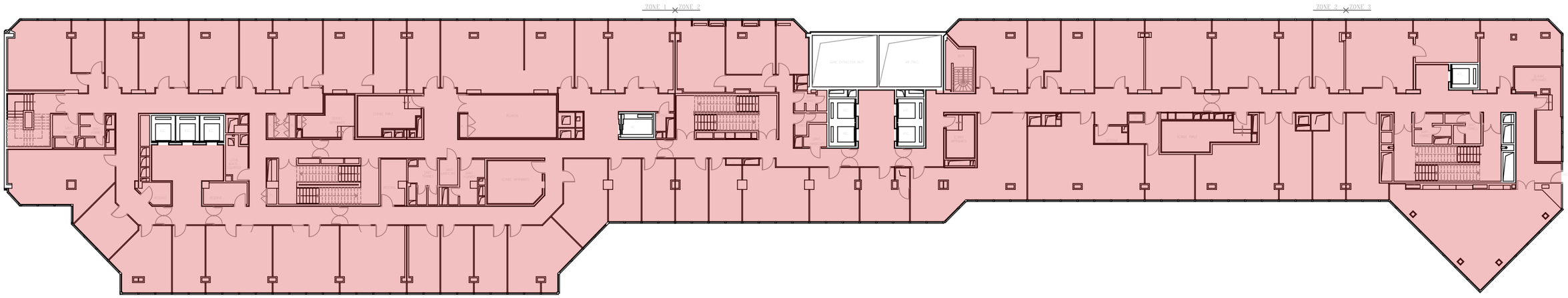

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT
EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 4/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+3

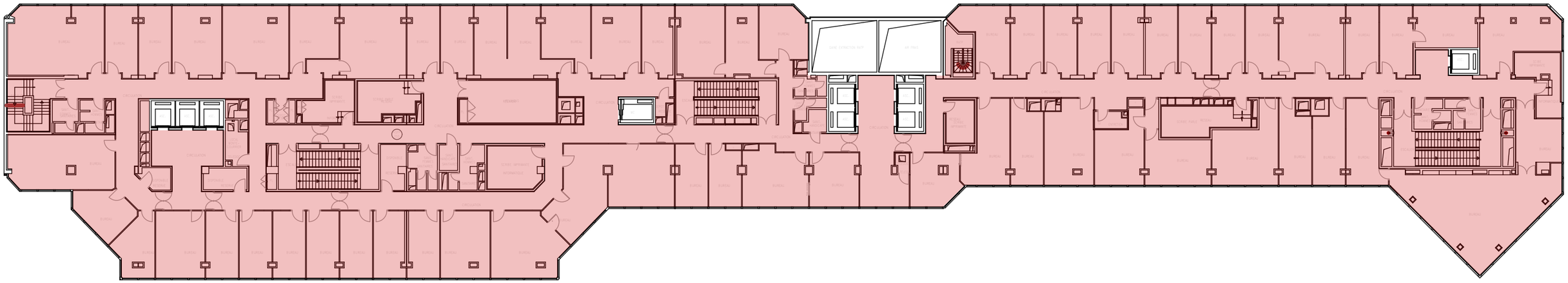

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 5/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+4

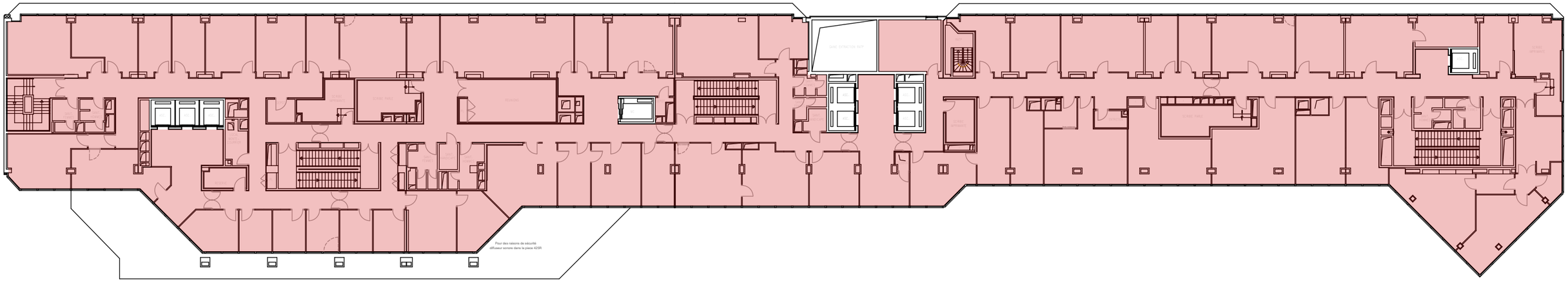

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 6/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+5

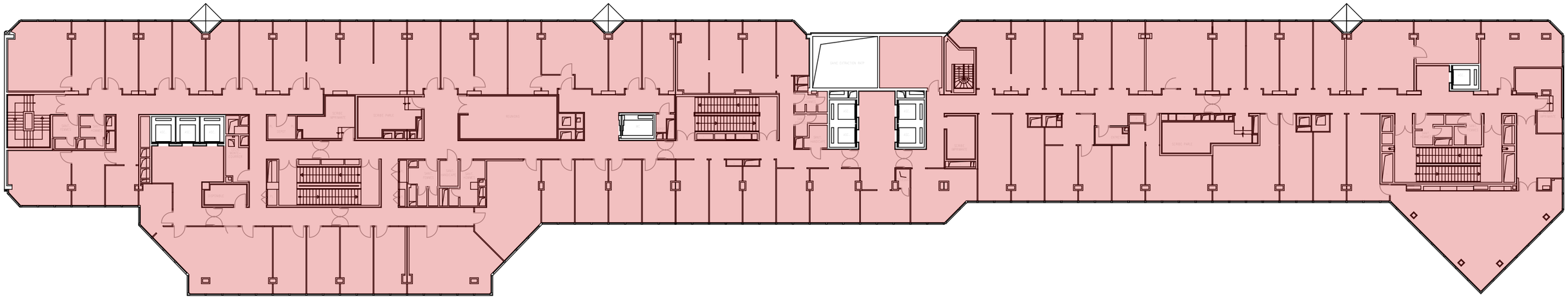

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 7/11

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+6

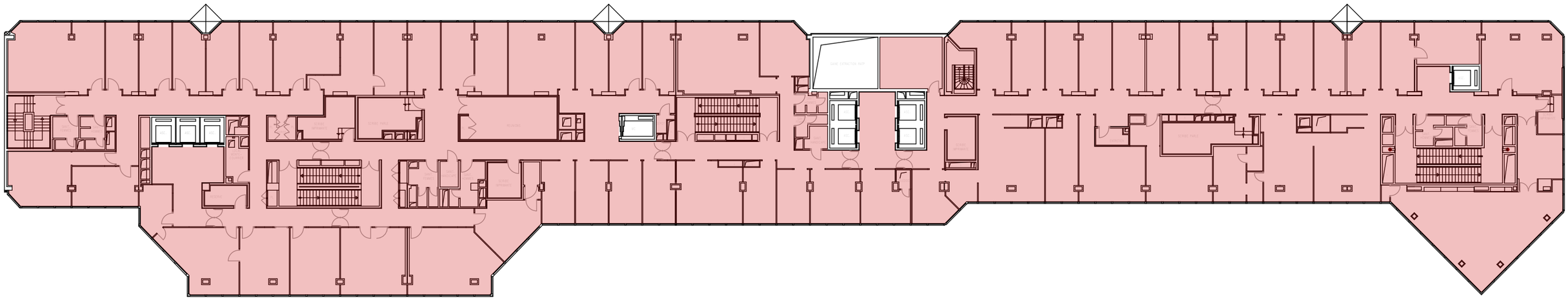

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 8/11

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+7

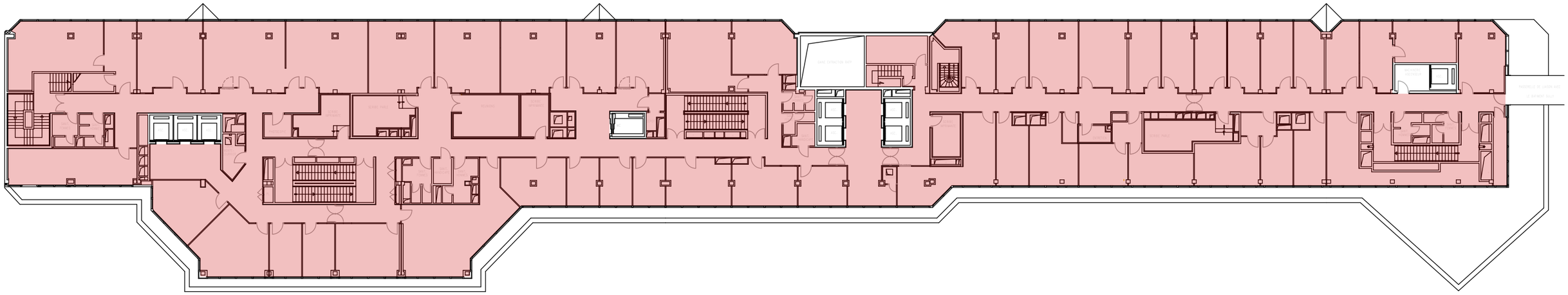

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6
Date	03/2022
Format : A3	Page : 9/11

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	

R+8

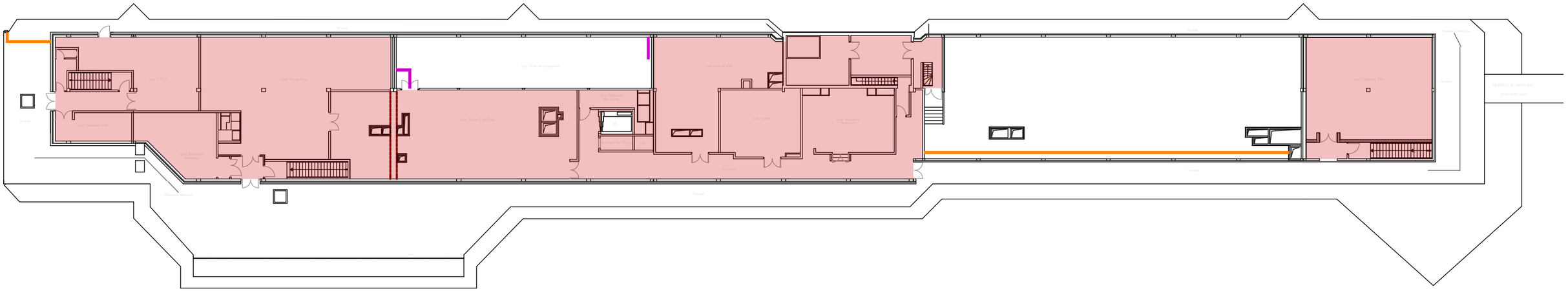

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)	
3	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (EP)	
4	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 10/11	

Toiture

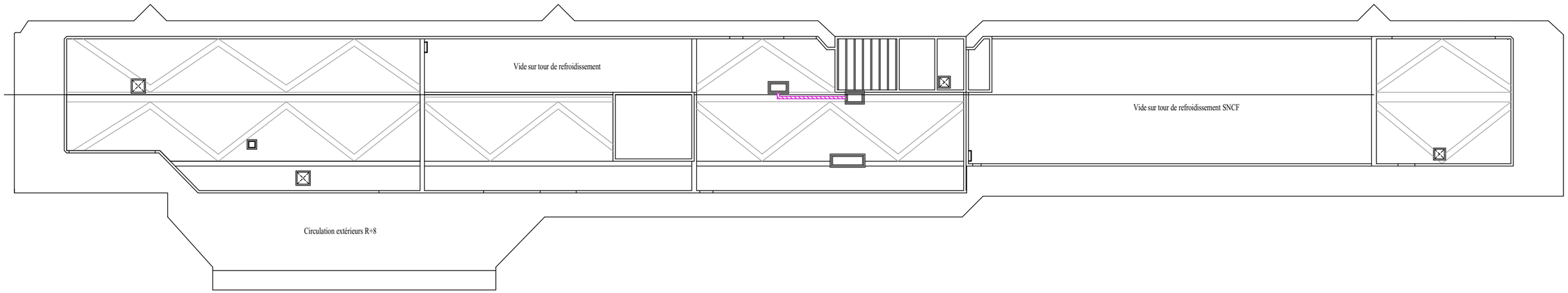

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-6	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format : A3	Page : 11/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
5	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)	

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DTA

Référence rapport	19323-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : Turgot	Lot gestion : -
Adresse du site	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Eléments extérieurs de l'immeuble	
Localisation	Niveaux : R+8 et toitures terrasses	
Locaux annexes	Néant	
Date de construction	1986	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Monsieur Alain RICOM
Laboratoire d'analyse	EUROFINS 117, Quai de Valmy 75010 PARIS
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, MATHIEU Yann, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 625 Date de validité : 27/01/2021
Date de repérage	15/09/2017
Date d'édition du rapport	26/09/2017

Rédacteur (Technicien) : MATHIEU Yann	**Vérificateur (Coordonnateur projets) :** AMAURY Hadrien

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
26/09/2017	Création rapport	Pas de modification

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions de réalisation du repérage 5

1. Objet de la mission 5
2. Références réglementaires 6
3. Limite de la mission 6
4. Validité du rapport 6
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 6
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 7
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 8

C. Résultats détaillés du repérage 9

1. Liste des locaux visités 9
2. Matériaux et produits recensés 9
3. Matériaux et produits recensés par local 10
4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA 10

D. Fiches d'identification et de cotation 11

E. Recommandations générales de sécurité 16

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 18

Annexe 1. Cartographie des prélèvements et des matériaux contenant de l'amiante

Annexe 2. Procès-verbaux d'analyse des échantillons en laboratoire

A. Conclusions

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Matériaux de la liste A :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Obligations du propriétaire (*)	Liste matériau
NEANT					

Matériaux de la liste B :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Recommandations de gestion (*)	Liste matériau
1	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
2	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** TOURS DE REFROIDISSEMENT	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
4	Enveloppes de calorifuge sous coque métal	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
5	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduit métallique	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 :** TOITURE TERRASSE	Analyse laboratoire	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B

*Pour le détail des recommandations de gestion, se reporter au paragraphe B.6

Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante
Sans objet

Autres matériaux :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation	Liste matériau
NEANT					

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
NEANT

B. Conditions de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance. La commande a été passée le 04/07/2017

Liste des éléments concernés par le repérage :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 – Contenu de la fiche récapitulative.
- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012

Quelques rappels de certaines obligations du propriétaire :

- Pour se dégager complètement de ses obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique, le propriétaire devra s'organiser et donner accès aux locaux non visités identifiés dans ce rapport. Ceci permettra la réalisation des repérages complémentaires nécessaires.
- Selon les articles 6 des 2 arrêtés du 12 décembre 2012, le propriétaire devra communiquer ce rapport à toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Dans le cas d'un bien soumis au statut de copropriété, le constat des parties communes est décrit dans la fiche récapitulative du DTA (Dossier Technique « Amiante ») détenue par le syndic (s'il a été effectué).

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.
- Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante dans les matériaux et produits concernés par les travaux selon le décret n° 2017-899. En cas de démolition, un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 26/06/2013.

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
23/01/2017	Rapport avant travaux	203BO/17/039	Yohann LHORTOLARY	SOCOTEC	Hors Listes A et B	Présence d'amiante
29/07/2009	Rapport de repérage	014.AMIA.001	Monsieur JACOB	APAVE	Listes A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
Aucun document fourni				

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
FACADES

ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+1 À R+7 :
TERRASSES

ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :
CIRCULATIONS EXTERIEURES
TOURS DE REFROIDISSEMENT
TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF

ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 :
TOITURE TERRASSE

2. Matériaux et produits recensés

N°	type matériau	Localisation	état conservation	Commentaires	Nb Prel	Conclusion
1	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE
2	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** TOURS DE REFROIDISSEMENT	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE
3	Calorifuges laine minérales (sous ECA1)	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Sans objet	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	ABSENCE
4	Enveloppes de calorifuge sous coque métal	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE
5	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduit métallique	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 :** TOITURE TERRASSE	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	Prélèvement : Procès-verbal du résultat d'analyse joint au présent rapport.	1	PRESENCE

3. Matériaux et produits recensés par local

Locaux	Matériaux	Prélèvements	Conclusion
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 / CIRCULATIONS EXTERIEURES	1 : Enveloppe de calorifuge	-	PRESENCE
	3 : Calorifuge	-	ABSENCE
	4 : Enveloppe de calorifuge	-	PRESENCE
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 / TOURS DE REFROIDISSEMENT	2 : Enveloppe de calorifuge	-	PRESENCE
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 / TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	1 : Enveloppe de calorifuge	-	PRESENCE
	3 : Calorifuge	-	ABSENCE
	4 : Enveloppe de calorifuge	-	PRESENCE
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 / TOITURE TERRASSE	5 : Enveloppe de calorifuge	5-1 : Positif	PRESENCE
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / FACADES	Néant	-	-
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+1 À R+7 / TERRASSES	Néant	-	-

4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA

(MCA = Matériaux contenant de l'amiante)

Cette liste non exhaustive est établie à titre informatif

NEANT

D. Fiches d'identification et de cotation

Matériau N°1 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 203BO/17/039 établi le 23/01/2017 par la société SOCOTEC, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

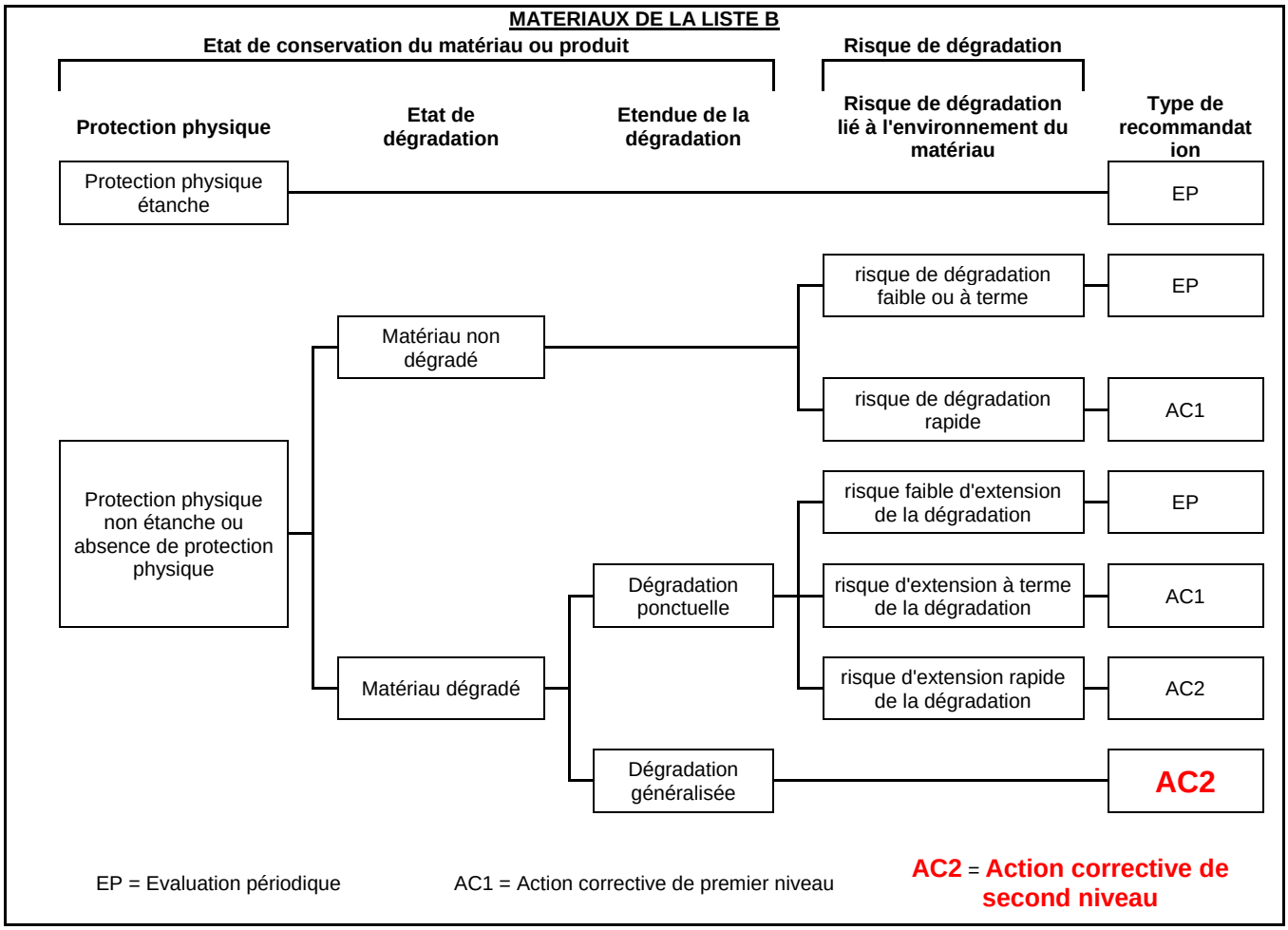

Matériau N°2 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 014.AMIA.001 établi le 29/07/2009 par la société APAVE, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : TOURS DE REFROIDISSEMENT	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

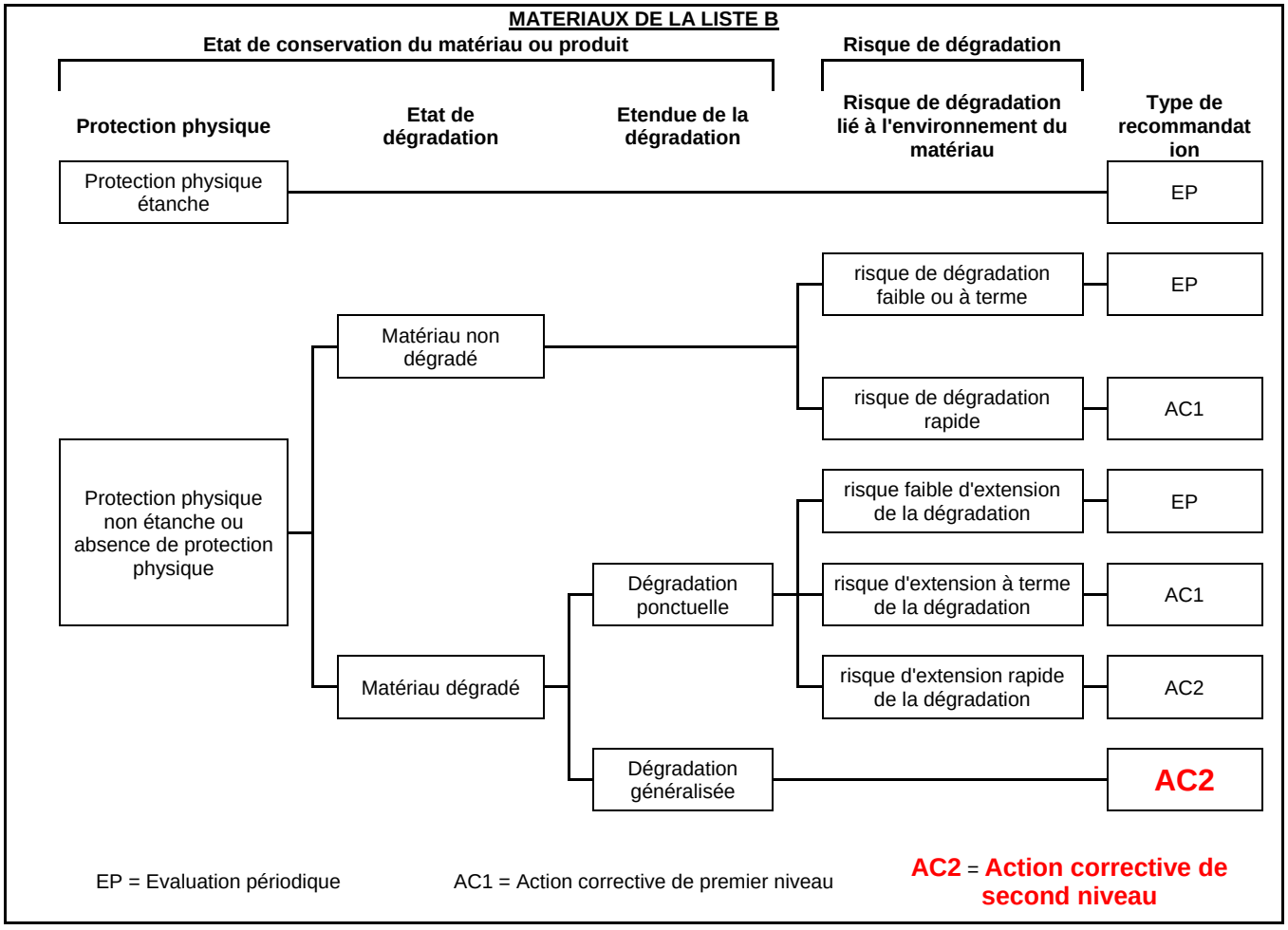

Matériau N°3 : Calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Composant de la construction	Calorifuges laine minérale (sous ECA1)	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 203BO/17/039 établi le 23/01/2017 par la société SOCOTEC, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Sans objet	Néant	Néant

Matériau N°4 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	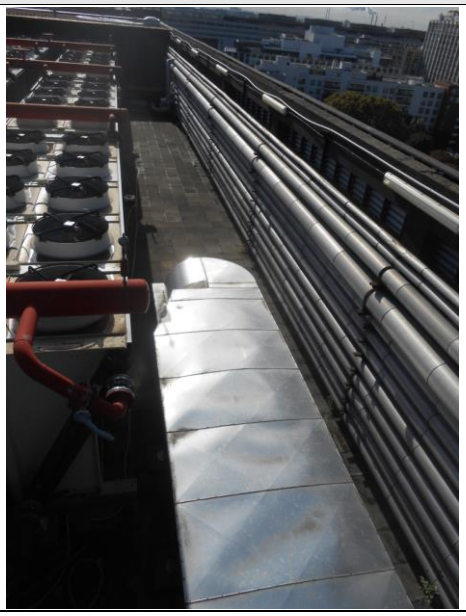
Composant de la construction	Enveloppes de calorifuge sous coque métal	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 014.AMIA.001 établi le 29/07/2009 par la société APAVE, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : CIRCULATIONS EXTERIEURES TOURS DE REFROIDISSEMENT SNCF	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	Néant

MATERIAUX DE LA LISTE B

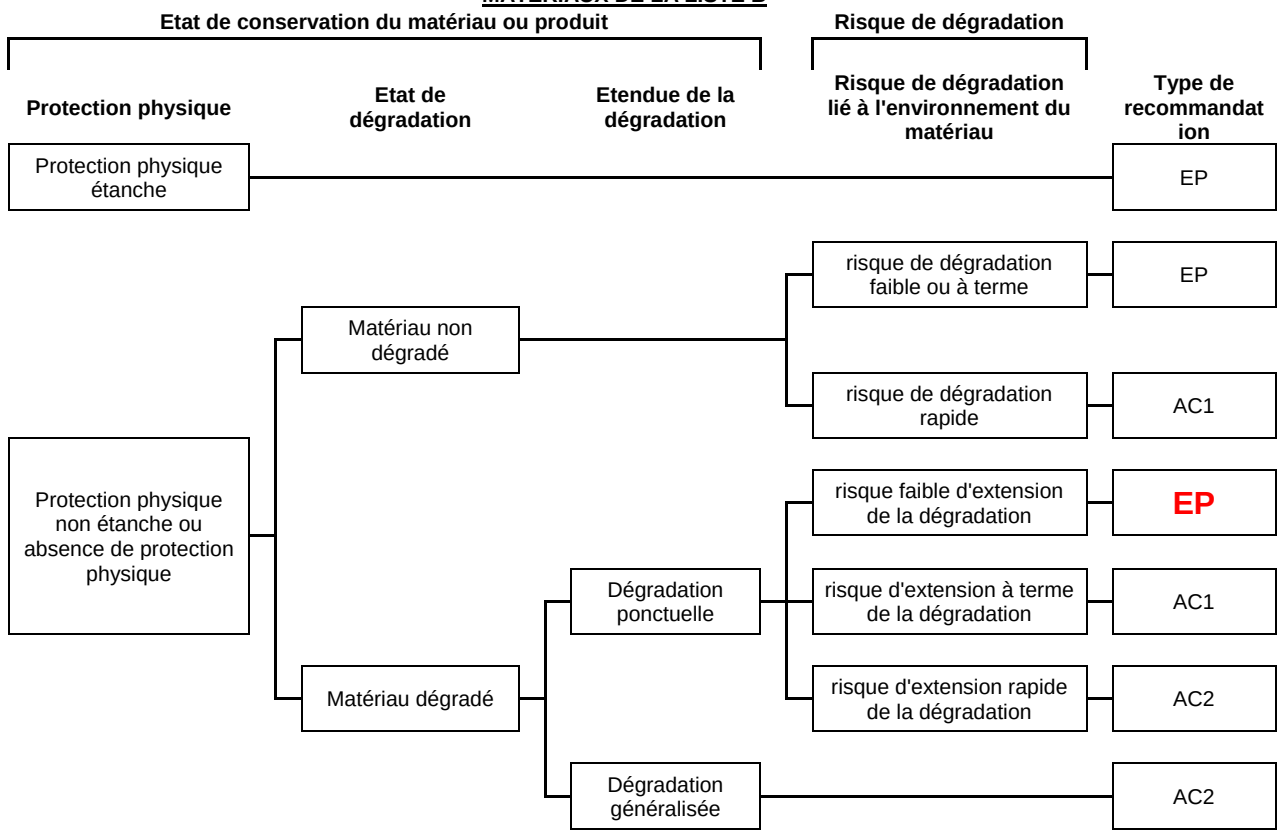

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau N°5 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduit métallique	
Observations	Prélèvement : Procès-verbal du résultat d'analyse joint au présent rapport.	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 : TOITURE TERRASSE	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

ANALYSE

Réf prél.	Emplacement prél.	Date	Couche / type produit	Résultat
ECA5-1	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 :** TOITURE TERRASSE	15/09/2017	Matériau de type peinture (gris), matériau semi-dur de type enduit (noir), matériau de type maillage de fibres (gris), matériau de type peinture (marron)	PRESENCE

MATERIAUX DE LA LISTE B

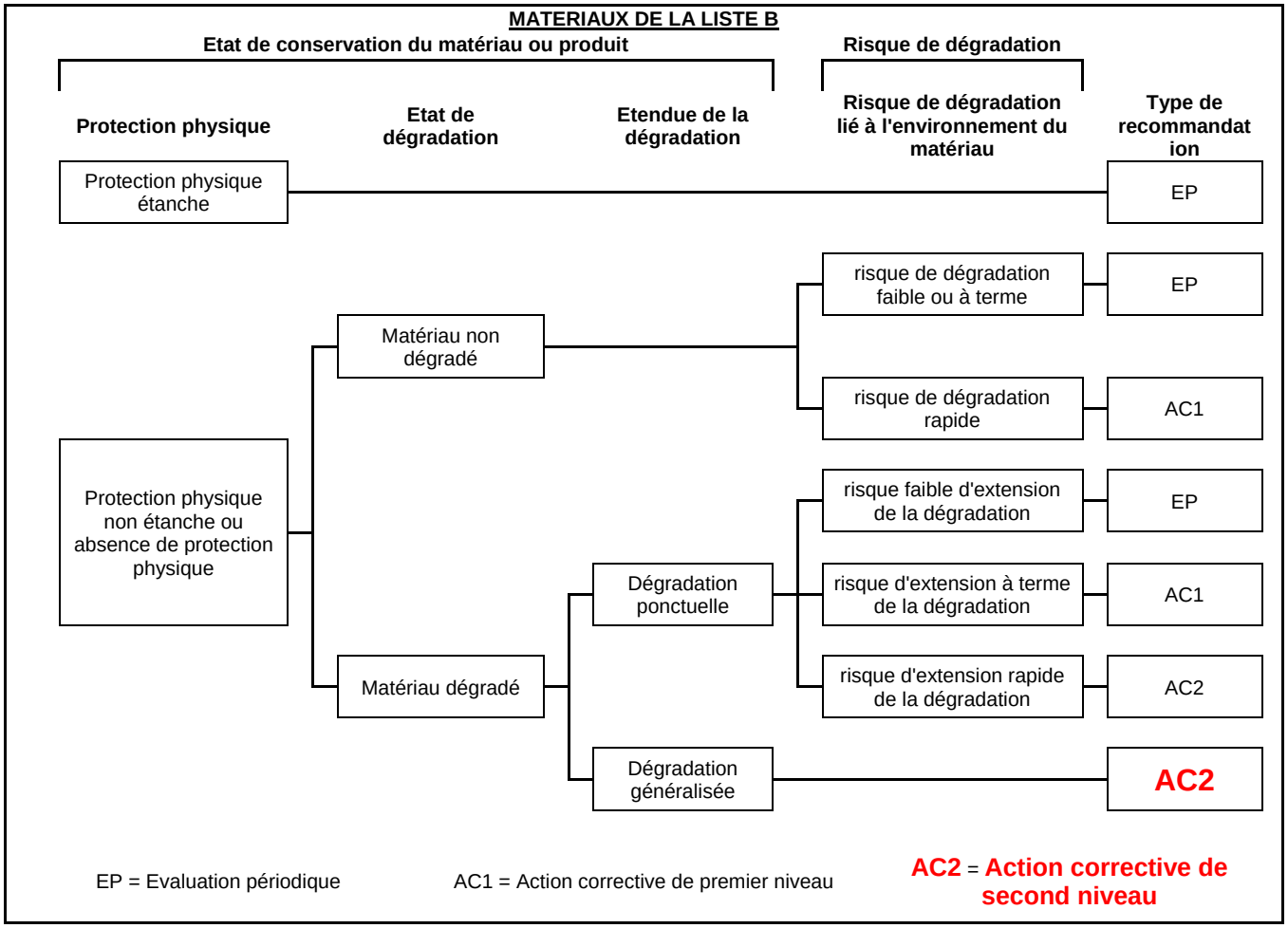

E. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Yann Mathieu, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat CEBTP CATED
- N° de certificat 625

- Certificats délivrés jusqu'au :

1. DPE : 27/12/2020
2. Gaz : 11/02/2021
3. Plomb : 27/01/2021
4. Amiante : 27/01/2021
5. Termites : 27/01/2021
6. Electricité : 11/02/2021

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 13/02/2016
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MATHIEU Yann sous le numéro 625

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	28/01/2016	27/01/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	27/01/2021
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	28/12/2015	27/12/2020
C	DPE MENTION	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	28/04/2017	27/12/2020
R	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	12/02/2016	11/02/2021
R	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	12/02/2016	11/02/2021
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	28/01/2016	27/01/2021
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	28/01/2016	27/01/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17625M7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED CEBTP GROUPE CEBTP

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

QUALITAT EXPERTISES

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19323-1
Nombre de pages	3

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par les flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

R+8

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

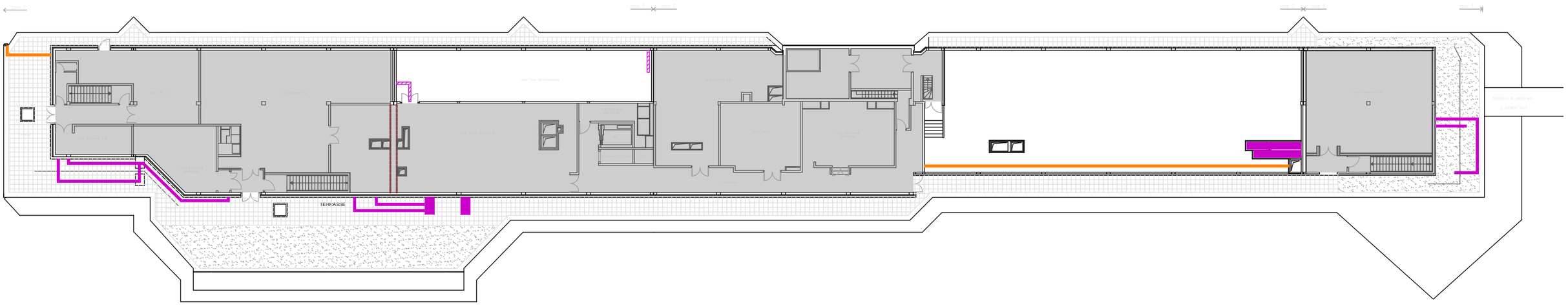

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)		Réseau cartographié
4	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (EP)		Réseau cartographié

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Toiture

LÉGENDE	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

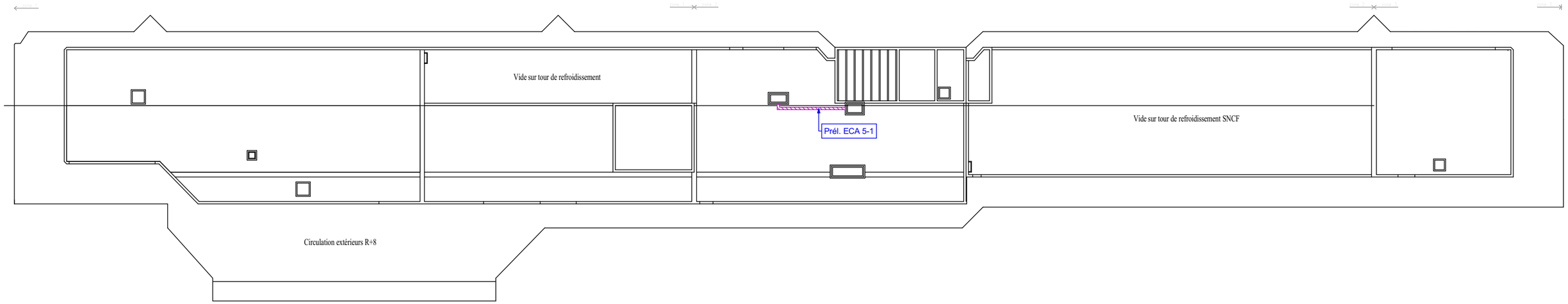

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
5	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)		Réseau cartographié

Plan masse / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

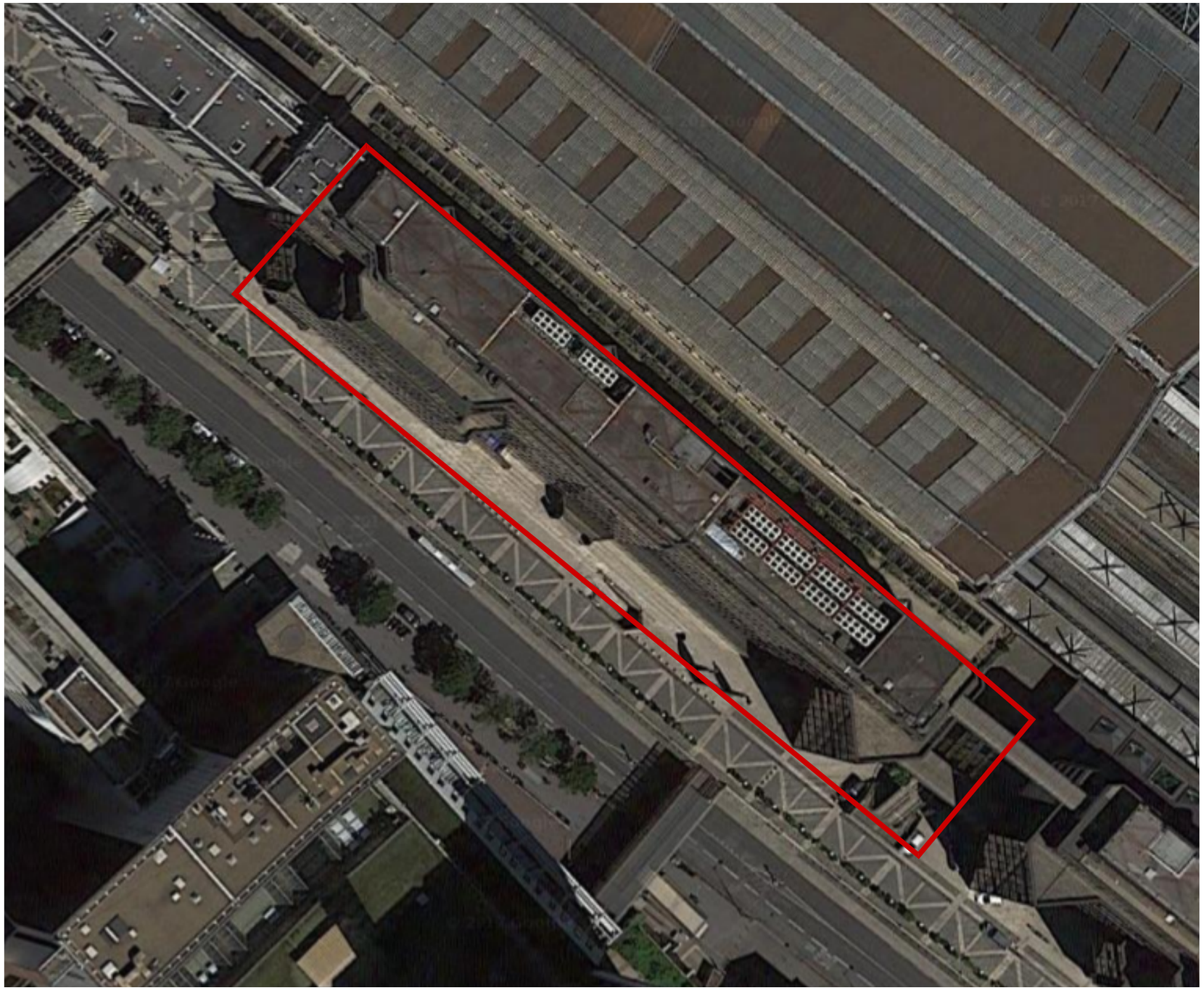

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

ANNEXE 2

PROCES-VERBAUX DES ANALYSES DES ECHANTILLONS EN LABORATOIRE

Référence rapport	19323-1
Nombre de pages	15

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	1

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005480-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-001
Référence échantillon : 1612-02/YL/1 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage*	3

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005482-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-003
Référence échantillon : 1612-02/YL/3 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage*	4

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005483-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-004
Référence échantillon : 1612-02/YL/4 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	5

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005484-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-005
Référence échantillon : 1612-02/YL/5 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	7

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005486-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-007
Référence échantillon : 1612-02/YL/7 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le maillage de fibres et liant bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	8

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005487-01 — Version du : 10/01/2017 13:34 — Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 — Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-008
Référence échantillon : 1612-02/YL/8 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248** - **Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	9

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005488-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-009
Référence échantillon : 1612-02/YL/9 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	10

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005489-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-010
Référence échantillon : 1612-02/YL/10 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	11

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005490-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-011
Référence échantillon : 1612-02/YL/11 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	12

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005491-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-012
Référence échantillon : 1612-02/YL/12 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage*	13

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005492-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-013
Référence échantillon : 1612-02/YL/13 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir) ; matériau souple de type joint (blanc)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le maillage de fibres et liant bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	14

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005493-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-014
Référence échantillon : 1612-02/YL/14 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	15

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005494-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-015
Référence échantillon : 1612-02/YL/15 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Joint de bride *Gris souple* *Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage*	2

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005481-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-002
Référence échantillon : 1612-02/YL/2 Joint de bride gris souple

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Joint de bride *Mousse gris* *Sur gaine métallique rectangulaire*	6

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005485-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-006
Référence échantillon : 1612-02/YL/6 Joint de bride gris souple "

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	19323-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : Turgot	Lot gestion : -
Adresse du site	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Ensemble des locaux	
Localisation	Bâtiment : Turgot	Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant	
Date de construction	1986	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Monsieur Alain RICOM
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par MATHIEU Yann - Certification n° 625 délivrée par CATED – 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt Date de validité : 27/01/2021
Date de repérage	07/09/2017
Date du rapport	13/09/2017

Rédacteur : MATHIEU Yann	**Vérificateur :** AMAURY Hadrien

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Documents de référence utilisés 5

C. Conditions de réalisation de l'évaluation 5

1. Objet de la mission 5
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Présentation des résultats 6
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

D. Résultats détaillés de l'évaluation 8

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 8
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 8
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors listes A et B 13
4. MCA non repérés 13
5. MCA retirés 13
6. Observations 14

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 15

Annexe 1. Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppes de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacée) et plâtre (sur réseau eau chaude)	**RDC :** LOCAL TECHNIQUE 56 RESERVE 36 **MEZZANINE :** COULOIR COTE LOCAL M39 GALERIE TECHNIQUE LOCAL TECHNIQUE M32 LOCAL TECHNIQUE M39 LOCAL TECHNIQUE M81 LOCAL TECHNIQUE M92 **R+1 ET R+3 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X90 **R+1 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES COTE LOCAUX X24 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X31 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X39 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC COTE LOCAUX X46 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC X05 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES FACE LOCAUX X15 **R+8 :** CIRCULATIONS	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Mr JACOB de la société APAVE	-	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse (sur réseau eau glacée)	**R+2 :** PLACARD TECHNIQUE LOCAL 290	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Mr JACOB de la société APAVE	-	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
3	Enveloppes de calorifuge bitumineuse sous coque métallique	**R+8 :** TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Monsieur JACOB de la société APAVE	-	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
4	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**R+8 :** TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Monsieur JACOB de la société APAVE	-	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B

Liste des matériaux non repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
	NEANT					

Liste des matériaux ayant été retirés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
	NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
29/07/2009	Rapport de repérage	014.AMIA.001	Monsieur JACOB	APAVE	Listes A et B	Présence d'amiante
30/09/2004	Rapport de repérage	HS/04/CJ/NJ/2086	Catherine JOUAN	SOCOTEC	Listes A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
Aucun document fourni				

C. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer une évaluation de l'état de conservation de matériaux contenant de l'amiante repérés dans des rapports de repérage déjà existants et de confirmer le cas échéant le retrait de ces derniers. Il ne s'agit donc pas d'un repérage des matériaux contenant de l'amiante. La commande a été passée le 04/07/2017

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des flocages

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des flocages

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associée, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.

D. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau N°1 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	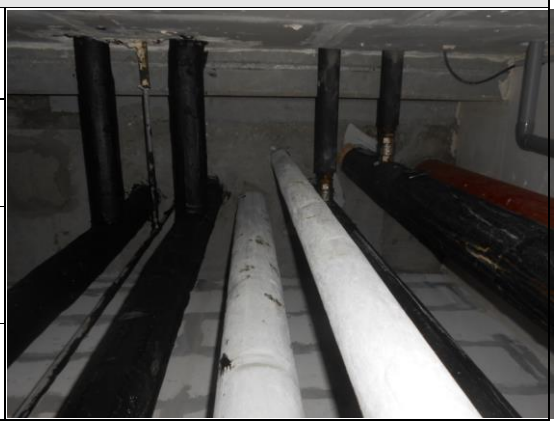
Type Matériau	Enveloppes de calorifuge bitumineuses (sur réseau eau glacée) et plâtre (sur réseau eau chaude)	
Rapport de référence	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Monsieur JACOB de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	-	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
RDC : LOCAL TECHNIQUE 56 RESERVE 36 **MEZZANINE :** LOCAL TECHNIQUE M39 COULOIR COTE LOCAL M39 GALERIE TECHNIQUE LOCAL TECHNIQUE M32 LOCAL TECHNIQUE M81 LOCAL TECHNIQUE M92 **R+1 ET R+3 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X90 **R+1 À R+7 :** ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES COTE LOCAUX X24 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X31 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS LOCAUX X39 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC COTE LOCAUX X46 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES DANS WC X05 ENSEMBLE DES PLACARDS TECHNIQUES FACE AUX LOCAUX X15 **R+8 :** CIRCULATIONS	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	Néant

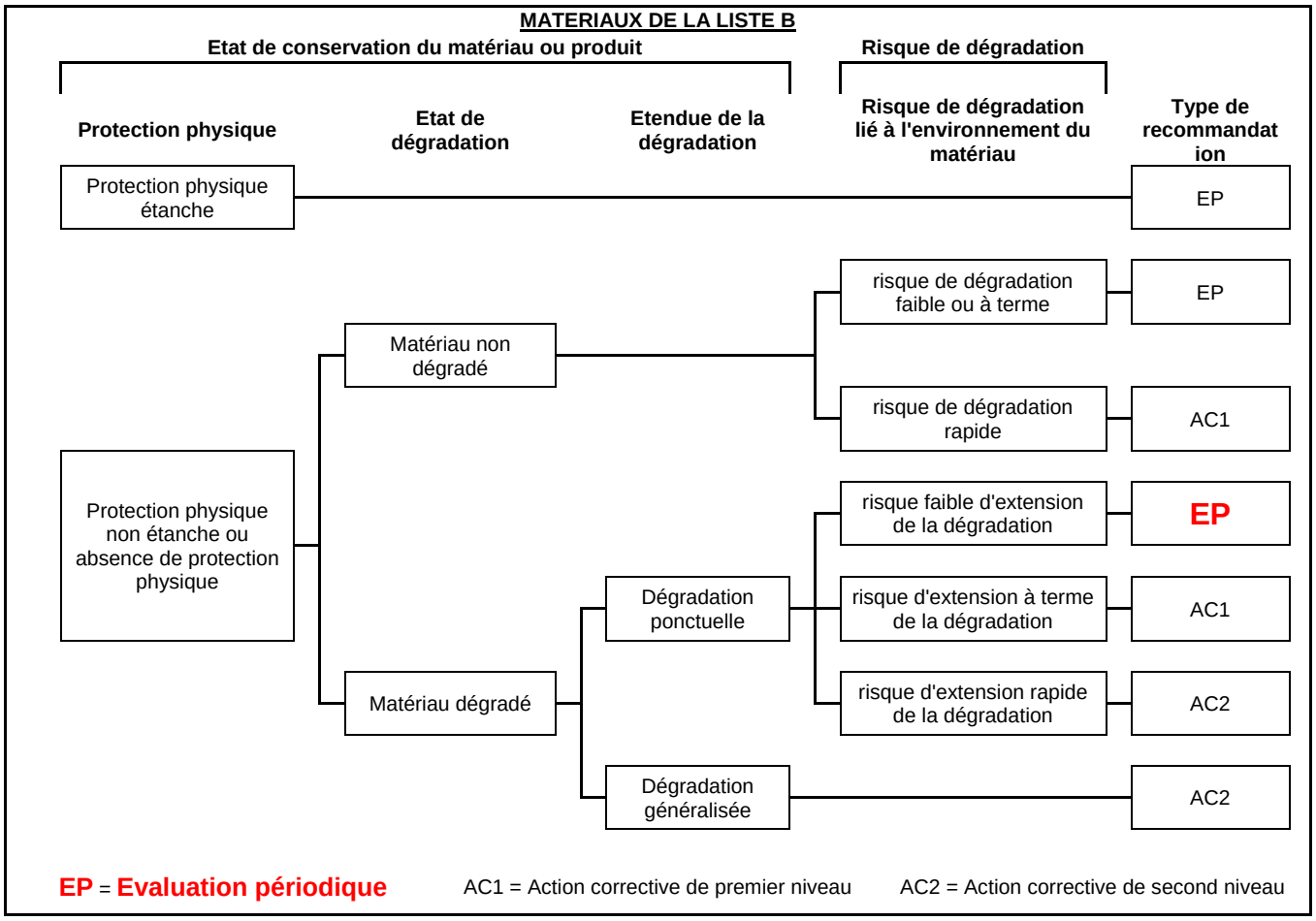
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Matériau dégradé
Dégradation ponctuelle
risque faible d'extension de la dégradation
EP
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau N°2 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Type Matériau	Enveloppes de calorifuge bitumineuses (sur réseau eau glacée)	
Rapport de référence	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Monsieur JACOB de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	-	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R+2 : PLACARD TECHNIQUE LOCAL 290	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

MATERIAUX DE LA LISTE B

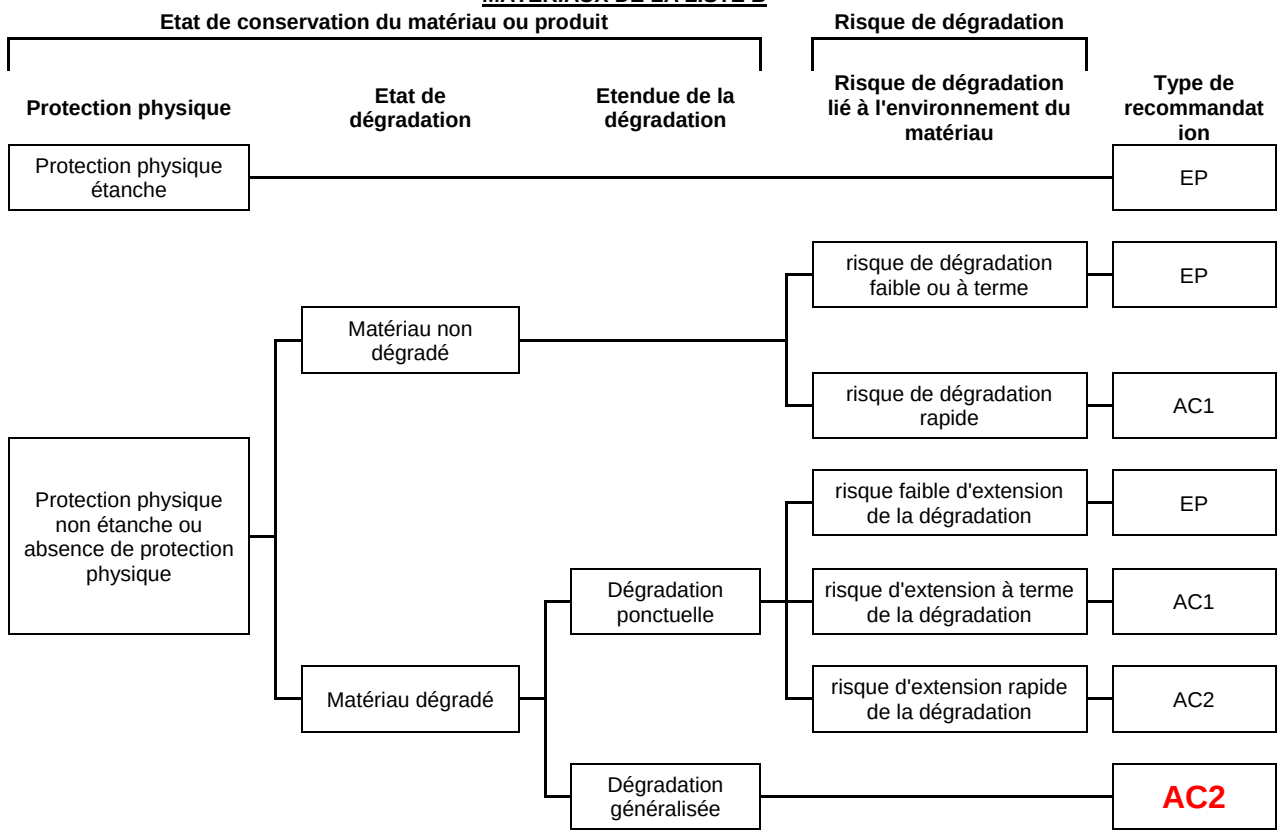

EP = Evaluation périodique AC1 = Action corrective de premier niveau **AC2 = Action corrective de second niveau**

Matériau N°3 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	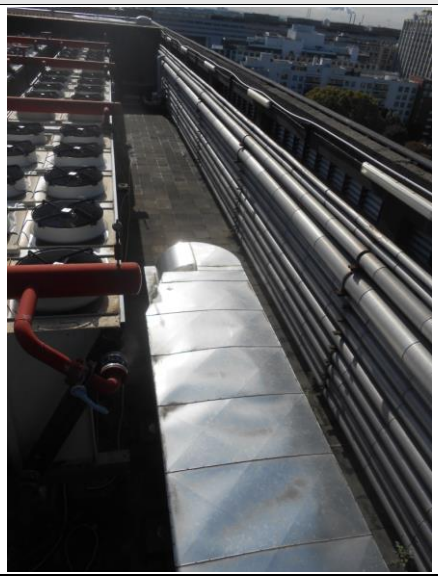
Type Matériau	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sous coque métallique	
Rapport de référence	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Monsieur JACOB de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	-	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	Néant

MATERIAUX DE LA LISTE B

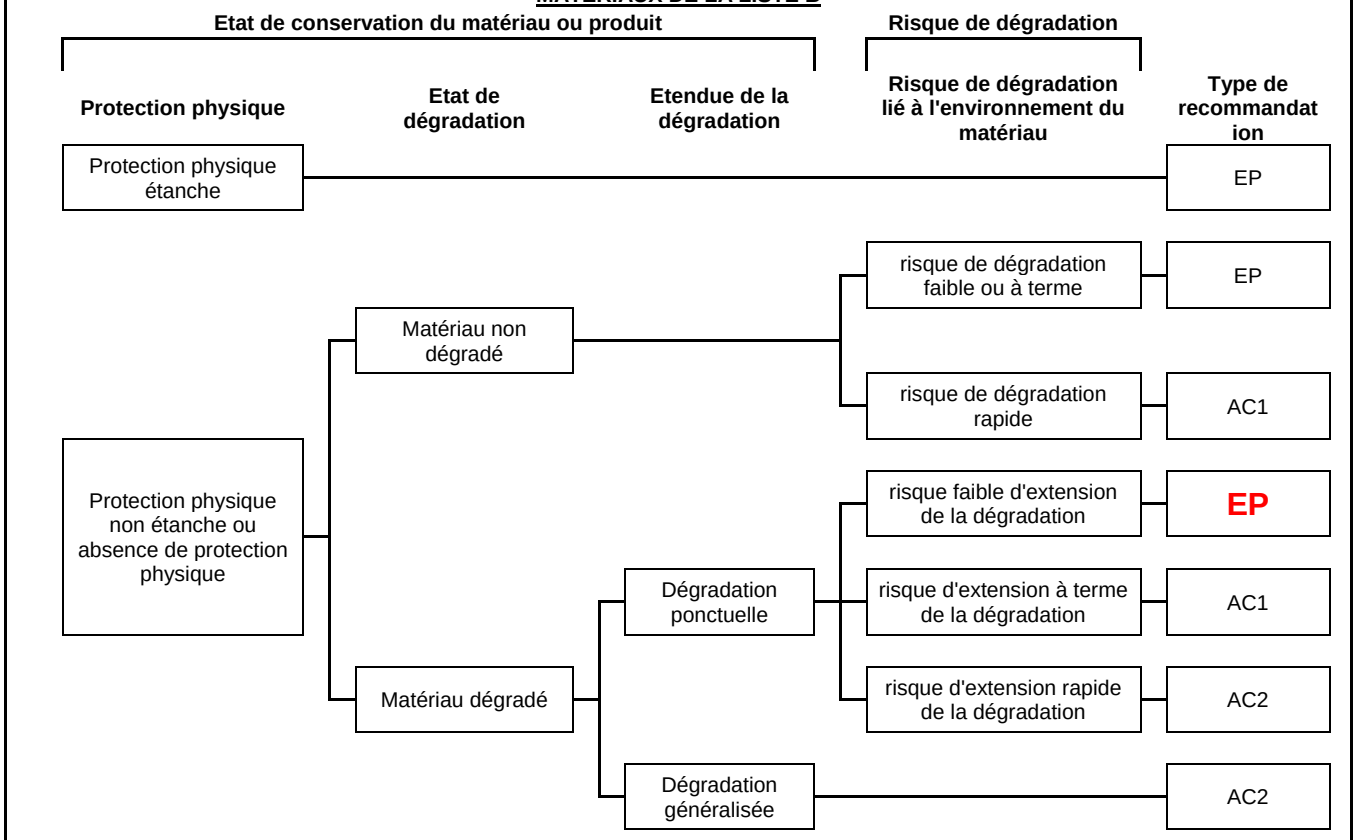

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau N°4 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Type Matériau	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	
Rapport de référence	Rapport de repérage N°014.AMIA.001 du 29/07/2009 réalisé par Monsieur JACOB de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	-	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R+8 : TERRASSE, TOUR DE REFROIDISSEMENT	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

MATERIAUX DE LA LISTE B

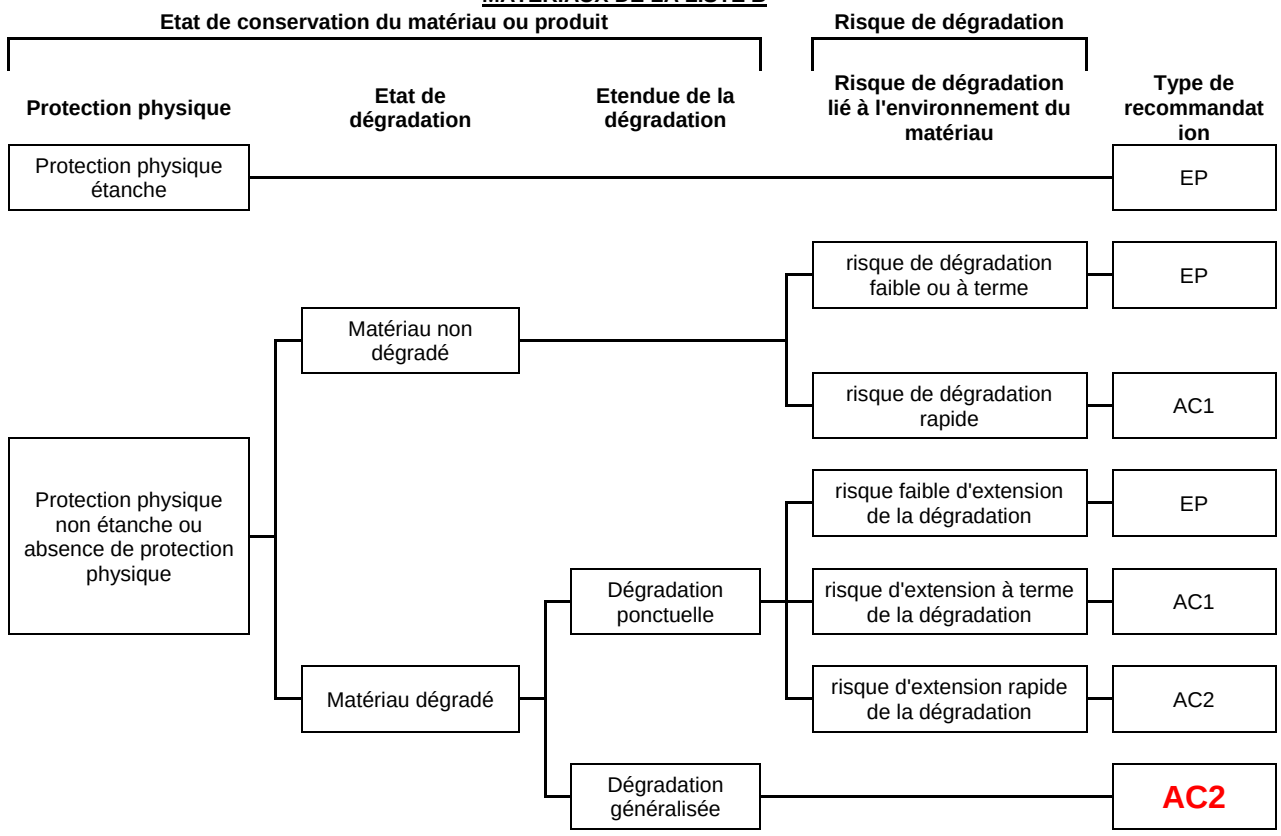

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors listes A et B

Liste des matériaux n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MCA non repérés

Liste des matériaux non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Néant

5. MCA retirés

Liste des matériaux ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission. Des matériaux suceptibles de contenir de l'amiante ont pu être apperçus dans la cadre des présentes visites, sans que ceux-ci aient été notifiés dans les rapports antérieurs. La mission n'incluant pas de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, mais l'évaluation de l'état de conservation de ceux des listes A et B contenant de l'amiante préalablement repérés, ceux-ci n'ont pas été signifiés dans le présent rapport. Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carrences, et d'autres part afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Yann Mathieu, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat CEBTP CATED
- N° de certificat 625

- Certificats délivrés jusqu'au :

1. DPE : 27/12/2020
2. Gaz : 11/02/2021
3. Plomb : 27/01/2021
4. Amiante : 27/01/2021
5. Termites : 27/01/2021
6. Electricité : 11/02/2021

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 13/02/2016
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MATHIEU Yann sous le numéro 625

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	28/01/2016	27/01/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	27/01/2021
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	28/12/2015	27/12/2020
C	DPE MENTION	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	28/04/2017	27/12/2020
R	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	12/02/2016	11/02/2021
R	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	12/02/2016	11/02/2021
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	28/01/2016	27/01/2021
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	28/01/2016	27/01/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17625M7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED CEBTP GROUPE CEBTP

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19323-1
Nombre de pages	10

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

RDC

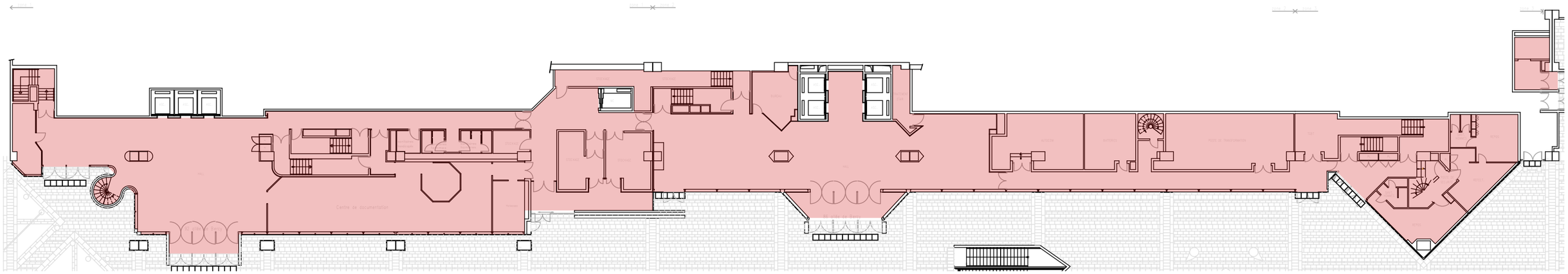

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

Mezzanine

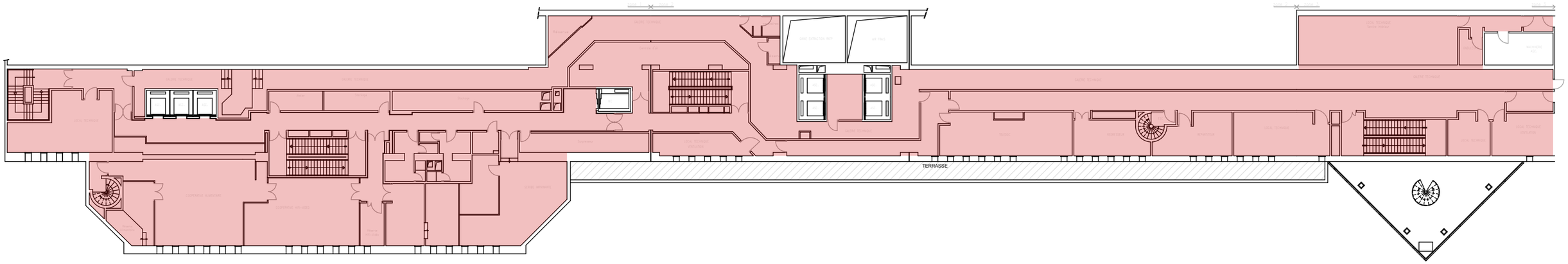

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+1

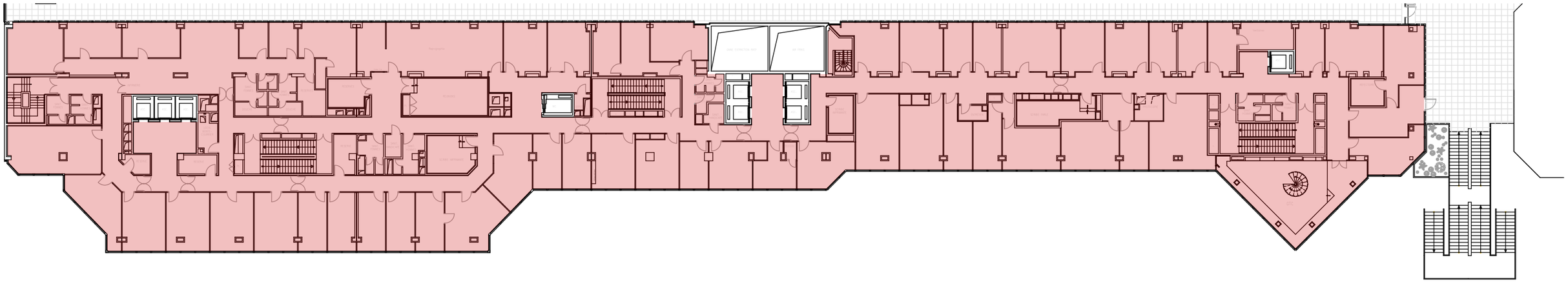

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+2

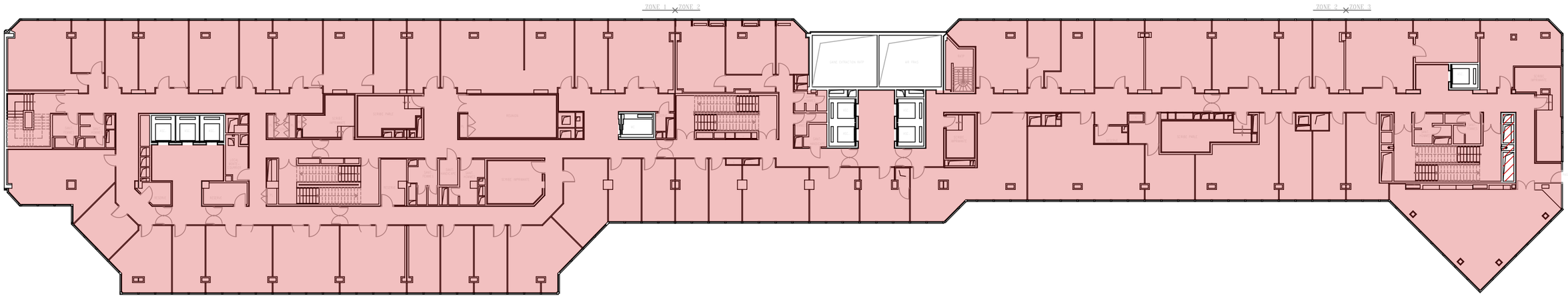

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT
EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG (AC2)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+3

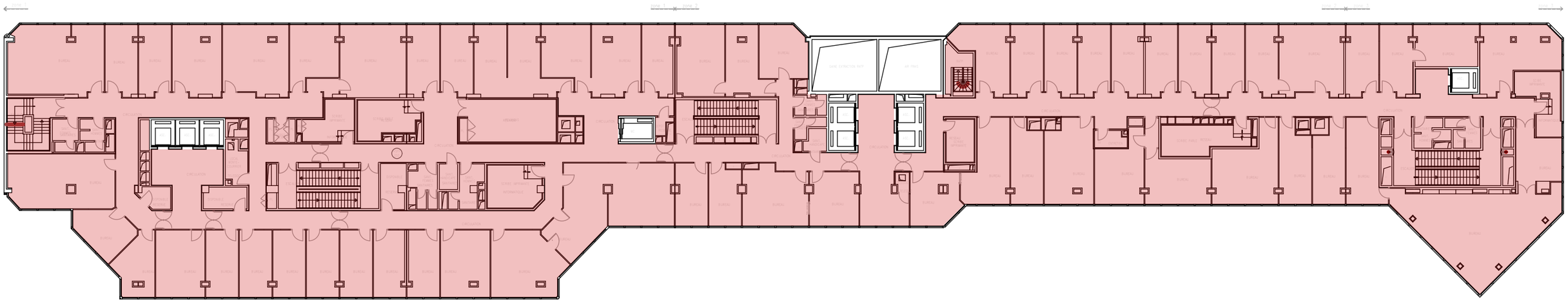

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+4

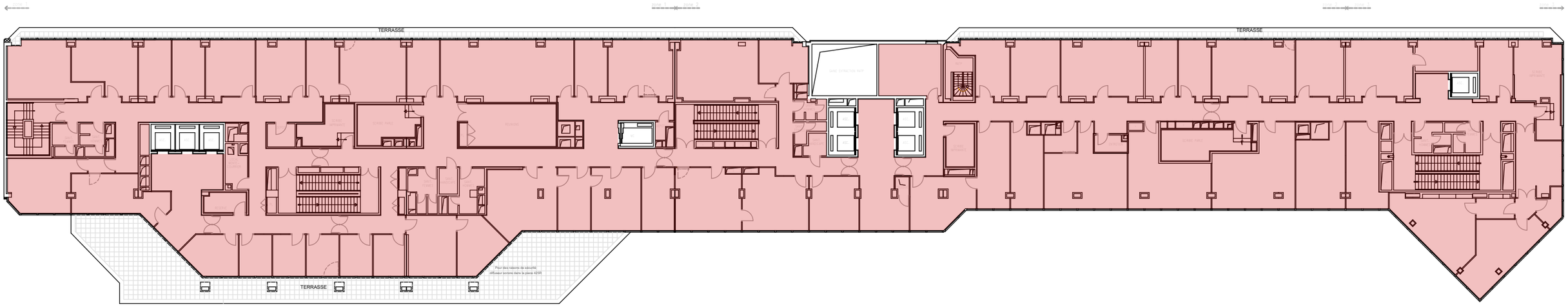

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+5

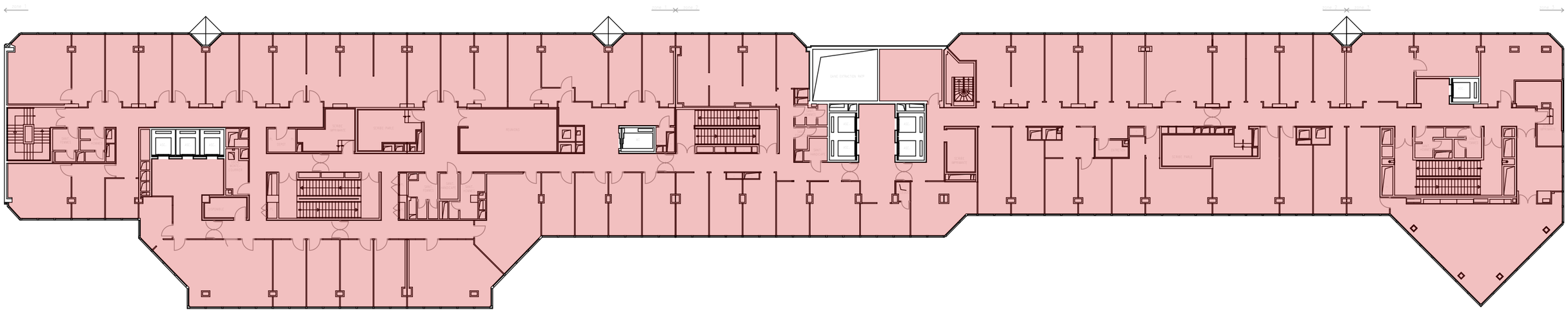

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+6

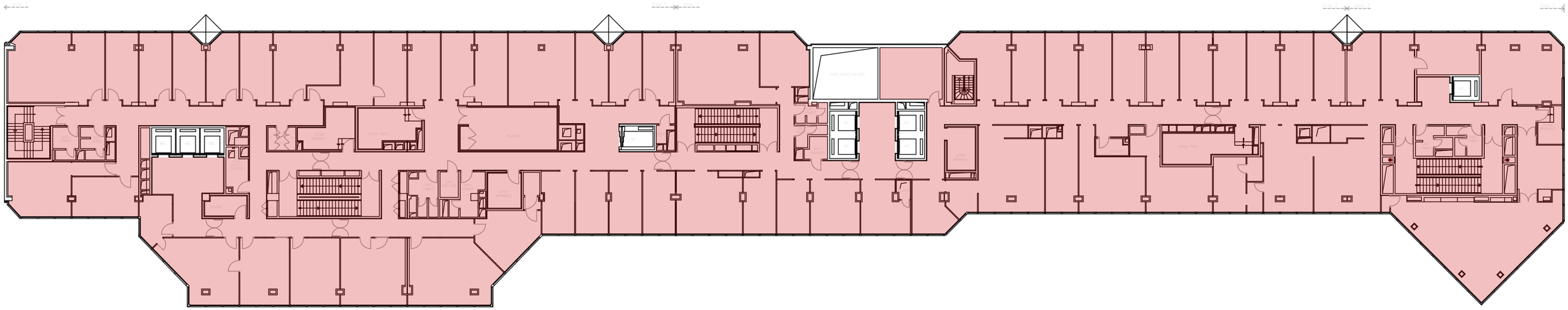

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+7

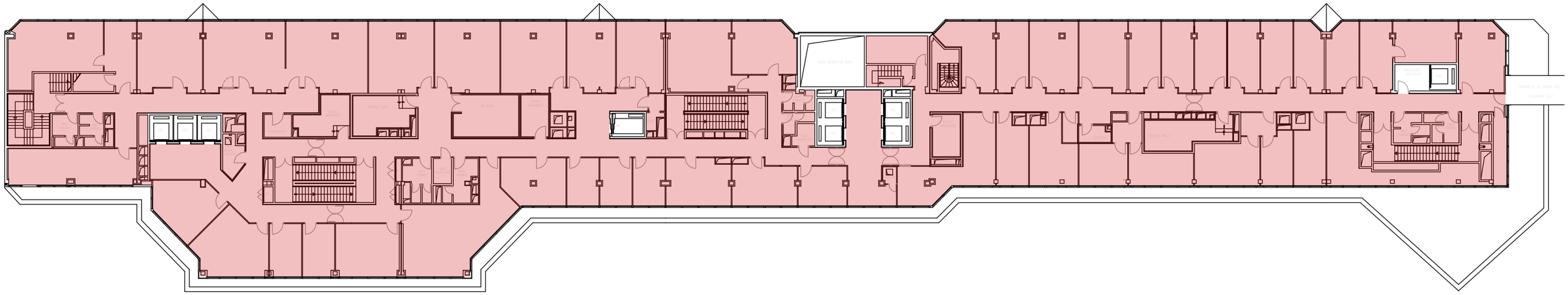

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT
EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau

R+8

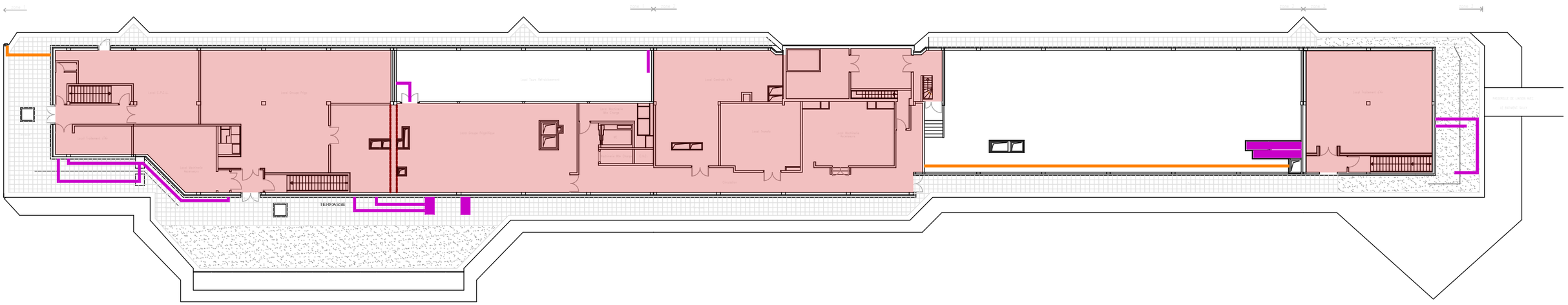

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur EG et plâtre sur EC (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériau
3	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (EP)		Réseau cartographié
4	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)		Réseau cartographié

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DTA

Référence rapport	19323-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : Turgot	Lot gestion : -
Adresse du site	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Trémies des ascenseurs et du monte-charge	
Localisation	Bâtiment : Turgot	Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant	
Date de construction	1986	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Ascensoriste
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, MATHIEU Yann, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 625 Date de validité : 27/01/2021
Date de repérage	06/09/2017
Date d'édition du rapport	12/09/2017

Rédacteur (Technicien) : MATHIEU Yann	**Vérificateur (Coordonnateur projets) :** AMAURY Hadrien

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
12/09/2017	Création rapport	Pas de modification

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions de réalisation du repérage 4

1. Objet de la mission 4
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 5
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

C. Résultats détaillés du repérage 8

1. Liste des locaux visités 8
2. Matériaux et produits recensés 8
3. Matériaux et produits recensés par local 8
4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA 8

D. Recommandations générales de sécurité 9

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 11

Annexe 1. Cartographie des prélèvements et des matériaux contenant de l'amiante

A. Conclusions

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
Le rapport avant travaux référence 207F0/16/4507 réalisé par la société SOCOTEC le 27/10/2016 fait état de la présence d'un enduit blanc contenant de l'amiante sur les portes palières et portes cabines des ascenseurs 285, 286, 287, 289, 290, 291, 292 et 293. Ce matériau appartenant à la liste C, il ne fait pas partie du périmètre de repérage du présent rapport.

B. Conditions de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance. La commande a été passée le 04/07/2017

Liste des éléments concernés par le repérage :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 – Contenu de la fiche récapitulative.
- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012

Quelques rappels de certaines obligations du propriétaire :

- Pour se dégager complètement de ses obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique, le propriétaire devra s'organiser et donner accès aux locaux non visités identifiés dans ce rapport. Ceci permettra la réalisation des repérages complémentaires nécessaires.
- Selon les articles 6 des 2 arrêtés du 12 décembre 2012, le propriétaire devra communiquer ce rapport à toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Dans le cas d'un bien soumis au statut de copropriété, le constat des parties communes est décrit dans la fiche récapitulative du DTA (Dossier Technique « Amiante ») détenue par le syndic (s'il a été effectué).

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.
- Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante dans les matériaux et produits concernés par les travaux selon le décret n° 2017-899. En cas de démolition, un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 26/06/2013.

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
27/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/4507	Yves LAGEON	SOCOTEC	Hors Listes A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
Aucun document fourni				

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

R+1 À R+6 :
TREMIE ASCENSEUR 293

RDC À R+7 :
TREMIES ASCENSEURS 285, 286 ET 287
TREMIES ASCENSEURS 289, 290, 291 ET 292

RDC À R+8 :
TREMIE MONTE-CHARGE 288

2. Matériaux et produits recensés

N°	type matériau	Localisation	état conservation	Commentaires	Nb Prel	Conclusion
	NEANT					

3. Matériaux et produits recensés par local

Locaux	Matériaux	Prélèvements	Conclusion
RDC À R+7 / TREMIES ASCENSEURS 285, 286 ET 287	**Néant**	**-**	**-**
RDC À R+8 / TREMIE MONTE-CHARGE 288	**Néant**	**-**	**-**
RDC À R+7 / TREMIES ASCENSEURS 289, 290, 291 ET 292	**Néant**	**-**	**-**
R+1 À R+6 / TREMIE ASCENSEUR 293	**Néant**	**-**	**-**

4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA

(MCA = Matériaux contenant de l'amiante)
Cette liste non exhaustive est établie à titre informatif

NEANT

D. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Yann Mathieu, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat CEBTP CATED
- N° de certificat 625

- Certificats délivrés jusqu'au :

1. DPE : 27/12/2020
2. Gaz : 11/02/2021
3. Plomb : 27/01/2021
4. Amiante : 27/01/2021
5. Termites : 27/01/2021
6. Electricité : 11/02/2021

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 13/02/2016
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MATHIEU Yann sous le numéro 625

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	28/01/2016	27/01/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	27/01/2021
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	28/12/2015	27/12/2020
C	DPE MENTION	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	28/04/2017	27/12/2020
R	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	12/02/2016	11/02/2021
R	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	12/02/2016	11/02/2021
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	28/01/2016	27/01/2021
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	28/01/2016	27/01/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17625M7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED CEBTP GROUPE CEBTP

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

QUALITAT EXPERTISES

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19323-1
Nombre de pages	10

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par les flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

RDC

LÉGENDE	
Champ de mission	

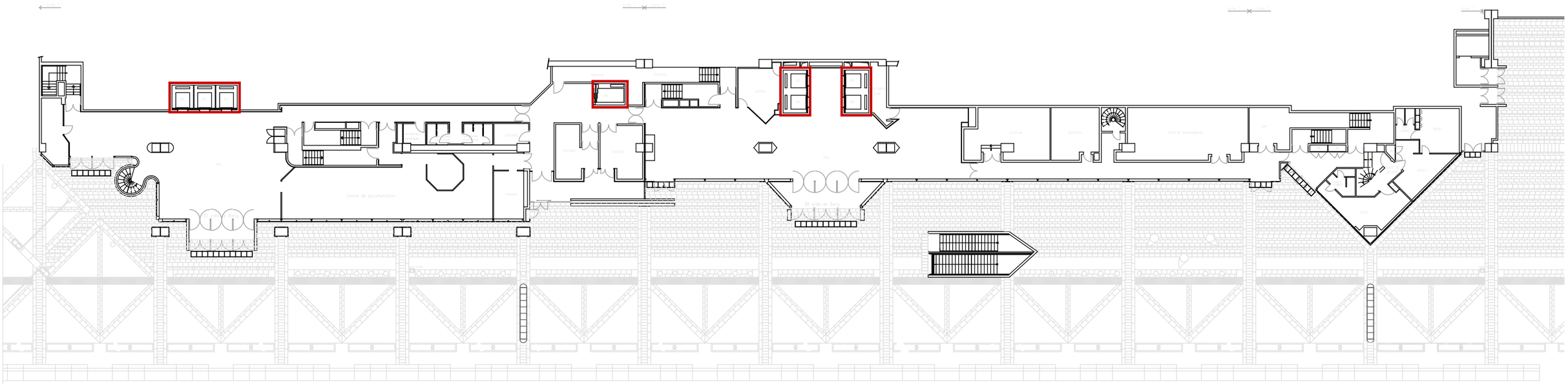

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

Mezzanine

LÉGENDE	
Champ de mission	

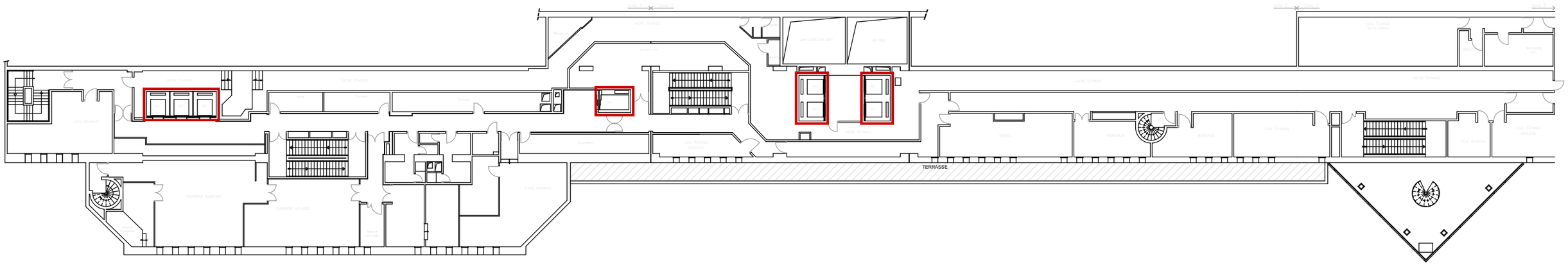

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1

LÉGENDE	
Champ de mission	

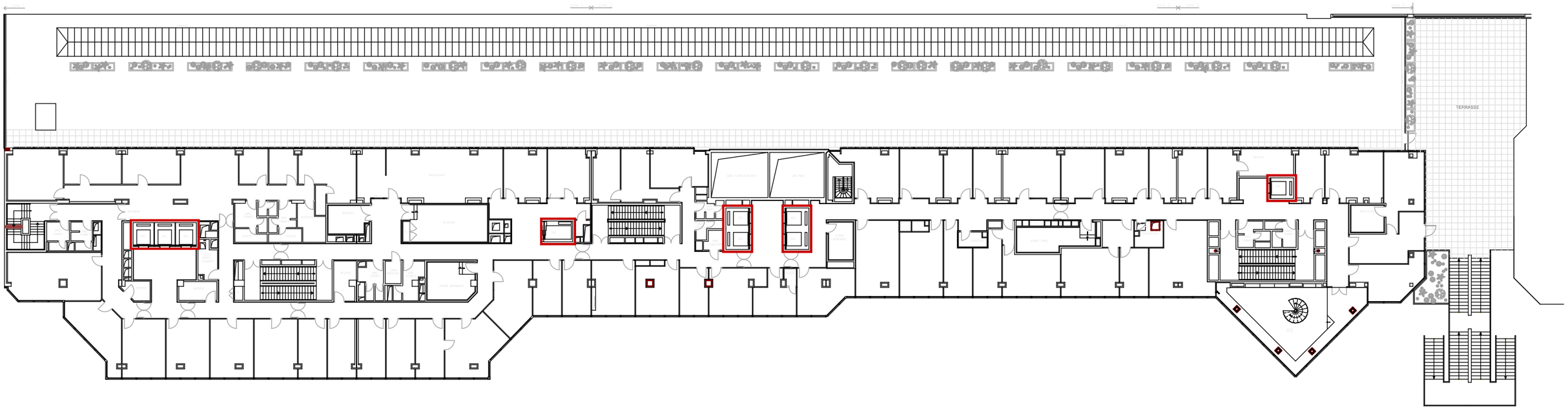

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+2

LÉGENDE	
Champ de mission	

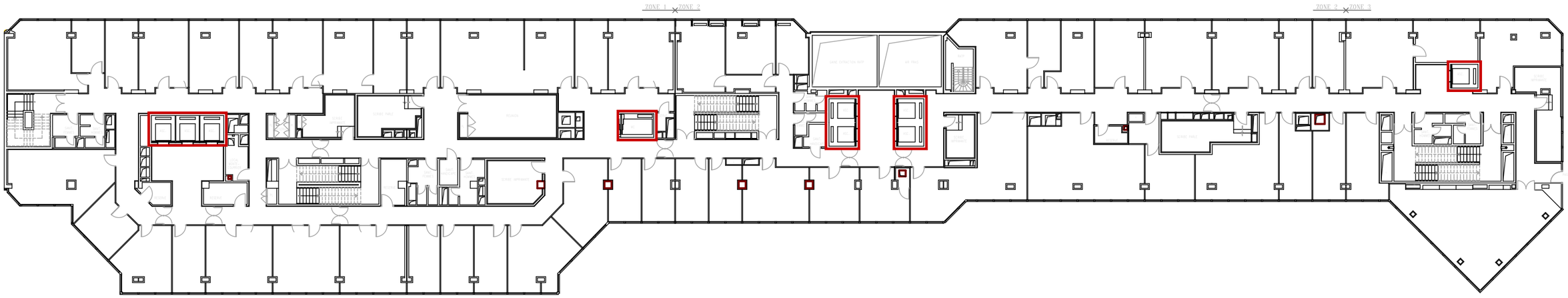

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+3

LÉGENDE	
Champ de mission	

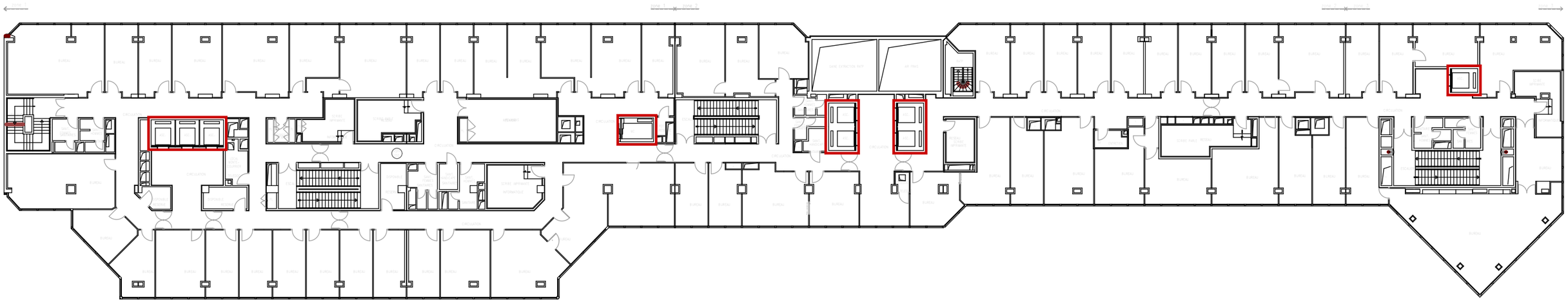

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4

LÉGENDE	
Champ de mission	

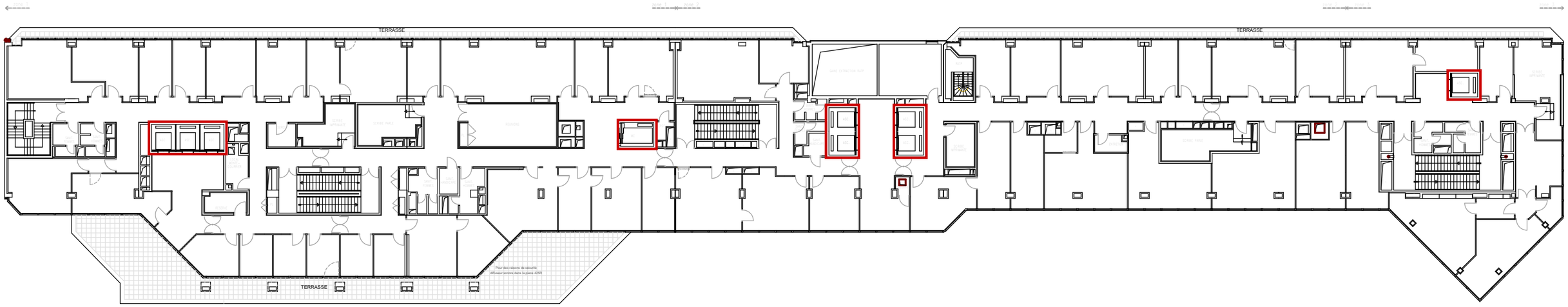

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5

LÉGENDE	
Champ de mission	

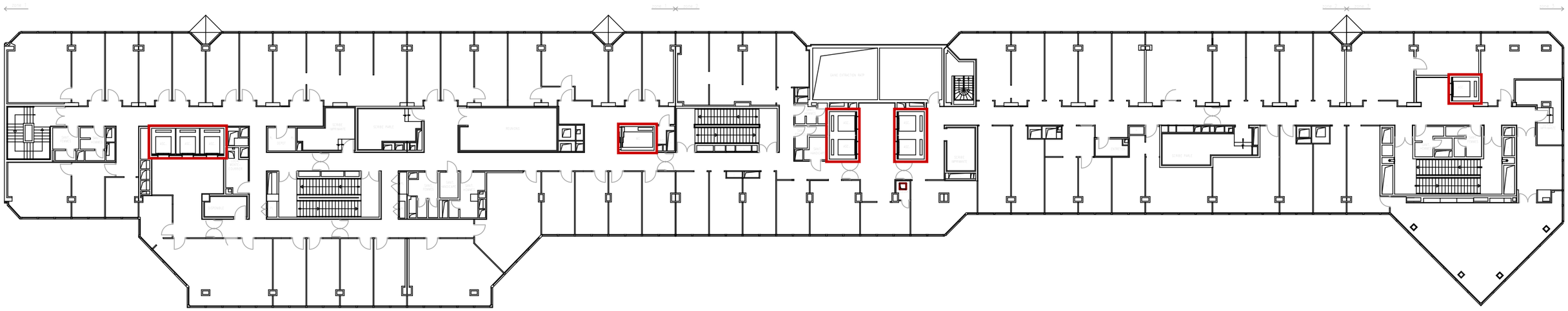

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6

LÉGENDE	
Champ de mission	

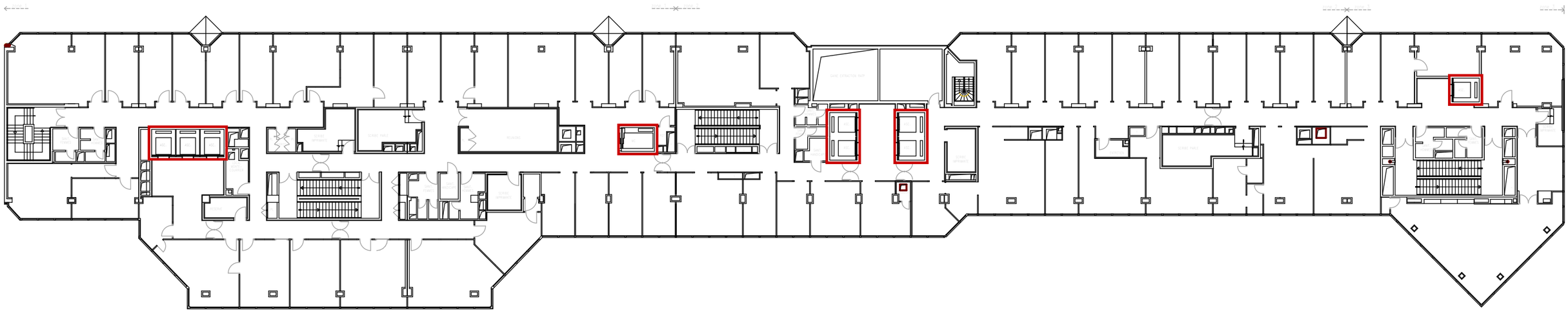

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7

LÉGENDE	
Champ de mission	

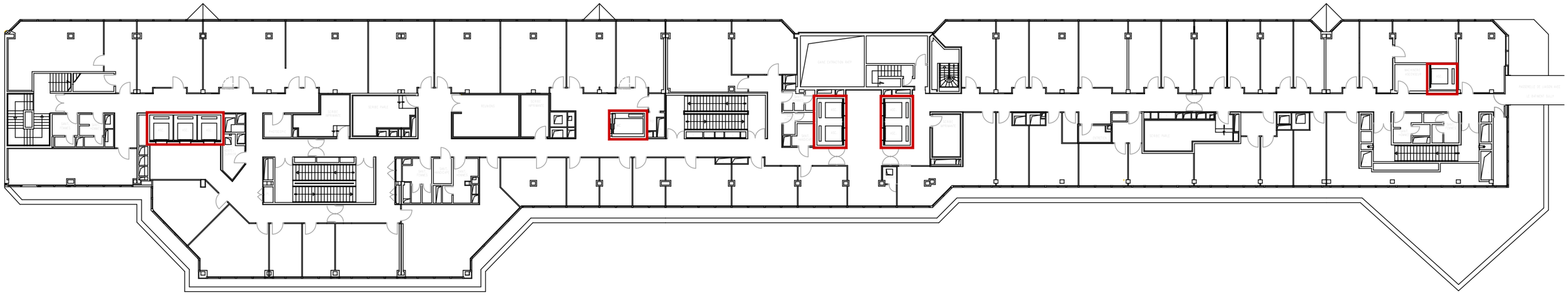

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8

LÉGENDE	
Champ de mission	

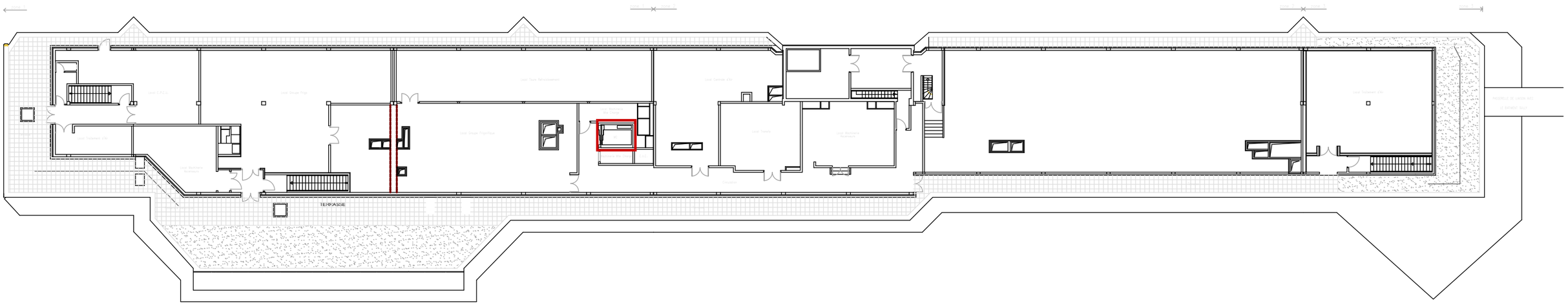

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19323-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

SOCOTEC
4-6, rue du Colonel Driant
75001 PARIS
Tél : 0144761616
Fax : 0140268012

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES** **Terrasse des bâtiments Sully et Turgot** **86, Allée de Bercy** **75012 PARIS**	N° dossier : 1612203B0000002/001 N° de canevas : DRIANT_4820 v2.06.01
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 86, Allée de Bercy 75012 PARIS	Réf. du rapport : 203B0/17/039
Demandeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Service Exploitation-Maintenance Sully-Turgot Bureau B - Sous-Direction de l'Immobilier 86, Allée de Bercy 75012 PARIS	Date(s) de visite 05/01/2017 Date de commande :

Synthèse

A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble.
L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : Paris Le : 23/01/2017	Auteur du rapport : LHORTOLARY Yohann Certificat de compétence n°DTI/1210-014 délivré par Socotec Certification Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 11 pages et en annexe 25 photo(s) de composant, 2 plan(s), 25 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Socotec Certification 89/93 Avenue Paul Vaillant Couturier 94250 Gentilly

Programme de travaux du donneur d'ordre

Les travaux vont porter sur la dépose de gaines sur les terrasses des bâtiments Sully et Turgot.

Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noir
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Sully	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée
Terrasse Sully	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté
Terrasse Sully	Peinture ou enduit	Enduit bitume noir
Terrasse Sully	Peinture ou enduit	Enduit bitume noir

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre....2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions....2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble....4
- 2. Déroulement de la mission....5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite :....5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC....6
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC....6
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission....6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante....7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)....8
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)....8
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 9
- 4. Autres composants repérés....10
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante....10
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 10
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse....10
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 11
- 6. ANNEXES 1

1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Immeuble de bureaux.

1.2 Parties de l'immeuble

Terrasse Turgot
Terrasse Sully
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.

☒ Laboratoire(s) d'analyse :
1 : EUROFINS LEM - Site de Saverne 20, rue du Kochersberg BP 50047 SAVERNE Cedex

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : La visite s'est déroulée en présence d'un accompagnateur

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

☐ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)

☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés

☒ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux

☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Terrasse Turgot	
Terrasse Sully	

3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Terrasse Turgot			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	1	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/1 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	3	Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/3 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	4	sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/4 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté*	5	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/5 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	7	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/7 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noir*	8	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/8 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté*	9	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/9 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	10	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/10 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	12	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/12 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	13	Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/13 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté*	15	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/15 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Terrasse Sully			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté*	39	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/24 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne

3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée*	40	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/25 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Peinture ou enduit *Enduit bitume noir*	35	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/20 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Peinture ou enduit *Enduit bitume noir*	36	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/21 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne

3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Terrasse Turgot			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral*	11	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/11 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral*	14	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/14 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Joint de bride *Gris souple*	2	Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/2 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Joint de bride *Mousse gris*	6	Sur gaine métallique rectangulaire	1612-02/YL/6 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Terrasse Sully			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + mousse bleu*	31	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/16 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + plâtre*	32	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/17 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral*	33	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/18 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + aluminium + laine minéral*	34	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/yl/19 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	37	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/22 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Joint de bride *Beige souple*	38	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/23 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,

- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

6. ANNEXES

PLANS DE REPERAGE

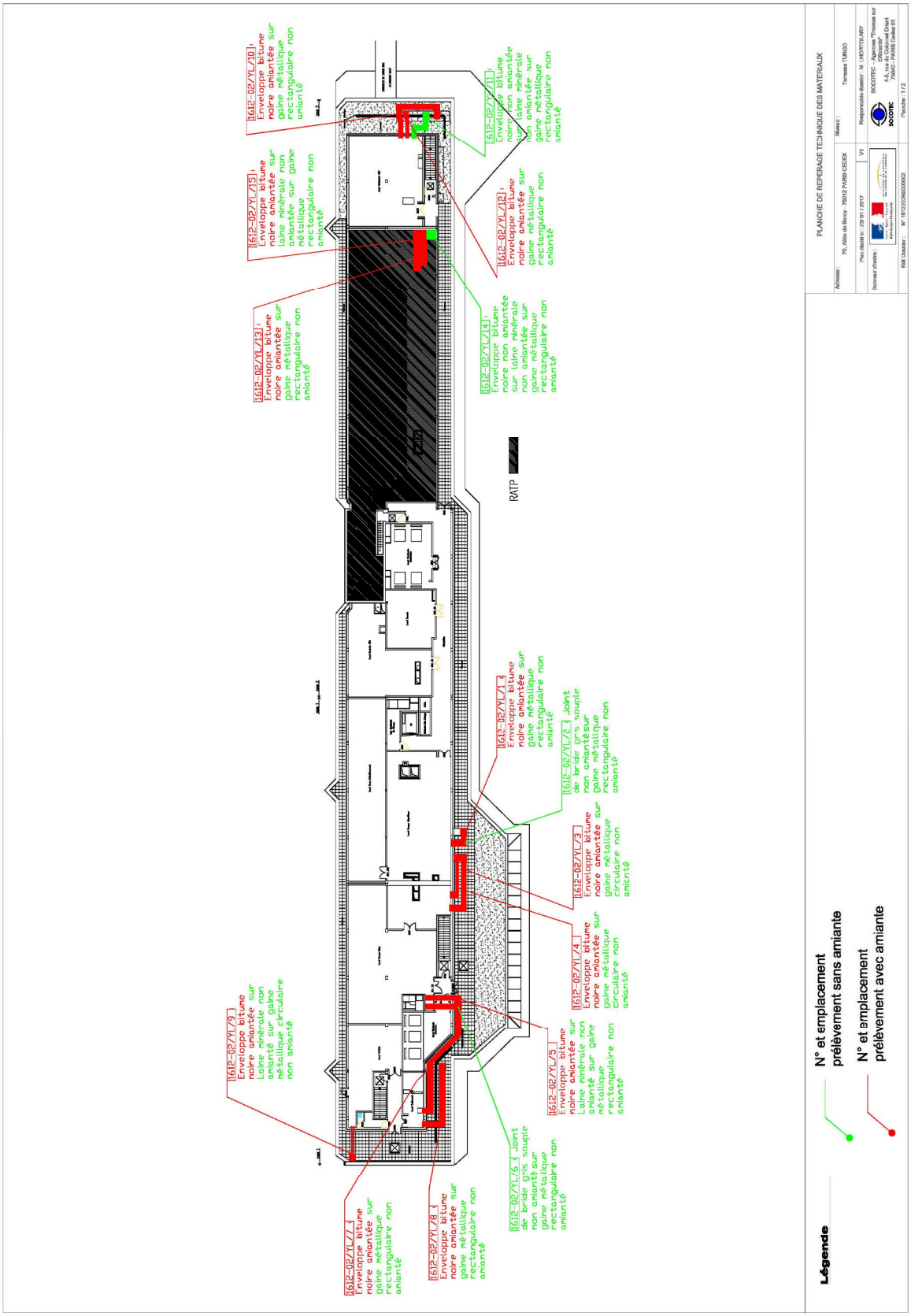

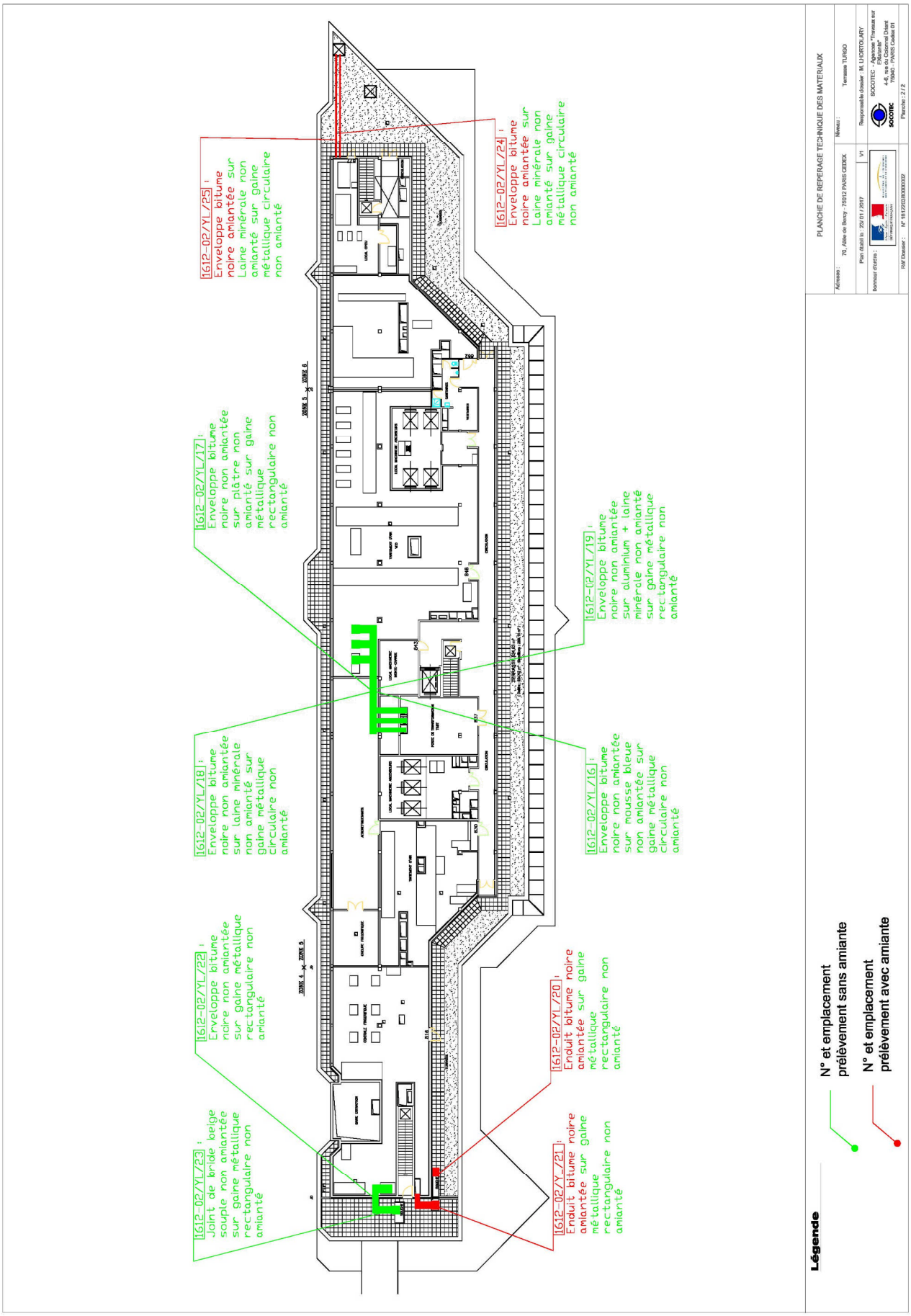
1612-02/YL/25 : Enveloppe bitume noire amiantée sur Laine minérale non amianté sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/24 : Enveloppe bitume noire amiantée sur Laine minérale non amianté sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/17 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur plâtre non amianté sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/19 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur aluminium + laine minérale non amianté sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/18 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur laine minérale non amianté sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/16 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur mousse bleue non amiantée sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/22 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/20 : Enduit bitume noire amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/23 : Joint de bride beige souple non amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/Y-/21 : Enduit bitume noire amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
ZONE 5
ZONE 4
ZONE 6
Légende
N° et emplacement prélèvement sans amiante
N° et emplacement prélèvement avec amiante
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE DES MATERIAUX
Adresse : 70, Allée de Bercy - 75012 PARIS CEDEX
Niveau : Terrasse TURGO
Plan établi le : 23/ 01 / 2017
V1
Responsable dossier : M. LHORTOLARY
Bonnoir d'ouvrage :
SOCOTEC - Agences "Travaux sur Ouvrages"
4-6, rue Eugène Dupuis 75940 - PARIS Cedex 01
Réf Dossier : N° 1612203B0000002
Planche : 2 / 2

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	1

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005480-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-001
Référence échantillon : 1612-02/YL/1 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage*	3

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005482-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-003
Référence échantillon : 1612-02/YL/3 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage*	4

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005483-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-004
Référence échantillon : 1612-02/YL/4 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	5

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005484-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-005
Référence échantillon : 1612-02/YL/5 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	7

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005486-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-007
Référence échantillon : 1612-02/YL/7 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le maillage de fibres et liant bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	8

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005487-01 — Version du : 10/01/2017 13:34 — Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 — Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-008
Référence échantillon : 1612-02/YL/8 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248** - **Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	9

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005488-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-009
Référence échantillon : 1612-02/YL/9 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	10

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005489-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-010
Référence échantillon : 1612-02/YL/10 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	11

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005490-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-011
Référence échantillon : 1612-02/YL/11 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	12

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005491-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-012
Référence échantillon : 1612-02/YL/12 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage*	13

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005492-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-013
Référence échantillon : 1612-02/YL/13 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir) ; matériau souple de type joint (blanc)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le maillage de fibres et liant bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	14

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005493-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-014
Référence échantillon : 1612-02/YL/14 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	15

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005494-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-015
Référence échantillon : 1612-02/YL/15 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Joint de bride *Gris souple* *Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage*	2

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005481-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-002
Référence échantillon : 1612-02/YL/2 Joint de bride gris souple

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Joint de bride *Mousse gris* *Sur gaine métallique rectangulaire*	6

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005485-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-006
Référence échantillon : 1612-02/YL/6 Joint de bride gris souple "

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + mousse bleu* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	31

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005495-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-016
Référence échantillon : 1612-02/YL/16 Enveloppe de calorifuge bitume noire + mousse bleu

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir) ; matériau de type mousse (bleu)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + plâtre* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	32

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005496-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-017
Référence échantillon : 1612-02/YL/17 Enveloppe de calorifuge bitume noire + plâtre

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	33

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005497-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-018
Référence échantillon : 1612-02/YL/18 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau (rouge) ; matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
Couche 2		
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (orange)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + aluminium + laine minéral* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	34

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005498-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-019
Référence échantillon : 1612-02/YL/19 Enveloppe de calorifuge bitume noire + aluminium + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	37

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005501-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-022
Référence échantillon : 1612-02/YL/22 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	39

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005503-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-024
Référence échantillon : 1612-02/YL/24 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreux)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	40

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005504-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-025
Référence échantillon : 1612-02/YL/25 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
Couche 2		
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Joint de bride *Beige souple* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	38

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005502-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-023
Référence échantillon : 1612-02/YL/23 Joint de bride beige souple

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau (noir) + (marron) en traces ; matériau souple de type joint (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Peinture ou enduit *Enduit bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	35

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005499-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-020
Référence échantillon : 1612-02/YL/20 Enduit bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le matériau semi-dur bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Peinture ou enduit *Enduit bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	36

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005500-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-021
Référence échantillon : 1612-02/YL/21 Enduit bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau dur (gris)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248** - **Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le matériau semi-dur bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Localisation : Terrasse Turgot

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_1$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_3$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_4$ *(a)*
Bitume noire
sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_5$ *(a)*
Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_7$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_8$ *(a)*
Bitume noir
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{9}$ *(a)*
Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{10}$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

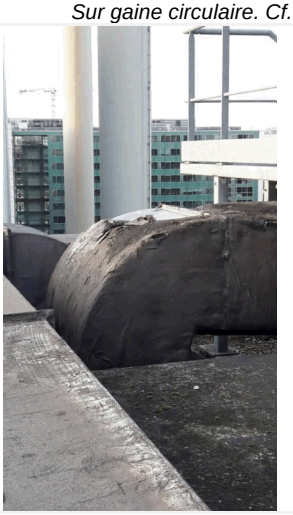

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{11}$ *(N)*
Bitume noire + laine minéral
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{12}$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{13}$ *(a)*
Bitume noire
Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{14}$ *(N)*
Bitume noire + laine minéral
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{15}$ *(a)*
Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Joint de bride$_{2}$ *(N)*
Gris souple
Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage

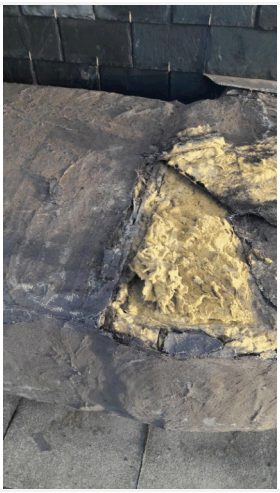

Composant : Joint de bride$_{6}$ *(N)*
Mousse gris
Sur gaine métallique rectangulaire

Localisation : Terrasse Sully

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{31}$ *(N)*
Bitume noire + mousse bleu
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{32}$ *(N)*
Bitume noire + plâtre
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{33}$ *(N)*
Bitume noire + laine minéral
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{34}$ *(N)*
Bitume noire + aluminium + laine minéral
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{37}$ *(N)*
Bitume noire
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{39}$ *(a)*
Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{40}$ *(a)*
Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Joint de bride$_{38}$ *(N)*
Beige souple
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Peinture ou enduit$_{35}$ *(a)*
Enduit bitume noir
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Peinture ou enduit$_{36}$ *(a)*
Enduit bitume noir
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 1210-014

Certifie par la présente que :

YOHANN LHORTOLARY

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	30/10/2012	29/10/2017
CREP / DRIPP & CTPP	Constat de risque d'exposition au plomb, Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures, Contrôle après travaux en présence de plomb	30/10/2012	29/10/2017
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	30/10/2012	29/10/2017

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification

Directeur de SOCOTEC Certification

Bruno LABARRE

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

ACCREDITATION N° 4-0085
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site Internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 490 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com

SOCOTEC
Immeuble Le Galilée
2/4 rue Andras Beck
92366 MEUDON-LA-FORET CEDEX
Tél : 01 40 94 15 00
Fax : 01 40 94 98 00
Cconstruction.meudon@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**Ministère de l'Economie et des Finances - TURGOT 88/92 rue de Bercy 75012 PARIS**	N° dossier : 1609207F0000024/ N° de canevas : MEUDON_4600 v2.06.01
Propriétaire	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Réf. du rapport : 207F0/16/4507
Demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Date(s) de visite 19/10/2016

Synthèse

A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble.

- Enduit blanc sur porte palière et cabine

L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : Meudon La Forêt Le : 27/10/2016	Auteur du rapport : LAGEON Yves Certificat de compétence n°DTI/1002-004 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 10 pages et en annexe 0 photo(s) de composant, 1 plan(s), 2 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 avenue du Centre 78183 ST Quentin -en -Yvelines Cedex

Programme de travaux du donneur d'ordre

Sur l'ensemble des trémies d'ascenseurs

Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Cage d'ascenseur	Portes palières de cabines	Ech n°1: enduit blanc

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre 2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions 2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble 4
- 2. Déroulement de la mission 5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite : 5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 5
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 5
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante 7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 7
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 8
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 8
- 4. Autres composants repérés 9
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante 9
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 9
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse 9
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 10
- 6. ANNEXES 1

1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Pose de ligne d'interphone d'ascenseur

1.2 Parties de l'immeuble

Cage d'ascenseur A
Cage d'ascenseur B
Cage d'ascenseur C
Cage d'ascenseur D

Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la mission : 19/10/2016

☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.

☒ Laboratoire(s) d'analyse :
1 : EUROFINS-LEM

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Responsable de chez SCHINDLER

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)

☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés

☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux

☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Des prélèvements complémentaires pourront être effectués pendant les travaux si l'on découvre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Cage d'ascenseur *A*	
Cage d'ascenseur *B*	
Cage d'ascenseur *C*	
Cage d'ascenseur *D*	

3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur A			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°1: enduit blanc*	3	Toutes les portes palières et cabines sont identiques	AR-16-LH-096038-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur B			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°1: enduit blanc*	3	Toutes les portes palières et cabines sont identiques	AR-16-LH-096038-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur C			
Portes de cabine d'ascenseur ***Ech n°1**: enduit blanc*	3	Toutes les portes palières et cabines sont identiques	AR-16-LH-096038-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur D			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°1: enduit blanc*	3	Toutes les portes palières et cabines sont identiques	AR-16-LH-096038-01 / META / EUROFINS-LEM

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Cage d'ascenseur A			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur Murs et Plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur B			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur Murs et Plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur C			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur Murs et Plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur D			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur Murs et Plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur A			
Flocage *Ech n°2: Flocage laineux*	9	Tous les flocages sont identiques	AR-16-LH-096039-01 / META / EUROFINS-LEM

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,

- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

6. ANNEXES

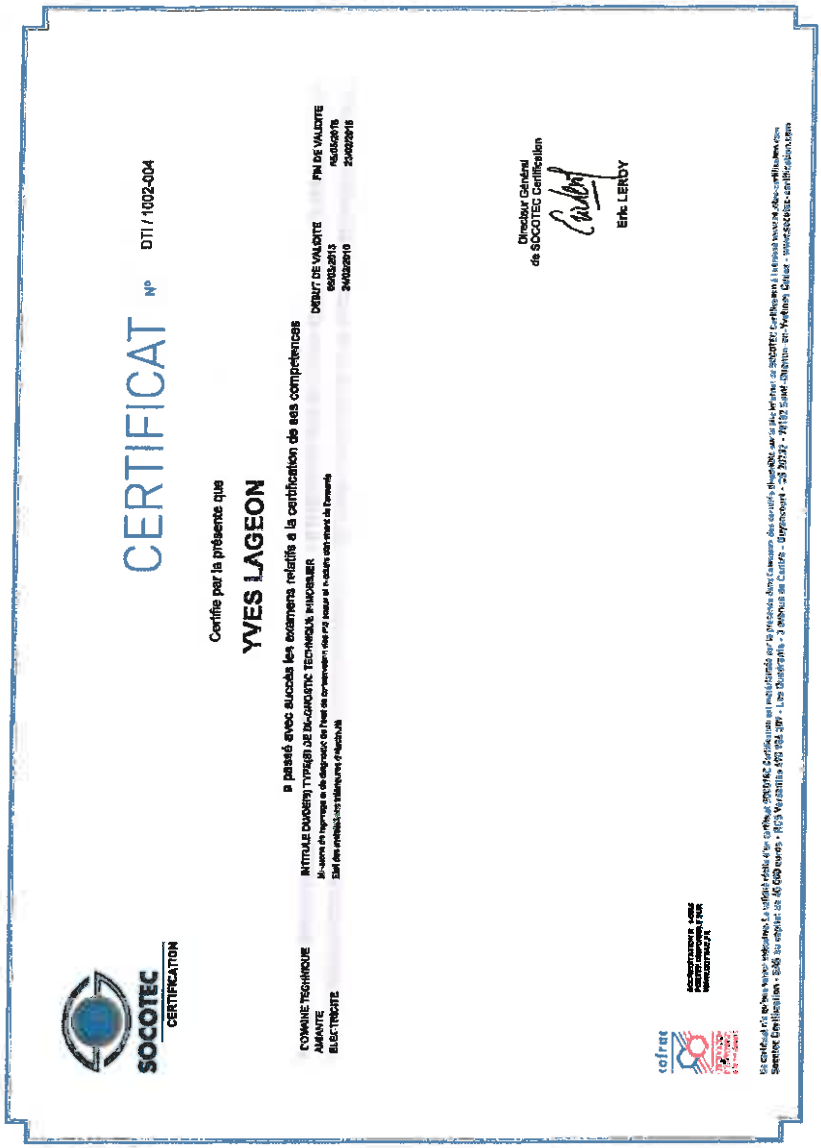

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 1002-004

Certifie par la présente que

YVES LAGEON

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU DIPLOME	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Repérage et diagnostic de l'amiante avant travaux et démolition	05/03/2015	05/03/2016
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	24/02/2010	24/02/2016

Directeur Général de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

cofrac

ACCREDITATION LABORATORIES CERTIFICATION BODIES INSPECTION BODIES

Ce certificat n'a pas valeur indéfinie et ne saurait être certifié définitif. Certification enregistrée par le présente dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site Internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Siège Certification : SAS au capital de 46 000 euros - RCS Versailles 493 924 391 - Les Bouleaux - 3 avenue du Centre - Guyancourt - CS 20232 - 78182 SAINT-QUENTIN-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com

TURGOT

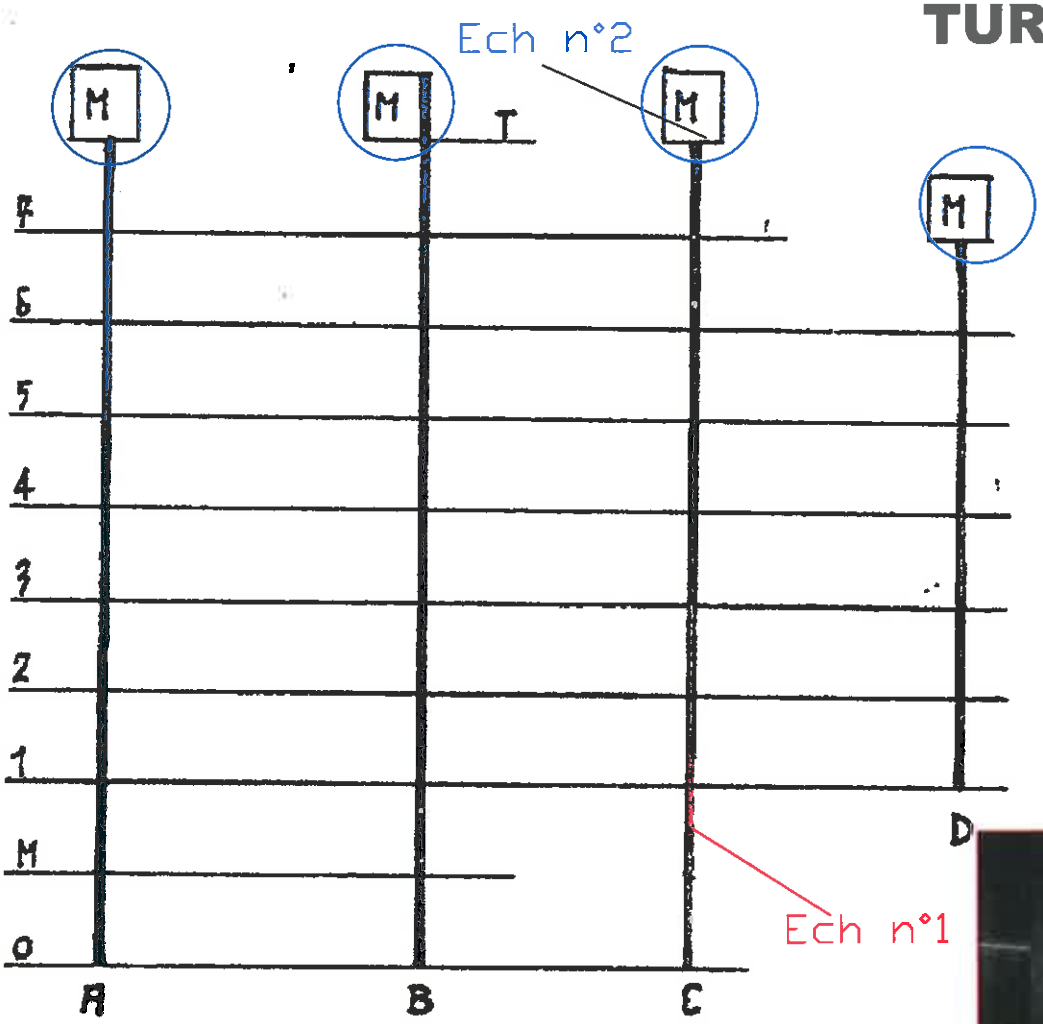

Présence de Fibralithe

BATIMENT E

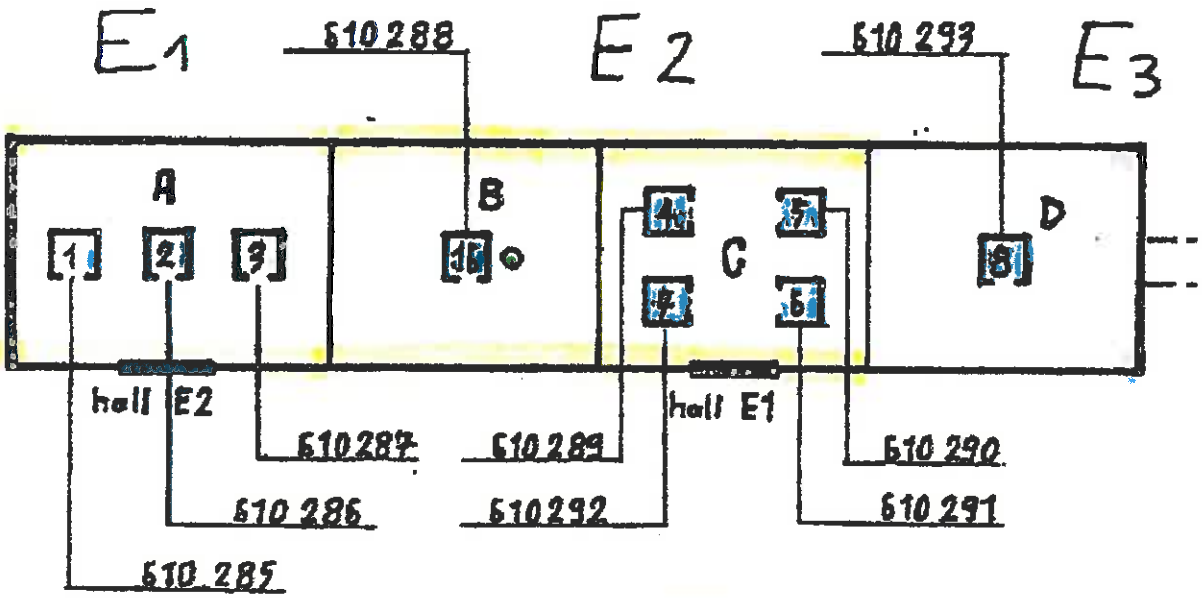

RSC. HANDICAPE 18 610 304

L'ensemble des trémies sont en SIPOREX

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-096038-01 Version du : 26/10/2016 21:12 Page 1/1
Dossier N° : 16H033814 Date de réception :21/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033814-008 (1)
Référence échantillon : 1 - BAT TURGOT ASC C - ENDUIT BLANC SUR PORTE PALIERE ET CABINE

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)
Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-096039-01 Version du : 26/10/2016 21:12 Page 1/1
Dossier N° : 16H033814 Date de réception :21/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033814-009
Référence échantillon : 2 - BAT TURGOT ASC C - FLOCAGE

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type enduit (pulvérulent) (blanc) ; matériau friable fibreux de type flocage (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

SOCOTEC
HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01-43-04-14-14
Fax : 01-43-04-10-64
hst.noisylegrand@socotec.fr

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Bien immobilier concerné	**Ministère des Finances 86 allée de Bercy 75012 PARIS**	N° de l'affaire : AAB1142/1 N° de canevas : NOISY_1685
Propriétaire	MINISTERE DES FINANCES 86 ALLEE DE BERCY 75012 PARIS	Référence du rapport HS/08/NP/2245 Saisam 1.31
Demandeur	MINEFI DPMA 7C SEM D/E TELEDOC 907 86 ALLEE DE BERCY 75572 PARIS	Date de la visite : 19/11/2008

CONCLUSION	Dans le cadre de la mission réalisée, il a été repéré de l'amiante dans le matériau suivant : **- Panneaux rigides**
Le présent rapport comprend 6 pages, 4 plan(s), 22 PV d'analyse de laboratoire et la certification de compétence.	

Fait à Noisy-le-Grand, le 25/11/2008	Auteur du rapport : N.PELLITERO Référence de la certification de compétence : SQ 2348 Délivrée par SQI	Signature

Sommaire

1. OBJET DE LA MISSION 2
1.1. Description de l'immeuble 2
1.2. Décomposition de l'immeuble 2
2. DEROULEMENT DE LA MISSION 3
2.1 Documents examinés pour la visite 3
2.2 Liste des composants recherchés dans le cadre de la présente mission 3
2.3 Particularités de la visite 3
2.4 Autres informations sur le déroulement de la mission 3
3. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE 4
3.1 Composants contenant de l'amiante 4
3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante 4
3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante 5
4. INVESTIGATIONS A PREVOIR EN PHASE TRAVAUX 6
ANNEXE

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante concernés par les travaux de réhabilitation définis au chapitre 2.4.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020.

1.1. Description de l'immeuble

Bâtiment R+8 à usage de bureaux.

1.2. Parties de l'immeuble faisant l'objet de travaux

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY
Terrasse (Pte 824) TURGOT
Terrasse (Pte 831) SULLY
Local VED (Pte 848) SULLY

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

[x] Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

[x] Visite des parties l'immeuble faisant l'objet de travaux après évacuation des occupants et du mobilier pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés au chapitre 2.2.

[x] Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC.

[x] Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux.

[x] Rédaction du présent rapport.

2.1 Documents examinés pour la visite

Plans des zones concernées par les travaux :

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT

Planche de repérage 1 (imprimé en annexe)

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY

Planche de repérage 2 (imprimé en annexe)

Terrasse (Pte 824) TURGOT

Planche de repérage 3 (imprimé en annexe)

Terrasse (Pte 831) SULLY

Planche de repérage 4 (imprimé en annexe)

PV d'analyse de laboratoire antérieurs au présent repérage

Néant

Rapports de repérage antérieurs au présent repérage (non joints au rapport)

Néant

2.2 Liste des composants recherchés dans le cadre de la présente mission

La présente mission de repérage de l'amiante avant travaux de réhabilitation porte sur les matériaux et produits directement concernés par les travaux et mentionnés à l'annexe A de la norme NFX 46.020.

2.3 Particularités de la visite

Accompagnateur : Visite effectuée en présence de M.MATHE

Seuls les locaux groupe froid et les tours de refroidissement sont concernés par la mission.

2.4 Description des travaux

Dépose des installations de production de froid (tuyauteries, pompes, calorifuges et enveloppes) des Centrales Frigorifiques des bâtiments SULLY / TURGOT et des tours aérothermes.

3. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Les tableaux suivants décrivent les résultats de la recherche classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants ne contenant pas d'amiante (§3.2)

Les composants non analysés pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire n'a pas encore été effectuée (§ 3.3).

Les analyses des échantillons prélevés par SOCOTEC ont été effectuées par le(s) laboratoire(s) suivant(s) :

1 : PROTEC S.A 8, avenue DU 1er MAI COFRAC N° 1-0918 91120 PALAISEAU

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY		
Panneaux rigides (plafonds) Gris	Plancher haut (sous flocage)	P326081007-09 / MOLP / PROTEC S.A

N 3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT		
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Circuits (Condenseur 4 pompes et Primaire Chaud)	Visuel
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Distribution secondaire EC (CTA et Ventilo-convecteur)	Visuel
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Circuit évaporateur (4 pompes)	P326081004-09 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse grise (sans coque)	Groupe Froid 11 (tête évaporateur)	P326081004-08 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse noire (sans coque)	Groupe Froid 11 (circuit Fréon)	P326081004-07 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sans coque)	Distribution secondaire EG (Ventilo-convecteur)	P326081004-06 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire EG (Armoire de Clim.)	P326081004-05 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire EG (CTA)	P326081004-04 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Circuit EG (Armoire de Climatisation)	P326081004-03 / META / PROTEC S.A
Flocage Fibreux (plancher haut)	Ensemble du local	P326081004-02 / MOLP / PROTEC S.A
Panneaux rigides Type Fibralith	Ensemble des murs	Visuel
Peinture Sol (grise)	Ensemble du local	P326081004-01 / META / PROTEC S.A
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY		
Calorifugeage Laine minérale sous coque	Circuit condenseur (4 pompes)	Visuel

N 3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire	
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY			
Calorifugeage Mousse (noire)	Circuit évaporateur (4 pompes)	Visuel	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Circuit évaporateur (4 pompes)	P326081007-07 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (grise)	Groupe Froid 1 (tête évaporateur)	P326081007-06 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (noire)	Groupe froid 1 (réseau Fréon)	P326081007-05 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire E.G. (CTA)	P326081007-03 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire E.G. (Armoire de Clim.)	P326081007-02 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire E.G. (Ventilo-convecteur)	P326081007-01 / META / PROTEC S.A	
Flocage + peinture (blanche)	Ensemble du local (plancher haut)	P326081007-08 / MOLP / PROTEC S.A	
Panneaux rigides Type Fibralith	Ensemble des murs	Visuel	
Peinture Sol (grise)	Ensemble du local	P326081007-04 / META / PROTEC S.A	
Terrasse (Pte 824) TURGOT			
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Circuit eau de refroidissement (côté intérieur, au dessus de la porte)	Visuel	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale	Circuit eau de refroidissement Ext. (A/R)	P326081004-11 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale	Tour de refroidissement 1	P326081004-10 / META / PROTEC S.A	
Terrasse (Pte 831) SULLY			
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale	Circuit de refroidissement (A/R)	P326081007-11 / META / PROTEC S.A	
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + laine minérale	Tour de refroidissement 1	P326081007-10 / META / PROTEC S.A	
Local VED (Pte 848) SULLY			
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Réseau général EC (CTA,VC,sanitaires) et réseau de récupération	Visuel	

3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Commentaires
Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

ANNEXE

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Titre du plan : Planche de repérage 1

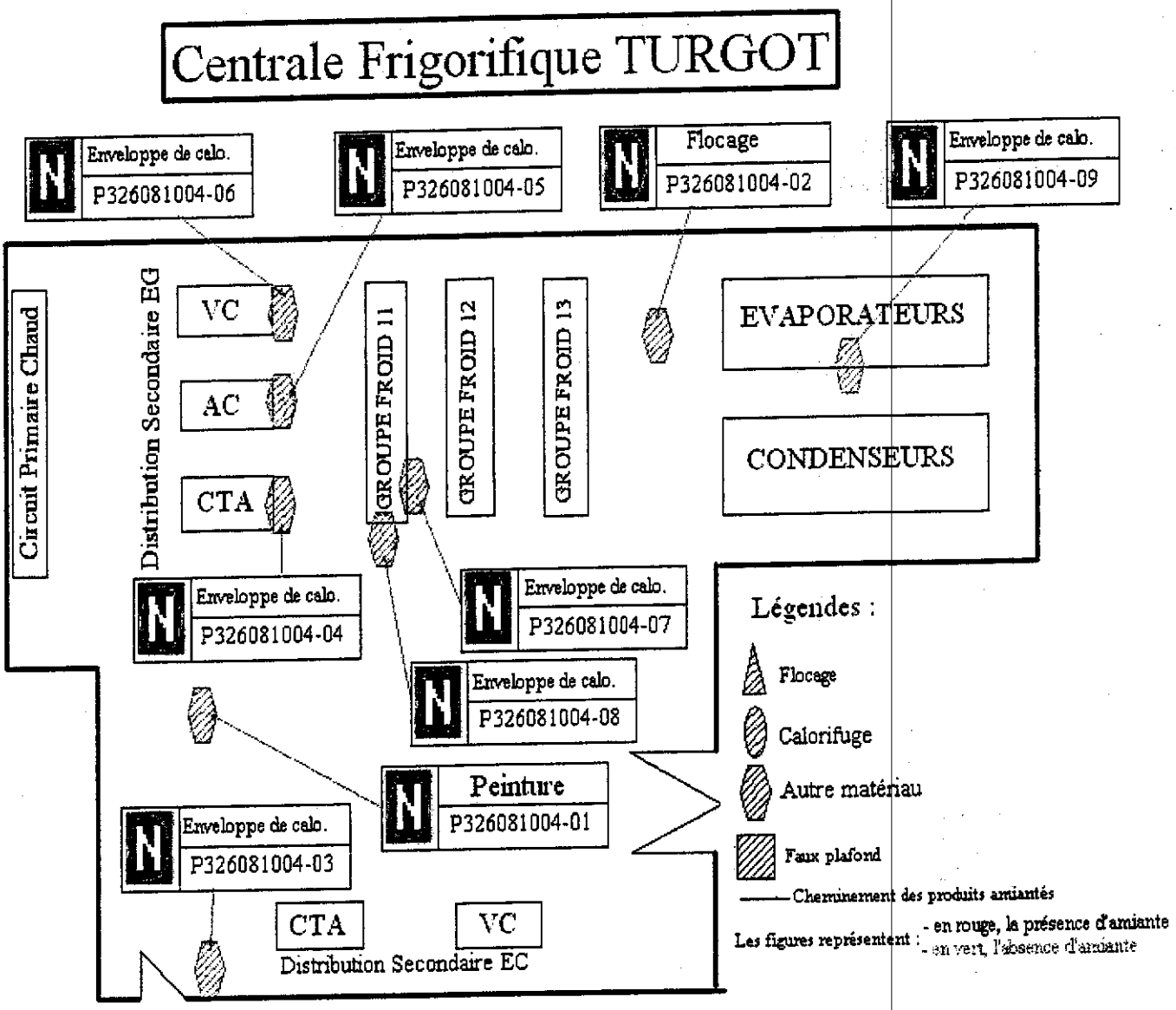

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Titre du plan : Planche de repérage 2

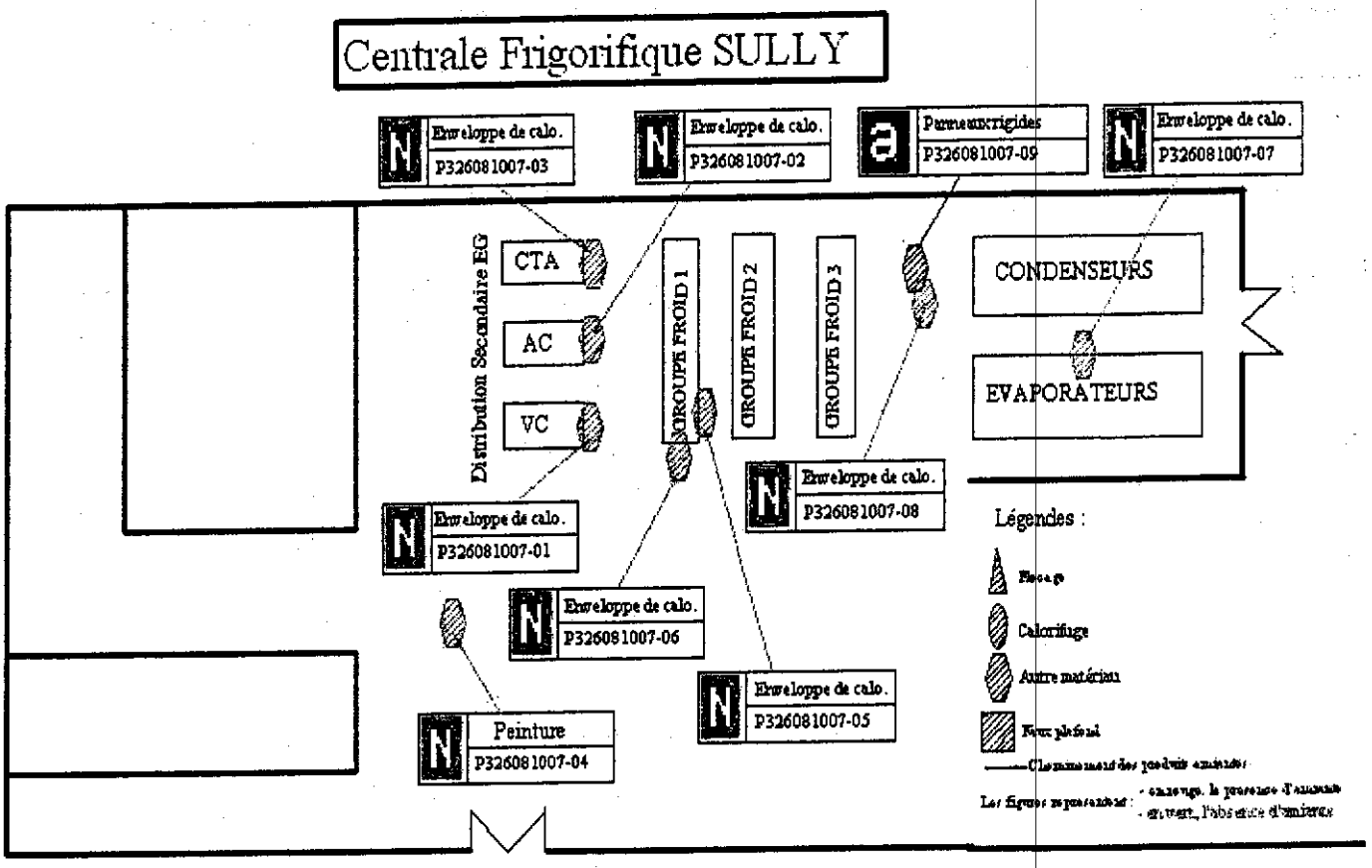

Terrasse (Pte 824) TURGOT	Titre du plan : Planche de repérage 3

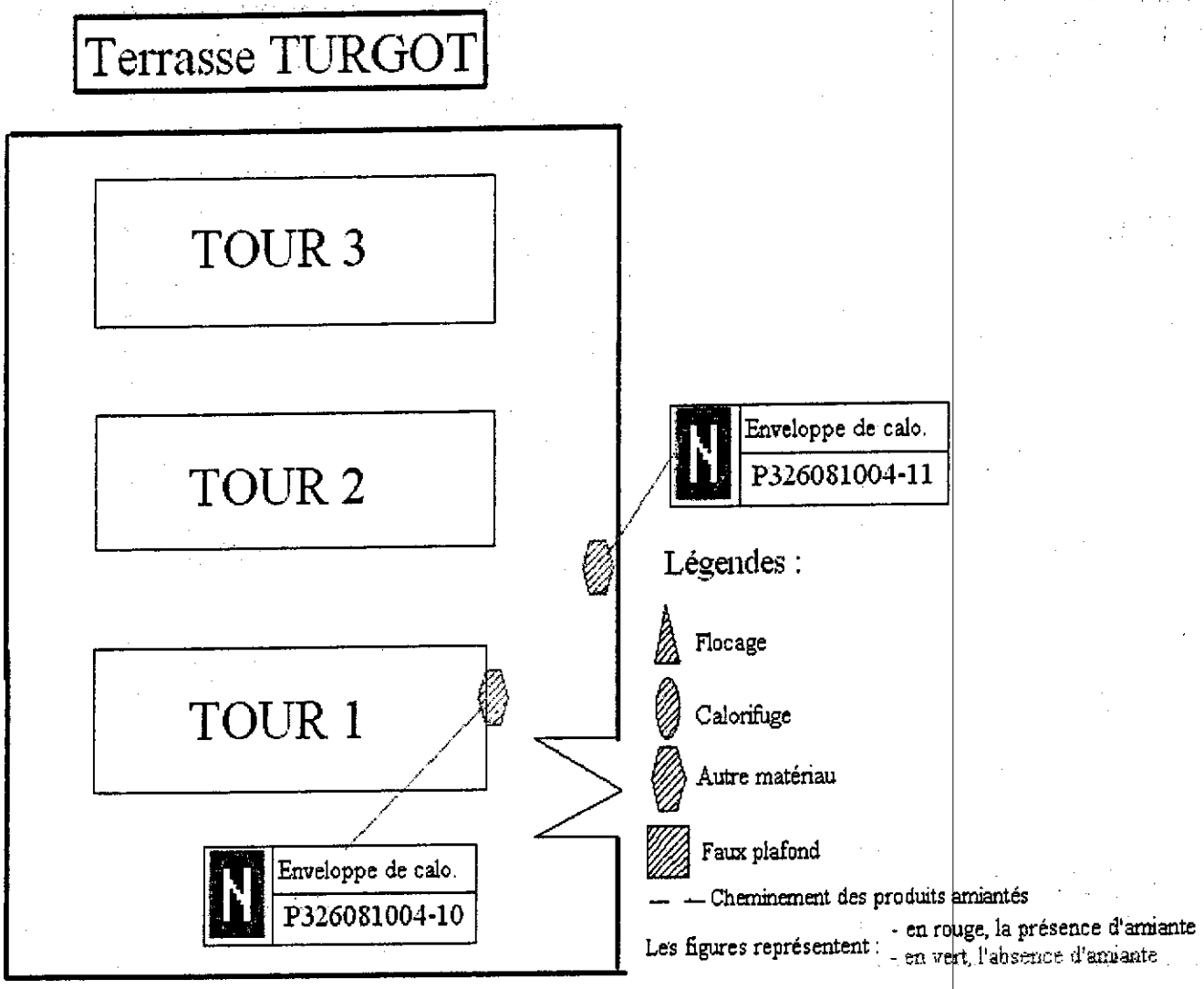

Terrasse (Pte 831) SULLY	Titre du plan : Planche de repérage 4

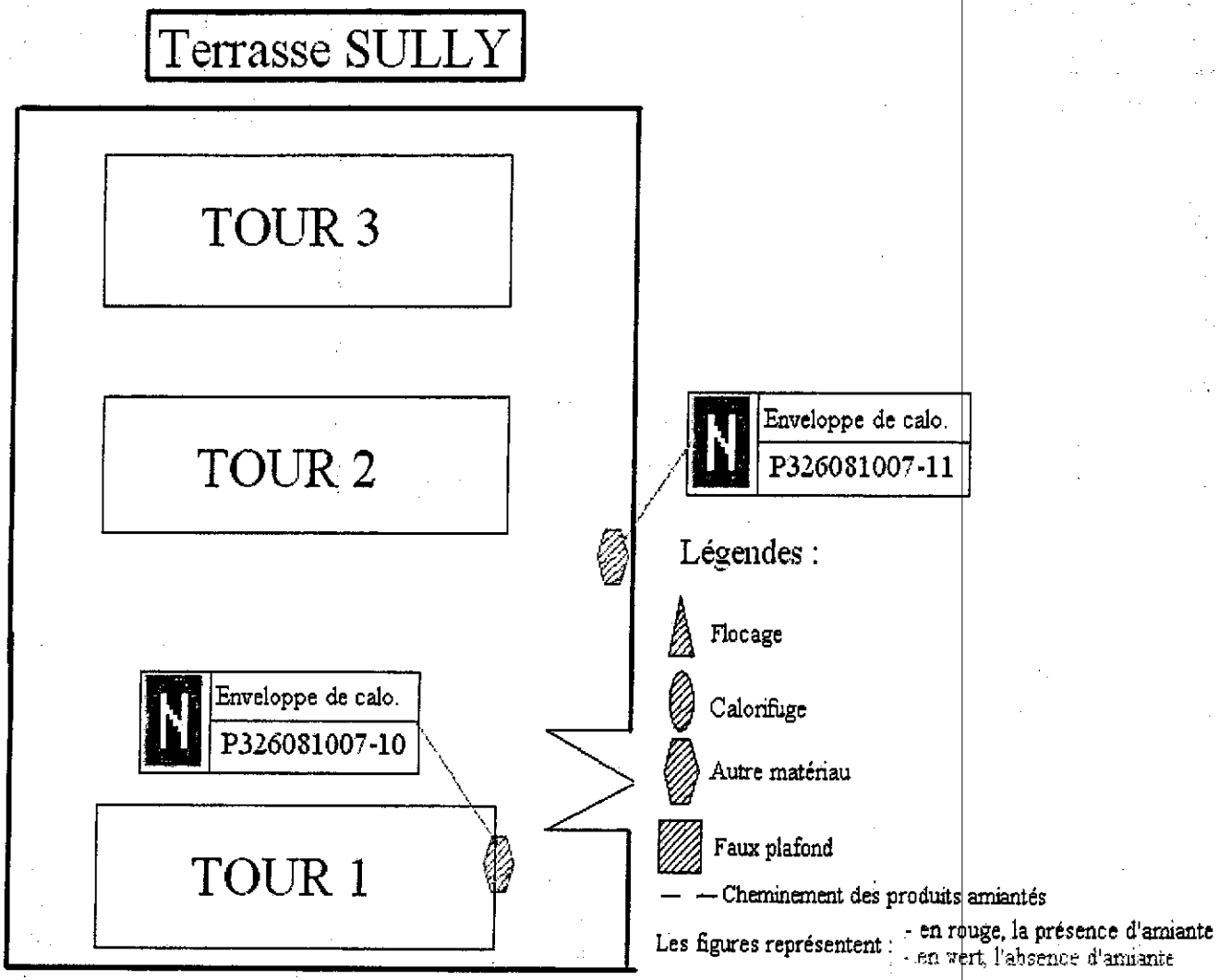

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Peinture Sol (grise) Ensemble du local

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-01

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/01
Description échantillon : Peinture (grise)
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Peinture	pulvérulent(e)	gris(e)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Flocage Fibreux (plancher haut) Ensemble du local

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-02

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/02
Description échantillon : Flocage
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Flocage	fibreux(se)	gris(e)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée)
Norme d'analyse : Norme MDHS 77 de juin 1994
Nombre de préparations : 2
Analysé par : Véronique FRAGNON le 20.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée
Autres fibres : Fibres de verre

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Circuit EG (Armoire de Climatisation)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1.0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-03

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/03
Description échantillon : Mousse (bleue)+ toile bitumineuse
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire EG (CTA)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION SP 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-04

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/04
Description échantillon : Mousse (bleue) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire EG (Armoire de Clim.)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

COFRAC ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-05

Données client			
Référence échantillon	MF/TUR/NP/05		
Description échantillon	Mousse (bleue) + toile bitumineuse		
Localisation	-		
Données laboratoire			
Examen visuel			
	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)
Couches indissociables :	bitume+mousse		
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996		
Nombre de préparations	1		
Analysé par	Véronique FRAGNON le 24.11.2008		

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sans coque) Distribution secondaire EG (Ventilo-convecteur)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-2018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-06

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/06
Description échantillon : Mousse (bleue) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Annexe

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse noire (sans coque) Groupe Froid 11 (circuit Fréon)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-07

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/07
Description échantillon : Mousse (noire) + toile bitumineuse
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	noir(e)

Couches indissociables : bitume+mousse

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse grise (sans coque) Groupe Froid 11 (tête évaporateur)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-08

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/08
Description échantillon : Mousse (grise) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple/fibreux	noir(e)
Couche n° 2	+	Peinture	pulvérulent(e)	vert(e)
Couche n° 3	+	Mousse	souple	gris(e)

Couches indissociables : mousse+bitume+peinture

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Annexe

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Circuit évaporateur (4 pompes)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-09

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/09
Description échantillon : Mousse (bleue) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Terrasse (Pte 824) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale Tour de refroidissement 1

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
3, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-10

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/10
Description échantillon : Laine + toile bitumineuse
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Laine	fibreux(se)	jaune
Couche n° 3	+ Fibres	souple	blanc(che)

Couches indissociables : bitume+mousse

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Annexe

Terrasse (Pte 824) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale Circuit eau de refroidissement Ext. (A/R)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0012 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-11

Données client			
Référence échantillon	MF/TUR/NP/11		
Description échantillon	Laine + toile bitumineuse		
Localisation	-		
Données laboratoire			
Examen visuel			
	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Laine	fibreux(se)	jaune
Couches indissociables :	laine+bitume		
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996		
Nombre de préparations	1		
Analysé par	Véronique FRAGNON le 24.11.2008		
RESULTAT	Pas d'amiante détectée		

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Caroline BRETIN
Technicienne

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. La reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire E.G. (Ventilo-convecteur)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-01

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/01
Description échantillon : Mousse (bleue)+toile bitumineuse
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Mousse	souple	bleue(e)
Couche n° 2	+ Bitume	souple	noir(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire E.G. (Armoire de Clim.)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-02

Données client			
Référence échantillon	MF/SU/NP/02		
Description échantillon	Toile bitumineuse		
Localisation	.		
Données laboratoire			
Examen visuel			
	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)
Couches indissociables :	mousse+bitume		
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996		
Nombre de préparations	1		
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008		
RESULTAT	Pas d'amiante détectée		

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire E.G. (CTA)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-03

Données client			
Référence échantillon	MF/SU/NP/03		
Description échantillon	Mousse (bleue)+toile bitumineuse		
Localisation	.		
Données laboratoire			
Examen visuel			
	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)
Couches indissociables :	bitume+mousse		
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996		
Nombre de préparations	1		
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008		
RESULTAT	Pas d'amiante détectée		

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Peinture Sol (grise) Ensemble du local

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-04

Données client	
Référence échantillon	MF/SU/NP/04
Description échantillon	Peinture (grise)
Localisation	-
Données laboratoire	
Examen visuel	

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Peinture	pulvérulent(e)	gris(e)
Couche n° 2	+ Enduit	pulvérulent(e)	gris(e)

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations	1
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (noire) Groupe froid 1 (réseau Fréon)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-05

Données client	
Référence échantillon	MF/SU/NP/05
Description échantillon	Mousse (noire)+toile bitumineuse
Localisation	.
Données laboratoire	
Examen visuel	

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Fibres	souple	blanc(che)
Couche n° 3	+ Mousse	souple	noir(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations	1
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (grise) Groupe Froid 1 (tête évaporateur)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-06

Données client	
Référence échantillon	MF/SU/NP/06
Description échantillon	Mousse (grise)+toile bitumineuse
Localisation	.
Données laboratoire	
Examen visuel	

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	gris(e)
Couches indissociables :	mousse+bitume		

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations	1
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Circuit évaporateur (4 pompes)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-07

Données client			
Référence échantillon	MF/SU/NP/07		
Description échantillon	Mousse (bleue)+toile bitumineuse		
Localisation	.		
Données laboratoire			
Examen visuel			
	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)
Couches indissociables :	mousse+bitume		
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996		
Nombre de préparations	1		
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008		
RESULTAT	Pas d'amiante détectée		

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

(Le rapport comporte 11 page(s))

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Flocage + peinture (blanche) Ensemble du local (plancher haut)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0911 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-08

Données client	
Référence échantillon	MF/SU/NP/08
Description échantillon	Flocage
Localisation	-
Données laboratoire	
Examen visuel	

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Flocage	fibreux(se)	gris(e)
Couche n° 2	+ Peinture	pulvérulent(e)	gris(e)

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations	1
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Panneaux rigides (plafonds) Gris Plancher haut (sous flocage)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-09

Données client	
Référence échantillon	MF/SU/NP/09
Description échantillon	Plaques rigides (grise)
Localisation	-
Données laboratoire	
Examen visuel	

Couche n° 1	Description échantillon	Texture	Couleur
	Fibres compacte	fibreux(se)	gris(e)

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée)
Norme d'analyse	Norme MDHS 77 de juin 1994
Nombre de préparations	2
Analysé par	Véronique FRAGNON le 20.11.2008

RESULTAT **Amiante détectée : Chrysotile**

Caroline BRETON
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

(Le rapport comporte 11 page(s))

Terrasse (Pte 831) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + laine minérale Tour de refroidissement 1

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-10

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/10
Description échantillon : Toile bitumineuse
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Fibres	souple	blanc(che)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Terrasse (Pte 831) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale Circuit de refroidissement (A/R)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-11

Données client	
Référence échantillon	MF/SU/NP/11
Description échantillon	Mousse (beue)+toile bitumineuse
Localisation	-
Données laboratoire	
Examen visuel	

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	jaune
Couches indissociables :	mousse+bitume		

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations	1
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Caroline BRETIN
Technicienne

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

SQI Compétences
SOCOTEC QUALIFICATION INTERNATIONAL

CERTIFICAT DE COMPETENCES

SQI certifie par la présente que :

NICOLAS PELLITERO

Enregistré(e) sous le N°SQI : SQ2348

A passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences :

Domaine Technique	Certification initiale	Limite de validité*
AMIANTE	26/05/2008	26/05/2013

qui ont été réalisés par S.Q.I conformément au référentiel

NF EN ISO/CEI 17024 : 2003

Et aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

et font l'objet du présent certificat enregistré par SQI sous le N° :

DTI / 0805-038

* Les conditions de maintien de la certification sont définies au chapitre 6.4 de la norme ISO/CEI 17024:2003. Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat S.Q.I est consultable sur le site internet de S.Q.I à l'adresse http://www.sqi-online.com. Elle est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés.

Le Directeur de S.Q.I,

Eric LEROY

La personne certifiée,

NICOLAS PELLITERO

cofrac
Accréditation
N° 4-0085
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

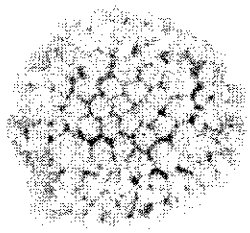

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
DPAEP - Bureau 5B - Teledoc 731
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Madame RIVIERE

DIAGNOSTIC
ASSISTANCE
TECHNIQUE

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : k161

LIEU D'INTERVENTION :
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Bâtiment TURGOT - 86 à 92 Allée de Bercy
75012 PARIS

DATE : du 04 au 06.05.2009

AFFAIRE N° : 09.880.803.03805.00.H

RAPPORT N° : 014.AMIA.001

apave
Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Lieu d'intervention :
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Bâtiment TURGOT - 86 à 92 Allée de Bercy
75012 PARIS

Date : du 04 au 06.05.2009

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : K161

Adresse d'expédition : **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi**
DPAEP - Bureau 5B - Teledoc 731
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de : Madame RIVIERE

Intervenant :
Monsieur JACOB

Accompagné par :
Monsieur DENIS

Signature :

SOMMAIRE

1. SYNTHESE DES RESULTATS 3

1.1. Obligations réglementaires 3
1.2. Préconisations 6

2. GENERALITES 7

2.1. Objectif de la prestation 7
2.2. Références réglementaires 7
2.3. Compétence et assurance 7
2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation 7
2.5. Rapport(s) précédent(s) 7

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS 8

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments 8
3.2. Périmètre de la prestation 8
3.3. Locaux non visités 8

4. RESULTATS ET AVIS 9

5. SCHEMA 13

6. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX 22

7. FICHES D'EXAMENS VISUELS 36

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1. Obligations réglementaires

Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans l'annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique. Les conclusions conduisent aux obligations réglementaires récapitulées ci dessous.

Locaux ou zone homogène nécessitant des travaux sous 36 mois (notation 3)

BATIMENT	LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant		

Locaux ou zone homogène nécessitant une mesure d'empoussièrement (notation 2)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant	

Locaux ou zone homogène nécessitant un contrôle périodique tous les 3 ans (notation 1)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant	

Locaus ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en état dégradé (notation D)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Terrasse, réseaux gaines de ventilation	Enduit bitumeux autour des réseaux.
Terrasse, tour de refroidissement	Enveloppe bitume de calorifugeage.

Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en bon état (notation B)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
5eme étage, placard technique dans local 590 2 réseaux eau glacée aller et retour (tous hauteurs) 2 réseaux eau chaude (tous hauteurs) 2 réseaux eaux glacées climatisation	Enveloppes bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage Enveloppes bitume de calorifugeage
5eme étage, placard technique dans WC 574 E côté bureau 546 Réseau eau glacée aller (toute hauteur) Réseau eau chaude (toute hauteur)	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
5eme étage, local 539 H placard technique 1 réseau eau glacée retour ventilo convecteur (toute hauteur)	Enveloppe bitume de calorifugeage

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
1 réseau eau chaude (toute hauteur) 2 réseaux CTA glacée (aller et retour) (réseau toutes hauteurs) 2 réseaux CTA chauds (tous hauteurs)	Enveloppe plâtre de calorifugeage Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
5ème étage, placard Z2C, côté bureau, 524 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées (aller et retour) des ventilo-convecteur Réseau eau chaude retour	Enveloppes bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
5ème étage, placard face au bureau 515 (conduites toutes hauteurs) 2 réseaux eau glacée aller (ventilo-convecteur) 1 réseau eau chaude (aller)	Enveloppes bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
5ème étage, placard technique dans WC E505F (conduites toutes hauteurs) 1 réseau eau glacée (retour) 1 réseau eau chaude (retour, ventilo-convecteur)	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
5ème étage, placard technique dans bureau 531 (conduites toutes hauteurs) 2 réseaux eaux glacées aller et retour ventilo-convecteur	Enveloppes bitume de calorifugeages
Du 7ème au 1er étage Ensemble placards techniques locaux 790, 690, 490, 390, couloir côté 291 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées ventilo-convecteur Réseaux eaux chaudes Réseaux eaux glacées climatisation	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Ensembles placards techniques, WC, côté bureaux 746, 646, 546, 446, 346, 244, 146 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées Réseaux eaux glacées	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques dans locaux 739, 639, 439, 339, 239, 139 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées ventilo-convecteur Réseaux eaux chaudes ventilo-convecteur Réseaux eaux glacées CTA	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage Enveloppe bitume de calorifugeage

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté locaux 724, 624, 424, 324, 224, 124 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées ventilo-convecteur Réseaux eaux chaudes	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques face aux bureaux 715, 615, 415, 315, 215, 114 (conduits toutes hauteurs Réseaux eaux glacées Ventilo-convecteur Réseaux eaux chaudes	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques dans WC E705, 605, 405, 305, 205, 105 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées Réseau eaux chaudes	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques dans bureaux 731, 631, 431, 331, 231, WC 131 (conduites toutes hauteurs) Réseau eau glacée ventilo-convecteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
Niveau mezzanine Local technique M32 surpresseur Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage
Local technique M39 ventilation Réseau eau chaude CTA	Enveloppe plâtre de calorifugeage
Placard Z3 Réseau eau glacée Réseau eau chaude	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Galerie technique 2 réseaux eaux glacées Réseau eau chaude	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Local technique M92 ventilation Réseau eaux glacées armoire de climatisation	Enveloppe bitume de calorifugeage
Local technique M81 Réseau eau glacée Réseau eau chaude	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage
Niveau rez-de-dalle *Local technique LT 056* Réseau eau glacée Réseau eau chaude	Enveloppe bitume de calorifugeage Enveloppe plâtre de calorifugeage

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Réserve 036	
Réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage
Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage
Niveau 1er étage bureau 182	
Réseau eau glacée retour	Enveloppe bitume de calorifugeage
Réseau eau glacée aller	Enveloppe bitume de calorifugeage
Restants des niveaux (7ème au 1er étage)	
Réseau eau glacée retour	Enveloppe bitume de calorifugeage
Réseau eau glacée aller	Enveloppe bitume de calorifugeage

1.2. Préconisations

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être constitué selon la réglementation applicable à votre établissement.

L'opération de repérage devra être étendue aux locaux fermés ou non visités.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Dans tous les cas de travaux à venir, vous avez l'obligation réglementaire de faire un rapport de recherche de matériaux amantifères avant travaux.

2. GENERALITES

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

2.2. Références réglementaires

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),
Article R 1334-24 du code de la santé publique,
Arrêté du 22 Août 2002 relatif aux modalités d'établissement du repérage,
Arrêté du 07 février 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 15 janvier 1998 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE selon l'annexe 13-9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique.

2.3. Compétence et assurance

La certification de la compétence de l'intervenant a été délivrée par : SQI le 06/04/2007-DTI/0704-004
N° de police et Compagnie d'assurance : **0067686 – QBE France**
N° SIRET : 775 690 639-00015
Nom et Adresse du laboratoire : 97-103, boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN

2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles conformément au code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage. En cas de travaux ou de démolition un repérage complémentaire doit être réalisé dans le cadre de la réglementation relative à la protection des travailleurs.

2.5. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
97.860.803.06267.00.J (96 / 97 et 96 / 98)	APAVE	20.06.1997
98.860.803.08027.00.J	APAVE	08.07.1998
Rapport analyses	ACEMA	17.07.1995
HS / 04 / CJ / NJ / 2086	SOCOTEC	30.09.2004
NS / 08 / NP / 2245	SOCOTEC	25.11.2008

Lors de notre visite, il nous a été remis les plans suivants : Plans fournis.

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

Adresse : 139 rue de Bercy
Code Postal : 75572
Ville : PARIS CEDEX 12

3.2. Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

3.3. Locaux non visités

Les locaux qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés avec les motifs dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION	LOCAUX	MOTIFS
Voir fiches d'examens visuels		

4. RESULTATS ET AVIS

Légende :
1 - Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux et produits (tous les 3 ans)
2 - Surveillance du niveau d'empoussièrement avec prélèvements d'air
3 - Travaux dans un délai de 36 mois
B - Bon état de conservation
D - Etat dégradé

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître la présence d'amiante uniquement dans les locaux ou zones homogènes précisés dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	**MATERIAUX ET PRODUITS**	**VISUEL N° : Vxx** **ECHANTILLON N° : Exx**	**AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D**
Terrasse, réseaux gaines de ventilations	Enduits bitumeux autours des réseaux	SOCOTEC E2680104	D
Terrasse, tour de refroidissement	Enveloppe bitume de calorifugeage	SOCOTEC 2680704	D
5ème étage, placard technique dans local 590 2 réseaux eau glacée aller et retour (tous hauteurs)	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
2 réseaux eau chaude (tous hauteurs)	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E7	B
2 réseaux eaux glacées climatisation	Enveloppe bitume de calorifugeage	E8	B
5ème étage, placard technique dans WC 574 E côté bureau 546 Réseau eau glacée aller (toute hauteur)	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude (toute hauteur)	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
5ème étage, local 539 H placard technique 1 réseau eau glacée retour ventilo convecteur (toute hauteur)	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
1 réseau eau chaude (toute hauteur)	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
2 réseaux CTA glacée (aller et retour) réseau tous hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage	E10	B
2 réseaux CTA chauds (tous hauteurs)	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
5ème étage, placard Z2C côté bureau 524 (conduites toutes hauteurs) Réseaux eaux glacées (aller et retour) des ventilo-convecteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude retour	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
5ème étage, placard face au bureau 515 (conduites toutes hauteurs) 2 réseaux eau glacée aller (ventilo-convecteur)	Enveloppe toiture de calorifugeage	E7	B
1 réseau eau chaude (aller)	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
5ème étage, placard technique dans WC E505 F (conduites toutes hauteurs) 1 réseau eau glacée (retour)	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
1 réseau eau chaude (retour, ventilo-convecteur)	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	**MATERIAUX ET PRODUITS**	**VISUEL N° : Vxx ECHANTILLON N° : Exx**	**AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D**
5ème étage, placard technique dans bureau 531 (conduites toutes hauteur) 2 réseaux eaux glacées aller et retour ventilo-convecteur	Enveloppes de calorifugeages	E7	B
Du 7ème au 1er étage Ensembles placards techniques locaux 790, 690, 490, 390, couloir côté 291 (conduites toutes hauteurs)			
Réseaux eaux glacées ventilo-convecteur	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseaux eaux chaudes	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Réseaux eaux glacées climatisation	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Du 7ème au 1er étage Ensembles placards techniques WC, côté bureaux 746, 645, 546, 446, 346, 244, 146 (conduites toutes hauteurs)			
Réseaux eaux glacées	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseaux eaux chaudes	Enveloppe bitume de calorifugeage	E8	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques dans locaux 739, 639, 439, 339, 239, 139 (conduites toutes hauteurs)			
Réseaux eaux glacées ventilo-convecteur	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseaux eaux chaudes ventilo-convecteur	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Réseaux eaux glacées CTA	Enveloppe bitume de calorifugeage	E10	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté locaux 724, 624, 424, 624, 224, 124 (conduites toutes hauteurs)			
Réseaux eaux glacées ventilo-convecteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseaux eaux chaudes	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Du 7ème étage au 1er étage Placards techniques face aux bureaux 715, 615, 415, 315, 215, 114 (conduites toutes hauteurs)			
Réseaux eaux glacées ventilo-convecteur	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseaux eaux chaudes	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques dans WC E705, 605, 405, 305, 205, 105 (conduites toutes hauteurs)			
Réseaux eaux glacées	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eaux chaudes	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques dans bureaux 731, 631, 431, 331, 231, WC, 131 (conduits toutes hauteurs)			

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	**MATERIAUX ET PRODUITS**	**VISUEL N° : Vxx ECHANTILLON N° : Exx**	**AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D**
Réseau eau glacée ventilo-convecteur	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Niveau mezzanine Local technique M32 surpresseur Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Local technique M39 ventilation Réseau eau chaude CTA	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Couloir côté local M39 Réseau eau chaude CTA	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Placard Z3 Réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Galerie technique 2 réseaux eaux glacées	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Local technique M92 ventilation Réseau eaux glacées armoire de climatisation	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eaux chaudes	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Local technique M81 Réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Niveau rez-de-dalle *Local technique LT 056* Réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
Réseau 036 Réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage	E7	B
Réseau eau chaude	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E8	B
1er étage, bureau 182 Réseau eau glacée retour	Enveloppe bitume de calorifugeage	E26	B
Réseau eau glacée aller	Enveloppe plâtre de calorifugeage	E27	B
Restant des niveaux Réseau eau glacée retour	Enveloppe bitume de calorifugeage	E26	B

DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION
SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER - BUREAU 3R
120 RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEPHONE

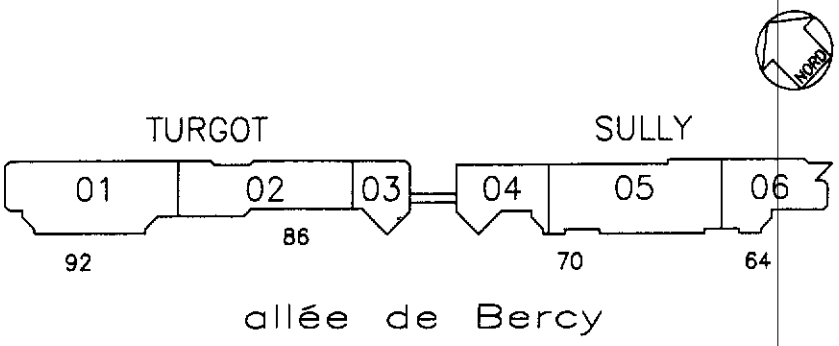

BATIMENT	TURGOT	SITE	BERCY
NIVEAU	05	ZONE TZ	ECHELLE 1/200

ADRESSE 86 / 92 allée de BERCY - 75012 PARIS CEDEX

TYPE PL	ETAT EA	DOCUMENT 00089	REVISION AH	DATE REVISION 04/08/2003
CODE OPERATION	2000	00000		

ETAT ACTUEL

Mise à Jour

DATE	REVISION	OBJET DE LA REVISION	REVISEUR
25/11/02	AD	Mise à jour	R. MANACH
20/05/03	AE	Mise à Jour	R. MANACH
20/05/03	AF	Mise à Jpur	R. MANACH
02/06/03	AG	Analyse	R. MANACH
04/08/2003	AH	Mise à Jour	R. MANACH

METIER	UNITE	FORMAT	XREF
MDESS	m	UTIL	
Remy MANACH	25/08/2000	MDESSPL00089	Administrateurs
AUTEUR	DATE CREATION	FICHIER ASSOCIE	SERVICE

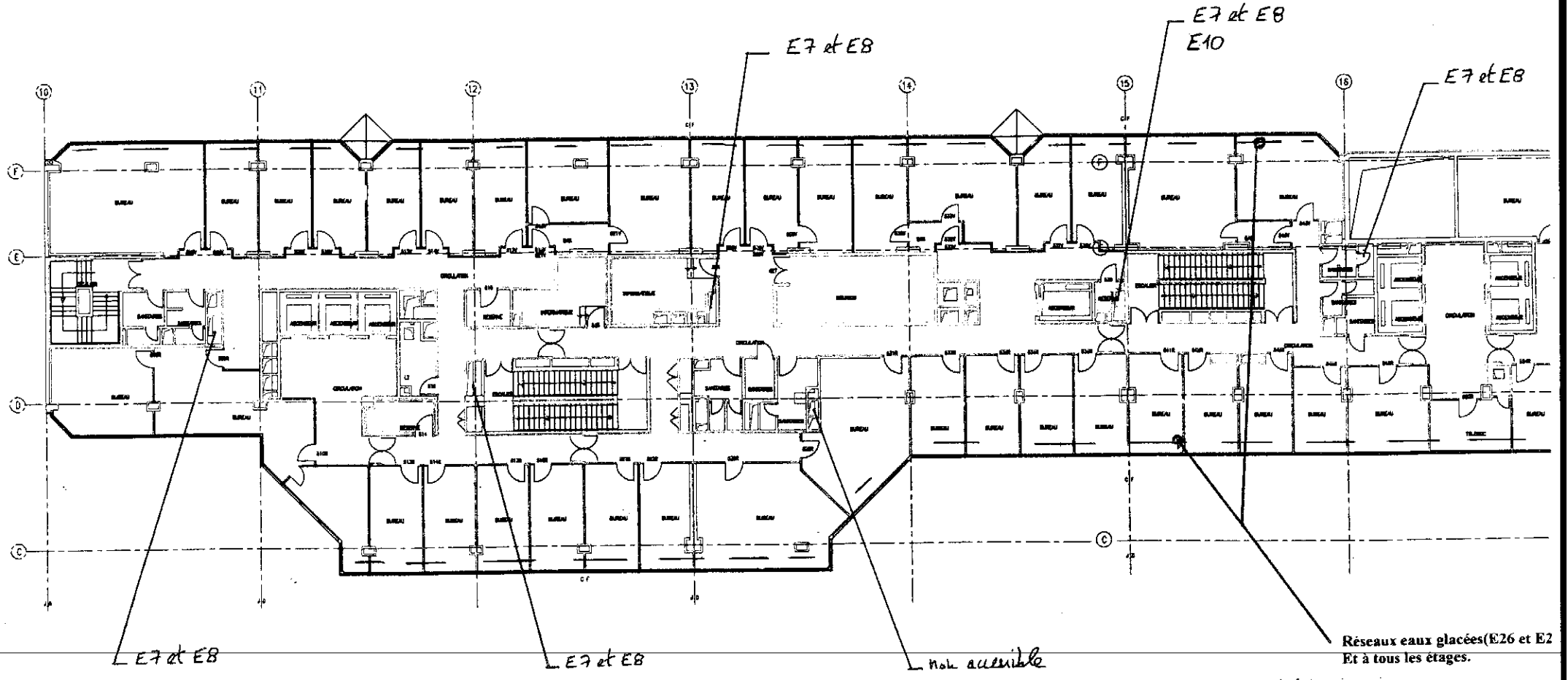

Réseaux à chaques niveaux
Echantillon :27 eau glacée retour
Echantillon :26 eau glacée aller

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon : E7 Eaux glacées
Echantillon : E8 Eaux chaudes

Réseaux toutes hauteurs

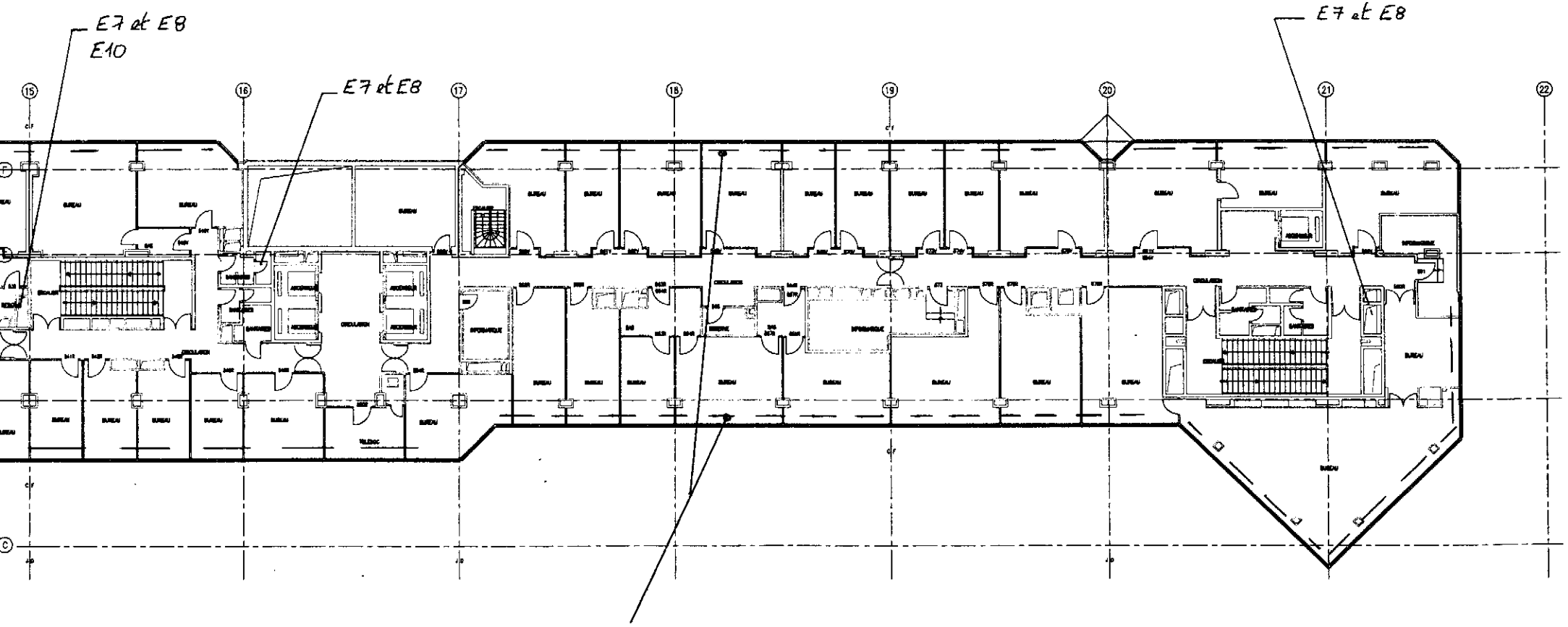

Réseaux eaux glacées(E26 et E27) en périphérie du bâtiment
Et à tous les étages.

LEGENDE :

Matériaux avec amiante :
Echantillon : E7 Eaux glacées
Echantillon : E8 Eaux chaudes

Réseaux à chaques niveaux
Echantillon :27 eau glacée retour
Echantillon :26 eau glacée aller

Réseaux toutes hauteurs.

...ORNISATION ET DE L'ADMINISTRATION
...MOBILIER - BUREAU 7C
... PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 731

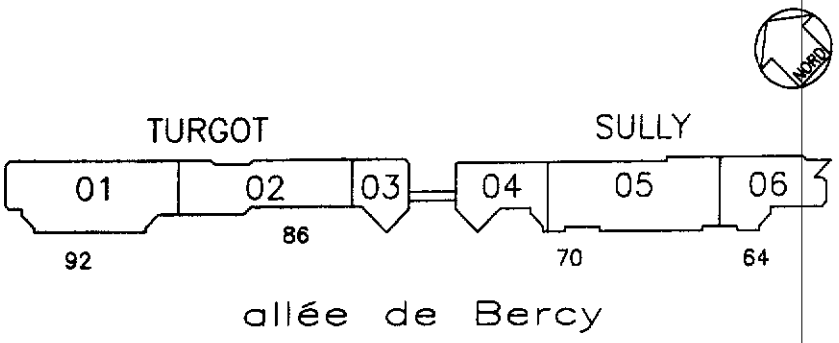

BATIMENT TURGOT			SITE BERCY
NIVEAU D0	ZONE TZ		ECHELLE 1/200
ADRESSE 86 / 92 allée de BERCY - 75012 PARIS CEDEX			
TYPE PL	ETAT EA	DOCUMENT 00086	REVISION AC	DATE REVISION 23/05/2001
CODE DE RATION	2000	30701	50200	00000

ETAT ACTUEL

DATE	REVISION	OBJET DE LA REVISION	REVISEUR
22/08/00	AA	Première émission	R. MANACH
19/10/00	AB	Création d'un centre de documentation	R. MANACH
23/05/2001	AC	Mise à jour	R. MANACH

METIER	UNITE	FORMAT	XREF
MDESS	m	UTIL	
Remy MANACH	25/07/2000	MDESSPL00086	Bureau de dessin
AUTEUR	DATE CREATION	FICHIER ASSOCIE	SERVICE

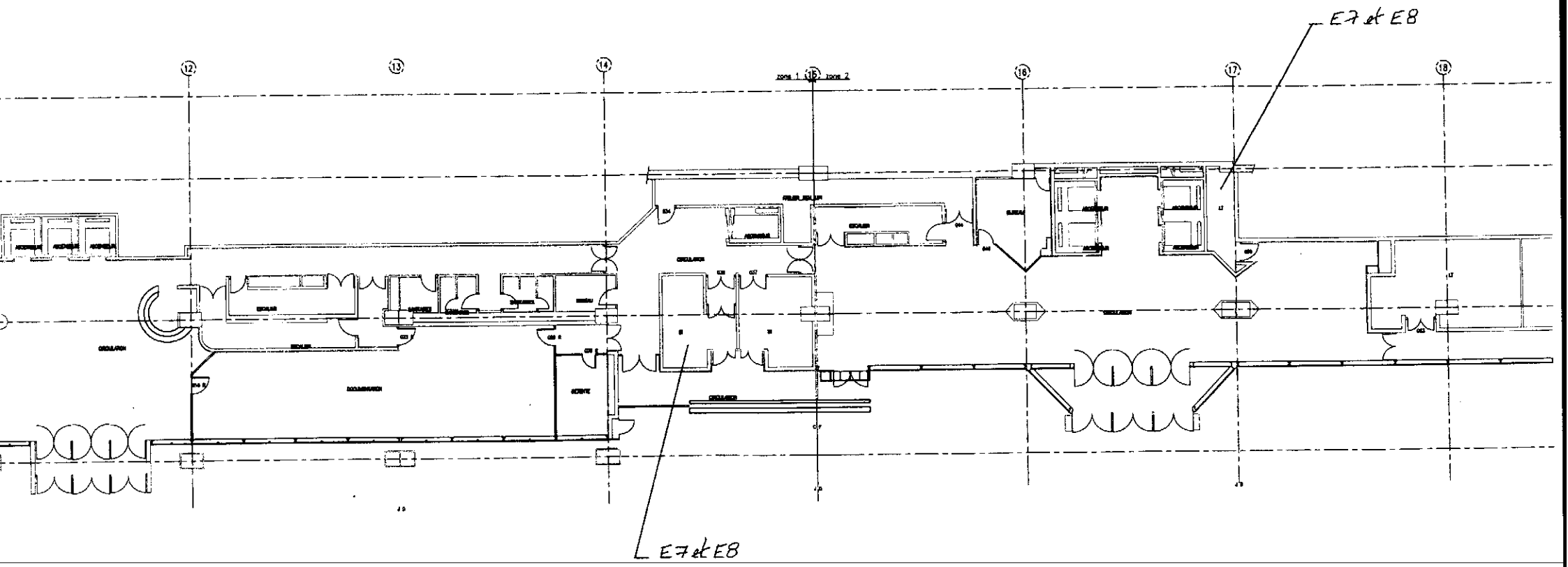

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon : E7 Eaux glacées
Echantillon : E8 Eaux chaudes

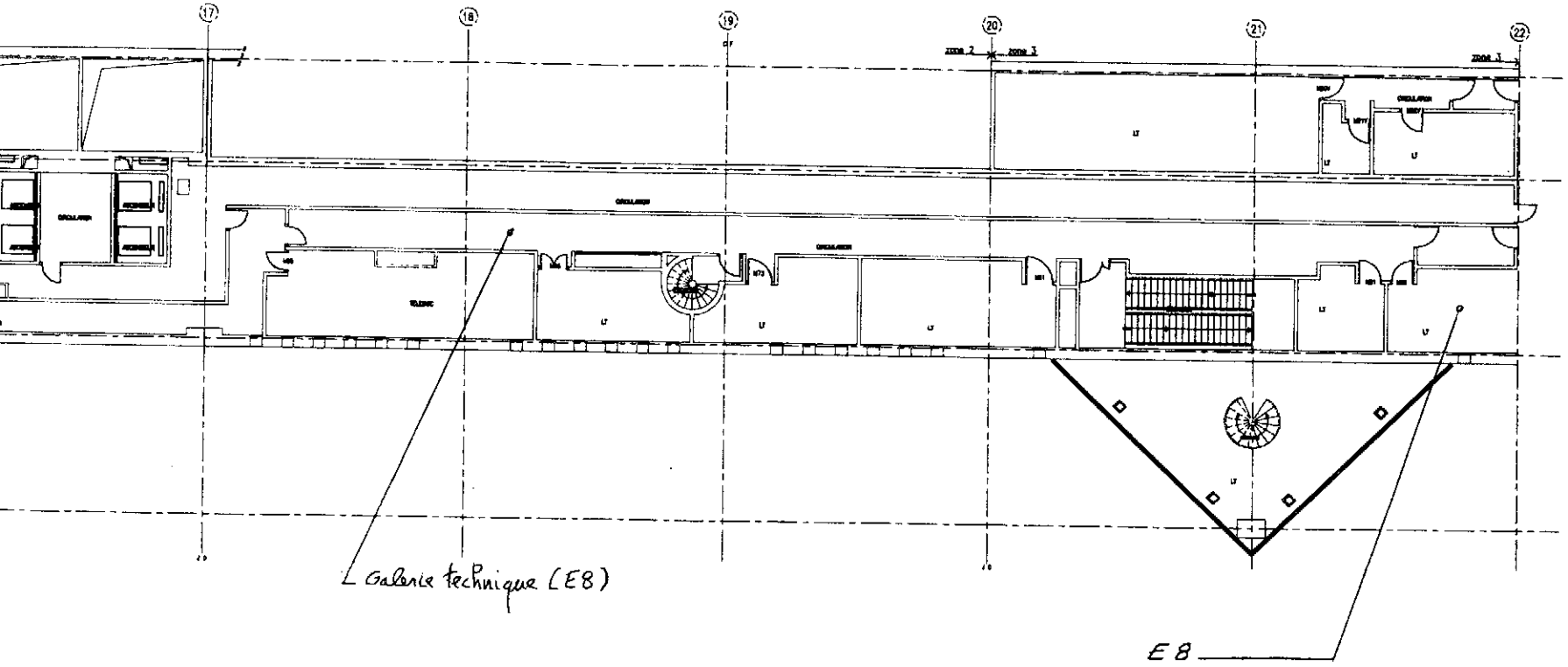

BATIMENT TURG

NIVEAU MO

ADRESSE

TYPE | ETAT

CODE OPERATION

DATE — REVISION

METIER

Pamy MANACH

AUTEUR

LEGENDE :

Matériaux avec amiante :

Echantillon : E7 Eaux glacées

Echantillon : E8 Eaux chaudes

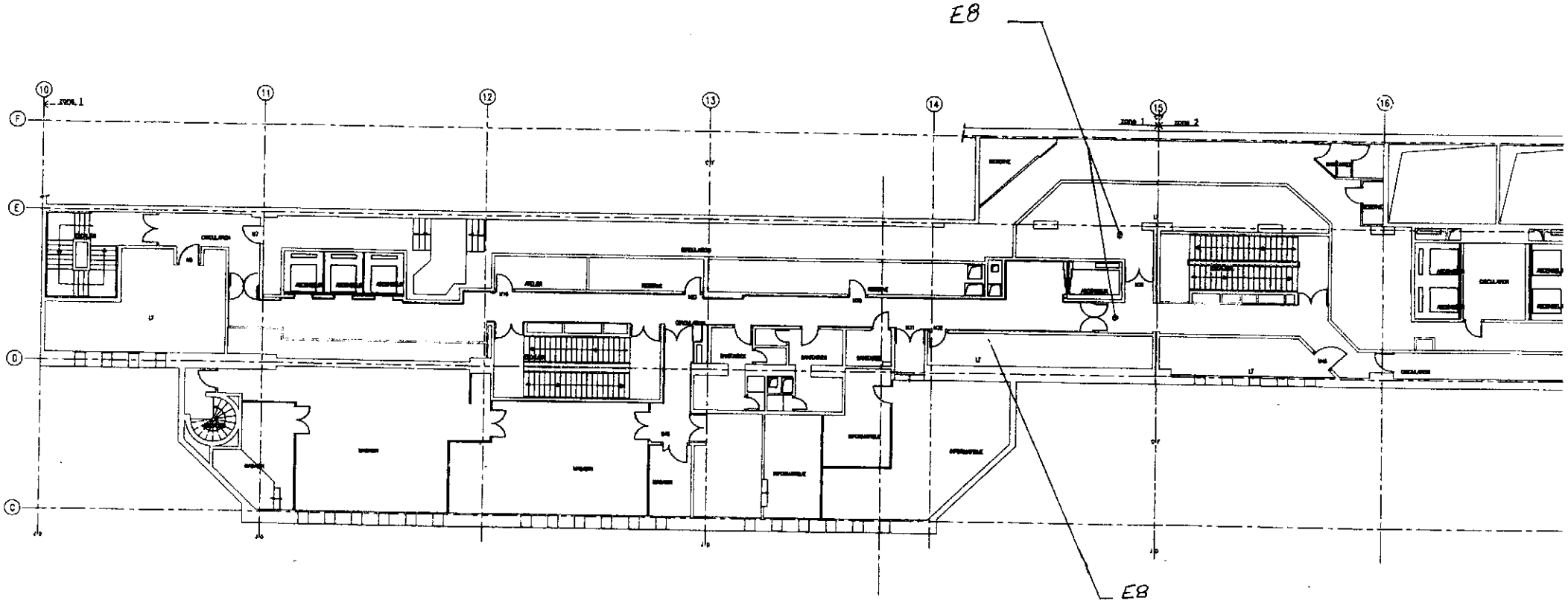

LEGENDE :

Matériaux avec amiante :

Echantillon : E7 Eaux glacées

Echantillon : E8 Eaux chaudes

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01525004

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01259804
IVRY LE	15/09/04	**Reçue le**	13/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/TURGOT
Ref.: HS/04/CJ/100904

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 13/09/04 **Analysé(s) le** 15/09/04 **Analyste** Laure MUSZYNSKI

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 15/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2680104	N° NX0842/TURGOT 1 Enveloppe de calorifugeage - Bande bitumineuse Prélèvement du 10/09/2004	Matériau	Friable	Noir	2	**OUI**	**Chrysotile**	
E 2680504	N° NX0842/TURGOT 2 Enveloppe de calorifugeage- Bande bitum./Mousse Zone 1A - Prélèvement du 10/09/2004	Bande bitumineuse + Mousse	Souple Souple	Noir Blanc	2	**OUI**	**Chrysotile**	(*)
E 2680704	N° NX0842/TURGOT 3 Enveloppe de calorifugeage-Bande bitum./Laine minérale-Prélèvement du 10/09/2004	Laine minérale + Matériau	Fibreux Fibreux/Souple	Jaune Beige/Noir	2	**ND**		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ◦ ZI Léa-Park ◦ Bât. A ◦ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ◦ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ◦ RCS Créteil 419 284 328 ◦ Siren 419 284 328 ◦ TVA FR 64 419 284 328 ◦ Code APE 743 B

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059354-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E1 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 8ème étage, local technique 803, réseau eau chaude
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile + mousse bleue
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.1.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059355-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E2 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 8ème étage, local technique 803, reseau eau froide
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.LS05.1.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059356-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E3 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 8ème étage, couloir technique côté centrale d'air n 842, reseau eau glacé CTA retour
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile + mousse
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement..... 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059357-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E4 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 8ème étage, couloir technique côté centrale d'air n 842, reseau eau chaude ventilo. Convecteur (retour)
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile + fibres jaunes
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitatio.
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059358-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E5 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 8ème étage, couloir technique côté centrale d'air n 842, réseau eau glacée, armoire de climatisation (aller)
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059359-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E6 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 8ème étage, couloir technique côté centrale d'air n 842, réseau eau glacée, ventilo (retour)
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitat
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.1.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059360-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E7 : enveloppe bitume de calorifuge - niveau Rez de Dalle, placard n 590, réseau eau glacée, ventilo-convecteur, bât. Turgo
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitatio
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059361-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E8 : enveloppe plâtre de calorifuge - niveau Rez de Dalle, placard n 590, réseau eau chaude (Turgo)
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type plâtre + toile + fibres jaunes
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059362-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E9 : enveloppe bitume de calorifuge - niveau Rez de Dalle, Turgo, local 539 h, réseau eau glacée CIAT
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement..... 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059363-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E10 : enveloppe bitume de calorifuge - niveau Rez de Dalle, Turgo, local 539 H, réseau CTA glacée
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059379-R01-Révo
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E26 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 1er étage, bureau 182, réseau eau glacée retour
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Rapport d'essai N° 1059380-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E27 : enveloppe bitume de calorifuge - Turgo, 1er étage, bureau 182, réseau eau glacée aller
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

TURGOT

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : ____/____/____

Site visité :

Désignation du bâtiment : TURGOT

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, ~~enduits projetés, panneaux collés ou vissés.~~*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *~~Conduits, calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
							Légende : ① Réseaux repérés. Intérieurs non visibles. ② Voir rapports Apave et Socotec de 2004												
*	Niveau 8ème étage																		
+8	LT 807 CPCU						X ②												
+8	LT traitement d'air 803											X E1(BE) (réseau eau chaude) E2(BE) (réseau eau glacée)							
+8	WC	X																	
+8	Machinerie ascenseur 813						X ②												
+8	LT centrale frigorifique		Voir rapport SOCOTEC du 25/11/08.																
+7	Terrasse (réseaux gaines ventilations											② (D)						②	

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : ____/____/____

Site visité :

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits calorifuge~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+8	Couloir technique										(BE)	E3 + polyrethane (Eau glacée CTA retour)							
	coté LT centrale d'air 842										(BE)	Dito E3 + polyrethane (eau glacée CTA aller)							
											(BE)	E5 + polyrethane (eau glacée armoire de clim (retour)							
											(BE)	E4 + LDV (eau chaude ventilo convecteur (retour))							
											(BE)	Dito E5 (eau glacée armoire de clim aller) + LDV							
											(BE)	Dito E4 (eau chaude ventilo convecteur (aller)) + LDV							
											(BE)	Dito E4 (eaux chaudes CTA (retour) et aller) + LDV							
											(BE)	E6 (eau glacée ventilo convecteur (retour) + polyrethane)							
											(BE)	Dito E6 (eau glacée ventilo convecteur aller) + Polyrethane							
+8	LT centrale d'air n° 842																		
												Dito E4 (eau chaude CTA)							

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : ____/____/____

Site visité :

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, ~~enduits projetés, panneaux collés ou vissés.~~*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *~~Conduits, calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+8	TGBT 846						X (2)												
+8	Machinerie ascenseur 851						X (2)												
+8	LT 881 traitement d'air VED						X (2)					Dts E3 (réseaux eau glacée CTA (aller et retour)							

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.03865.00.11

capave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : __/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits, calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	~~Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation~~
	x Niveau 5ème étage																		
+5	Placard technique dans											X 2 réseaux eau glacée (Aller et retour)							E7
	local 590										(BE)	E7 (Ventilo convecteur)							
											(BE)	X E8 (2 réseaux eau chaude (Aller et retour)							E7
											(BE)	X dito E7 (2 réseaux eaux glacée clim)							E8
	Conduites toutes hauteurs																		
+5	WC 574 E (placard											dito E7 (Réseau eau glacée aller)					(BE)		E7
												dito E8 (Réseau eau chaude							E8
	technique), conduites toutes hauteurs, coté bur 546																		
+5	Local 539 H											E9 (BE) 2 réseaux glacée CIAT (Aller et retour)							
												dito E7 (BE) 1 réseau eau glacée retour							E7
	placard technique											ventilo convecteur							
											(BE)	X dito E9 (réseau eau chaude retour)							
	Conduites toutes hauteurs											X 2 réseaux CTA glacée (Aller/retour)							E10
												E10 (BE)							
												X 2 réseaux CTA chaud (dito E8)							E8

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.03805.00.11

capave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : __/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+5	Placard Z2C côté bureau S24 (conduites toutes hauteurs)											X Dito	E7(BE)	(Réseaux glacée Aller, retour) ventilo convecteur					E7
												X Dito	E8(BE)	1 réseau eau chaude (retour)					E8
												X Dito	E9(BE)	1 réseau glacée (retour CIAT)					
+5	Placard face à Bur S15 (conduites toutes hauteurs)											X Dito (BE)	E7	(2 réseaux glacée aller ventilo convecteur)					E7
												X Dito	E9(BE)	1 réseau CIAT (aller)					
												X Dito	E8(BE)	1 réseau chaud (Aller)					E8
+5	Placard dans WC E505F (conduites toutes hauteurs)											X Dito	E7(BE)	1 réseau eau glacée (retour)					E7
												X Dito	E8(BE)	1 réseau chaud (retour) ventilo convecteur					E8

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.D03.05805.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 10/5/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et chaînages : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~*Bandes calorifuges*~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+5	Placard technique dans bur 531 (conduites toutes hauteurs)											X bits E7 (AE) (2 réseaux eau X allée et retour, ventilo convecteur)				Raïco	E7	

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.880.803.03865.00.77

capave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits *				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) ~~: Conduits, calorifuge~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Du 7ème au 1er niveau																		
+7/+1	Ensembles placards techniques											Dits E7 (BE) eaux glacées ventilo convecteur						E7	
	locaux 790, 690, 490											Dits E8 (BE) eaux chaudes						E8	
	390, couloir coté 291											Dits E7 (BE) eaux glacées clim						E7	
	Conduites toutes hauteurs																		
+7/+1	Ensembles placards techniques											Dits E7 (BE) eau glacée						E7	
	locaux WC coté bureaux 746,											Dits E8 (BE) eau chaude						E8	
	646, 546, 446, 346, 244																		
	146																		
	conduites toutes hauteurs																		

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.03805.00.77

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre)*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Cheminée, calorifuge~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	~~Numéro(s) de(s) échantillon(s) de référence~~
+7/+1	Placards techniques dans locaux 739, 639, 439, 339, 239, 139 (conduites toutes hauteurs)											Nits E9 (BE) eau glacée CIAT						E7	
												Nits E7 (BE) (eau glacée ventilo convecteur)							
												Nits E8 (BE) (eau chaude ventilo convecteur)						E8	
												Nits E10 (BE) eau glacée CTA							E10
+7/+1	Placards techniques côté locaux 724, 624, 424, 324, 224, 124 conduites toutes hauteurs											Nits E7 (BE) eaux glacées ventilo convecteur						E7	
												Nits E8 (BE) eau chaude						E8	
												Nits E9 (BE) eau glacée CIAT							

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.903.05865.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 10/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits, enfoncements~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+X/+)	Placards techniques face à bureaux 715, 615, 415, 315, 215, 115 (sur toutes toutes hauteurs)											Nitro E7 (BE)		eau x	placards ventilés			E7 E8	
														eau vert					
												Nitro E4 (BE)		réseau	CIAT				
												Nitro E8 (BE)		eau x	chaude				
+X/+)	Placards techniques dans WC E705, 605, 405, 305, 205, 105 (sur toutes toutes hauteurs)											Nitro E7 (eau glacée)						E7 E8	
												Nitro E7 (eau chaude)							

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.03805.00.11

Capave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : ___/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+7/+1	Placards techniques dans bcu 731, 631, 431, 331, 231, WC131 conduites toutes hauteurs											Dito E7(9E) eau glacée ventilo convecteur						E7	
+7/+2	Ensembles restants locaux (du 7ème au 2ème et mezzanine)									Rapport Apave 1997 Dito 501 Dito 504									
+8	Niveau 8ème restants locaux									Voir rapport Apave 1997 Dito 501									

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.03865.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : ___/___

N° Affaire :

Date : ___/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	~~4. Asc à m.cir~~ ~~Trémies : Flocages.~~	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux.	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
Rez de dalle au 7ème	Circulations du rez de dalle au 7ème (clapet coupe feu)															X			
														Voir rapport Apave 1998					
														Dits	10				
														Dits	11				
														Dits	12				
														Dits	13				
	Du 7ème étage au rez de dalle (Rapport SOCOTEC de 2004	X	Matériaux autres que enveloppes bitumes de calorifugeages ou enveloppes plâtres de calorifugeages : RAS																
+/- dalle	Ensembles placards électriques	X																	

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.880.803.03805.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, ~~enduits projetés, panneaux collés ou vissés~~	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) ~~Conduits calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (trasses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Niveau mezzanine																		
Mez	Local technique M05						X Voir rapport Apave 1997												
Mez	LT M32 surpresseur											X Dits E8 (eau chaude) (BE)						E8	
Mez	LT M39 (ventilation)											Dits E8 (BE) eau chaude CTA						E8	
Mez	Couloir coté M39											Dits E8 (BE) eau chaude CTA						E8	
Mez	Placard Z3											Dits E7 (eau glacée) Dits E8 (eau chaude)						E7 E8	
Mez	LT M45						X Voir rapport Apave 1997												
Mez	Galerie technique											Dits E7 (2 réseaux eau glacée)						E7 E8	
Mez	LT réseau eau pluviale	X										Dits E8 (1 réseau eau chaude						E7	
												Dits E7 (1 réseau eau glacée clim							

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.880.803.03805.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : ___/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits, calorifuge~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
Mez	LT M92 ventilation										(9E)	Dito E7 (eau glacée armoire de clim						E7	
											(9E)	Dito E8 (eau chaude) ventilo						convecteur E8	
Mez	LT M91		Non accessible. Fermé																
Mez	LT M81						M voir rapport Apave 1997					Dito E7 (eau glacée) Dito E8 (eau chaude)						E7 E8	
Mez	LT repartiteur M73	X																	
Mez	Placard electrique																		
Mez	LT M66						M voir rapport Apave 1997												

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.03805.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 10/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre)	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, ~~enduits projetés, panneaux collés ou vissés~~	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Niveau Rez de dalle																		
	Zone PC sécurité		Voir rapport SOCOTEC et Apave																
	TGBT						X RAS												
	TGBT 077																		
	LT 063 batterie						X RAS												
	LT 063		Non accessible. Fermé																
	LT 056										(BE)	Nito E7 (eau glacée)						E7 E8	
	Local sous escalier	X									(BE)	Nito E8 (eau chaude)							
	Hall d'entrée		Voir rapport SOCOTEC 2004 et Apave 1997 et 1998																
	Réserve 037										(BE)	Nito E7 (eau glacée)						E7 E8	
	Réserve 036										(BE)	Nito E8 (eau chaude)						E7 E8	

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.88.803.05805.00.11

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT

Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 10/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, emburages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et chanentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	Stockage 032	X																	
	LT 021 traitement	X																	
	air																		
	Couloir	X																	

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 10/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuisene, amante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carbon, amante-ciment, matériau-sandwich, carbon + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et chaînettes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+7	Ensemble des	X																	
2	trémies ascenseurs																		
Ele	et monte charge																		

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 10/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
M2	LT M6											X NTS E12 (eau chaude)							
M2	Couloir coté LT M6											NTS M11 (eau glacée CTA)							
M2	LT M4 MSD											NTS E12 (eaux chaudes nbrs : 3)							
M2	LT M3						X PAS												
	LT M27																		
	M92																		

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 10/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, enrobages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+1	Bureau 182 côté Turgot										(BE)	E26 (réseau eau glacée retour)						E26	
											(BE)	E27 (réseau eau glacée aller)						E27	
											(BE)	Nb E25 / réseaux eau-chaude aller et retour)							
	Ensemble des restants des bureaux en périphérie du bâtiment à tous étages										(BE)	Nb E26						E26	
											(BE)	Nb E27						E27	
											(BE)	Nb E25							

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

SOCOTEC
AGENCE HYGIENE ET SECURITE
15, rue de l'Université
93191 NOISY LE GRAND Cedex
Téléphone : 01.43.04.14.14
Télécopie : 01.43.04.10.64

Dossier n° NX 0842

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE

en vue de la constitution du DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Bien immobilier concerné	**BATIMENT BERCY - TURGOT** **86 – 92 Allée de Bercy** **75012 PARIS**	N° dossier : **NX 0842**
Propriétaire	**Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration** **Sous direction de l'Immobilier** **120, rue de Bercy – Télédoc 731** **75572 PARIS Cedex 12**	Référence du rapport **HS/04/CJ/NJ/2086**
Demandeur	**Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration** **Sous direction de l'Immobilier** **120, rue de Bercy – Télédoc 731** **75572 PARIS Cedex 12**	Dates des visites : **10/09/2004** **13/09/2004** **23/09/2004**

CONCLUSION

Présence d'amiante :

- **Constatée en enveloppe de calorifugeages généralement non dégradées (§ 4.3.1) et en enduit sur gaine extérieure (§ 6)**

Matériaux incertains à analyser :

- **Clapets / volets coupe feu (§ 4.3.2)**

Situation des flocages, calorifugeages et faux plafonds :

- **Récent et/ou sans amiante**

Le présent constat comprend 7 pages et les annexes énumérées ci-dessous :

0 plan(s) descriptif(s) de l'immeuble remis par le propriétaire

X ·ocès verbaux d'essai des échantillons prélevés, **EURO SERVICES LABO : R 01525004, R 011535004 et R 01630504**

0 fiche(s) de cotation des flocages calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante,

X plan(s) et croquis de repérage de l'amiante dont la liste figure au paragraphe 4

Fait à Noisy-le-Grand, le **30 Septembre 2004**	Auteur du rapport : **Catherine JOUAN** Attestation de compétence **n° 03-41-064** Délivrée par **L'APAVE Parisienne**	Signature

Sommaire

1 OBJET DE LA MISSION 2
2 DEROULEMENT DE LA MISSION 2
3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS 3
4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE 4
4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS 5
4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS 6
4.3 CONDUITS ET CANALISATIONS INTERIEURES 7
4.4 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES 8
5 RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL 8
5.1 Cas des flocages, calorifugeages et faux plafonds 8
6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT 8
7 CONDUITE A TENIR 8

1 OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le **repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti** et, le cas échéant, **leur localisation et le constat de leur état de dégradation.**

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel le décret n° 96-97 modifié et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 22 août 2002). Elle est effectuée selon la norme NF X 46-020, dans le cadre du contrat relatif au dossier cité en référence et en particulier les conditions spéciales CS-AMIA-110. Elle porte sur les composants définis dans l'annexe au décret précité accessibles sans travaux destructifs.

1.1 Description de l'immeuble et activité exercée

- **Bâtiment rez-de-dalle + 8 étages, avec mezzanine entre RdD et 1er étage, et terrasse.**
- **Structure béton armé, façade pierres agrafées/verre, chauffage par ventilo-convecteurs, datant de 1986.**
- **A usage de bureaux administratifs (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).**
- **Bâtiment relié au bâtiment SULLY par des passerelles aux 2ème et 7ème étages, ainsi qu'en mezzanine.**

1.2 Liste des locaux visités

- **Ensemble des locaux sauf trémies d'ascenseurs/monte charges (absence de l'ascensoriste lors des visites).**

2 DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

☑ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble ;

☑ Visite de l'immeuble pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés dans l'annexe au décret sus visé intitulée « programme de repérage de l'amiante »;

☑ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC

☑ Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux ainsi que sur leur état de conservation ou de dégradation ;

☐ Préconisation de mesures d'ordre général pour les produits et matériaux dégradés ;

☑ Rédaction du présent rapport.

2 DEROULEMENT DE LA MISSION (suite)

2.1 Documents remis par le demandeur et examinés pour la visite

Plans et croquis des locaux : **Ensemble des plans du site visité**

Autres documents : **Rapports antérieurs**

2.2 Particularités de la visite (accompagnateur, locaux ou volumes non accessibles, démontages non réalisés...)

- **La visite a été effectuée en présence de Monsieur RONCHETTI et Monsieur OZIER DE LA FONTAINE**

2.3 Autres informations (limitation du nombre d'échantillons prélevés et analysés)

- **21 échantillons ont été prélevés et analysés**
- **Aucun prélèvement n'a été effectué sur les systèmes de sécurité incendie en service rencontrés lors de la visite, la localisation et le nombre précis d'éléments (clapets/volets coupe-feu) restent à préciser.**

3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS

Les composants suivants ont nécessité la réalisation de prélèvements de matériaux aux emplacements définis dans le tableau suivant, afin d'identifier la présence d'amiante ; les analyses ont été réalisées par le laboratoire : **EURO SERVICES LABO : R 01525004 et R 01630504 et R 01535004**

Para-graphe	Composant repéré	Implantation précise du prélèvement	Type d'analyse	N° d'échantillon du laboratoire
6	**Enduit sur gaine bitumineuse**	**8ème étage, terrasse**	**MET**	**E 2680104**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**8ème étage, local traitement d'air**	**MET**	**E 2680504**
6	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur laine minérale**	**8ème étage, terrasse, tour de refroidissement**	**MET**	**E 2680704**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**7ème étage, WC homme, gaine**	**MET**	**E 2680904**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**7ème étage, WC homme, gaine**	**MET**	**E 2681004**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**1er étage, gaine en limite de joint de dilatation zone 1 à 2**	**MET**	**E 2681104**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**1er étage, gaine en limite de joint de dilatation zone 1 à 2**	**MET**	**E 2681204**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**Mezzanine , local traitement d'air**	**MET**	**E 2692604**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**Mezzanine , local traitement d'air**	**MET**	**E 2692804**
4.2.3	**Enduit sur conduit d'eaux pluviales blanc fibreux**	**Mezzanine, circulation, entre bâtiment TURGOT et SULLY**	**MET**	**E 2692904**

Para-graphe	Composant repéré	Implantation précise du prélèvement	Type d'analyse	N° d'échantillon du laboratoire
4.1.3	**Joint sur porte coupe-feu dégradé blanc**	**Mezzanine, local onduleur**	**MET**	**E 2693004**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**Mezzanine, local GTC**	**MET**	**E 2693104**
6.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**Mezzanine, local GTC**	**MET**	**E 2693204**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**7ème étage, bureau 790R, alimentation/évacuation ventilo-convecteur**	**MET**	**E 2876304**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**7ème étage, bureau 790R, alimentation/évacuation ventilo-convecteur**	**MET**	**E 2876404**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**7ème étage, bureau 790R, alimentation/évacuation ventilo-convecteur**	**MET**	**E 2876604**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**7ème étage, bureau 790R, alimentation/évacuation ventilo-convecteur**	**MET**	**E 2876704**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**7ème étage, bureau 790R, gaine**	**MET**	**E 2876904**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**Mezzanine, galerie technique**	**MET**	**E 2877004**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**Mezzanine, galerie technique**	**MET**	**E 2877104**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**Mezzanine, local surpresseur**	**MET**	**E 2877204**

4. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Pour chaque composant de la construction repéré dans le bâtiment, signalé par la lettre P dans la première colonne, les tableaux des pages suivantes précisent la partie du composant identifiée, sa localisation, le mode de reconnaissance (visuel ou n° d'échantillon du laboratoire), la présence ou non d'amiante dans ce composant et son état de conservation ou de dégradation:

Oui : ***Présence certaine d'amiante***

Non : ***Absence certaine d'amiante***

Réservé : ***Avis réservé sur la présence d'amiante en l'absence de l'analyse qualitative***
(cas des composants n'ayant pas fait l'objet de prélèvement d'échantillon)

Les matériaux et produits contenant de l'amiante sont représentés sur les documents graphiques suivants :

- Rez de Dalle, Mezzanine, 1er étage, 7ème étage, 8ème étage/terrasse

Ces plans et croquis figurent en annexe au présent rapport (pages 9 à 13)

	4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS	*Localisation Précise*	*Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon*	*Présence d'amiante Oui/Non/Rés*	*Etat de conser-vation*
	4.1.1 Murs et poteaux :				
	Flocages sur murs ou poteaux				
	Enduits projetés sur murs ou poteaux				
P	**Revêtements durs vissés ou collés des murs**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	**/**
	Panneaux de bois				
P	**Revêtements durs vissés ou collés des murs**	**Locaux techniques**	**Visuel**	**NON**	**/**
	Type Héraclith				
P	**Entourages de poteaux**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	**/**
	Panneaux de bois				
	4.1.2 Gaines Cloisons coffres et doublages verticaux :				
	Flocages sur cloisons, gaines et coffres				
	Enduits sur cloisons, gaines et coffres				
P	**Panneaux de Cloisons gaines et coffres (plaques de plâtre, plaques composites, etc.)**	**Ensemble des locaux**	**Visuel**	**NON**	**/**
	Bois ou plâtre et laine minérale				
	4.1.3 Portes et blocs portes coupe feu:				
P	**Joints (tresses et bandes) blanc dégradé**	**Mezzanine : local onduleur**	**E 2693004**	**NON**	**/**
P	**Joints caoutchouc**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	**/**

	4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS	*Localisation Précise*	*Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon*	*Présence d'amiante Oui/Non/Rés*	*Etat de conser -vation*
	4.2.1 Plafonds poutres et charpentes				
P	**Flocages sur Plafonds poutres et charpentes**	**Ensemble des locaux**	**Rapport APAVE 97.803.860.18.16/PC/ AL du 20/06/97**	**NON**	**/**
	Blanc fibreux partiellement peint en noir				
	Enduits projetés sur Plafonds poutres et charpentes				
	Panneaux collés ou vissés des plafonds, poutres et charpentes				
	4.2.2 Faux plafonds				
P	**Panneaux de faux plafonds**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	**/**
	Type FMS, BA13, lamelles aluminium				
	4.2.3 Gaines et coffres horizontaux				
	Flocages sur gaines horizontaux				
P	**Enduit sur conduit d'eaux pluviales (traverse de cloison)**	**Mezzanine : circulation entre bâtiments SULLY et TURGOT**	**E 2692904**	**NON**	**/**
	Enduits projetés sur gaines et coffres horizontaux				
P	**Panneaux durs de gaines et coffres horizontaux plâtre/bois**	**Ensemble des locaux**	**Visuel**	**NON**	**/**
	4.2.4 Dalles de sol				
P	**Dalles de sols plastiques sur planchers** **Souples vertes, beiges ou rouges**	**Mezzanine : 2 réserves pompiers (M23 et M29), magasin** **1er étage : local reprographie paliers de monte-charges, escaliers**	**Visuel**	**NON**	**/**
	Dalles de sols plastiques sur escaliers				

4.3 CONDUITS ET CANALISATIONS I		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
	4.3.1 Conduits de				
P	**Conduits d'air (souples et rigides) Galvanisé**	**Ensemble des gaines, trémies, plénum et locaux techniques**	**Visuel**	**NON**	/
P	**Conduites d'eau (alimentation et évacuation)**	**Ensemble des réseaux de distribution et d'évacuation**	**Visuel**	**NON**	/
	PVC, fonte, acier, cuivre				
	Conduits de vide ordures				
	Autres Conduits (fumée, vapeur ou échappement)				
P	**Calorifugeage de conduits**	**Ensemble des réseaux d'eau glacée et d'eau chaude**	**Visuel**	**NON**	/
	Laine minérale, mousses synthétiques				
P	**Enveloppe de calorifugeage bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**7ème étage, bureau 790 R, alimentation/évacuation ventilo-convecteur**	**E 2876304** **E 2876404**	**OUI**	**BE**
P	**Enveloppe de calorifugeage bande plâtre sur laine minérale**	**7ème étage, bureau 790 R, alimentation/évacuation ventilo-convecteur**	**E 2876604** **E 2876704**	**OUI**	**BE**
P	**Enveloppe de calorifugeage bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**Ensemble du réseau d'alimentation/évacuation d'eau glacée**	**E 2680504** **E 2680904** **E 2681104** **E 2692604**	**OUI**	**BE**
P	**Enveloppe de calorifugeage bande plâtre sur laine minérale**	**Ensemble du réseau d'alimentation/évacuation d'eau chaude**	**E 2681004** **E 2681204** **E 2876904** **E 2877004** **E 2877104** **E 2877204**	**OUI**	**BE**
P	**Enveloppe de calorifugeage bande plâtre sur laine minérale**	**Mezzanine, local traitement d'air, local GTC**	**E 2692804** **E 2693204**	**NON**	/
P	**Enveloppe de calorifugeage bande plâtre sur bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**Mezzanine, local GTC**	**E 2693104**	**NON**	/
	4.3.2 Clapets volets coupe feu				
P P	**Clapets coupe feu** **Volets coupe feu** } Antérieurs à 1997 : ALDES et France AIR	**Ensemble des conduits d'air et réseau « Télédoc »**	**Visuel**	**RES**	/
	Rebouchage de clapets et Volets coupe feu				

4.4 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
4.4.1 Trémie				
Enduits sur parois de la gaine				
Flocages sur parois de la gaine				

5 RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL

5.1 CAS DES FLOCAGES, CALORIFUGEAGES ET FAUX PLAFONDS

Les flocages, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante font l'objet de fiches de cotation de l'état de conservation qui figurent en annexe au présent rapport.

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT

Au cours de la mission, l'opérateur a constaté la présence de composants réputés contenir de l'amiante, autres que ceux définis au décret n°96-97. Cette connaissance provient exclusivement de l'examen visuel direct, d'une information communiquée par le propriétaire ou par le laboratoire d'analyse.

Composants	Lieu de présence du composant	Origine de l'information
Enduit bitumineux sur gaine galvanisée amianté en bon état de conservation	**8ème étage, terrasse**	**E 2680104**
Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur laine minérale sans amiante	**8ème étage, terrasse, tour de refroidissement**	**E 2680704**

7 CONDUITE A TENIR

Il en résulte pour le propriétaire les obligations suivantes :

- **Le présent rapport est à intégrer dans son intégralité dans le Dossier Technique Amiante de l'immeuble.**

Informations complémentaires

Le dossier technique amiante doit être communiqué aux occupants de l'immeuble et aux entreprises chargées de l'entretien et de la maintenance (article 10.5 du décret n°96-97 modifié)

Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs selon le décret n° 96-98 devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante complémentaire dans les autres matériaux et produits concernés par les travaux.

En cas de démolition complète de l'immeuble un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 2/01/2002.

Plan 1er étage

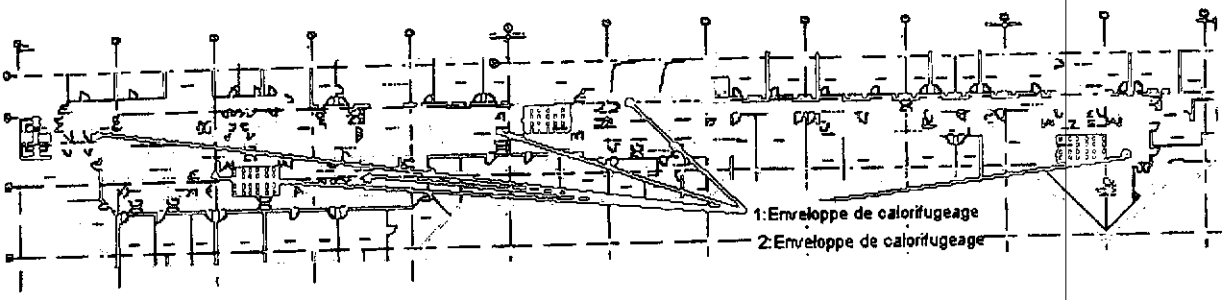

Liste des composants présents dans : 1er				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau glacée	a
2	Enveloppe de calorifugeage	bande plâtre sur laine minérale	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau chaude	a

Plan 7éme - étage courant

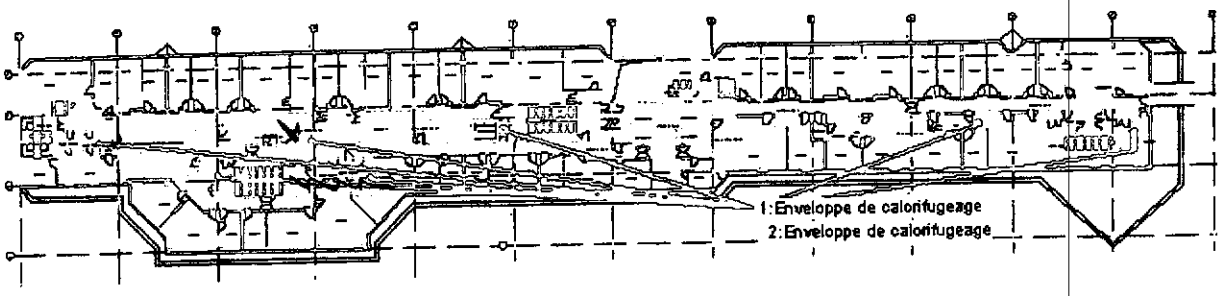

Liste des composants présents dans : 7ème				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande plâtre sur laine minérale	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau chaude	a
2	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau glacée	a

Plan 8ème étage

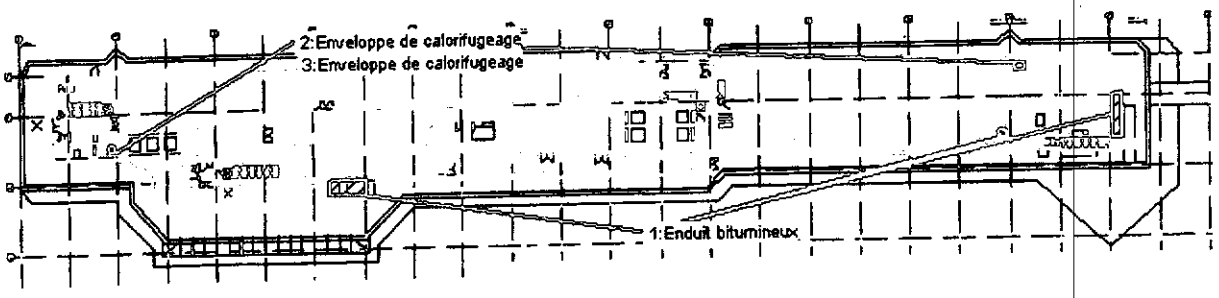

Liste des composants présents dans : 8ème				
1	Enduit bitumineux	sur gaine galvanisée	terrasse	a
2	Enveloppe de calorifugeage	bande plâtre sur laine minérale	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau chaude	a
3	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau glacée	a

Plan Mezzanine

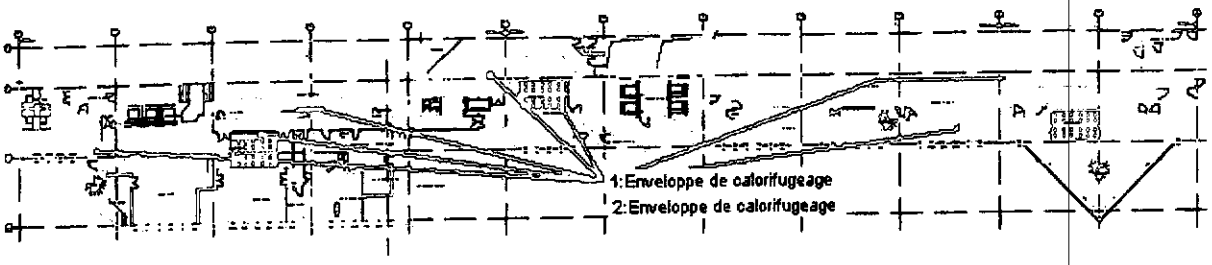

Liste des composants présents dans : Mezzanine				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau glacée	a
2	Enveloppe de calorifugeage	bande plâtre sur laine minérale	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau chaude	a

Plan Rez de Dalle

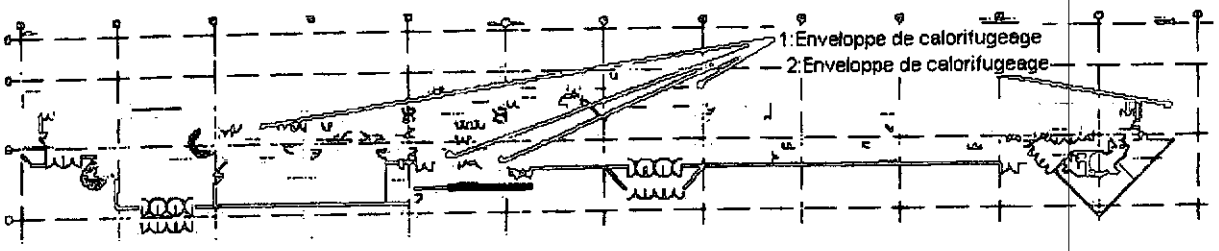

Liste des composants présents dans : RdD				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau glacée	a
2	Enveloppe de calorifugeage	bande plâtre sur laine minérale	ensemble du réseau d'alimentation / évacuation d'eau chaude	a

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01525004

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01259804
IVRY LE	15/09/04	**Reçue le**	13/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/TURGOT
Ref.: HS/04/CJ/100904

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 13/09/04 **Analysé(s) le** 15/09/04 **Analyste** Laure MUSZYNSKI

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 15/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2680104	N° NX0842/TURGOT 1 Enveloppe de calorifugeage - Bande bitumineuse Prélèvement du 10/09/2004	Matériau	Friable	Noir	2	OUI	Chrysotile	
E 2680504	N° NX0842/TURGOT 2 Enveloppe de calorifugeage- Bande bitum./Mousse Zone 1A - Prélèvement du 10/09/2004	Bande bitumineuse + Mousse	Souple Souple	Noir Blanc	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2680704	N° NX0842/TURGOT 3 Enveloppe de calorifugeage-Bande bitum./Laine minérale-Prélèvement du 10/09/2004	Laine minérale + Matériau	Fibreux Fibreux/Souple	Jaune Beige/Noir	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE EURO services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ∘ ZI Léa-Park ∘ Bât. A ∘ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ∘ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ∘ RCS Créteil 419 284 328 ∘ Siren 419 284 328 ∘ TVA FR 64 419 284 328 ∘ Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01525004

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2680904	N° NX8042/TURGOT 4 Enveloppe de calorifugeage-Bande bitum./Mousse Prélèvement du 10/09/2004	Bande bitumineuse + Mousse	Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2681004	N° NX0842/TURGOT 5 Enveloppe de calorifugeage-Bande plâtre/Laine minérale-Prélèvement du 10/09/2004	Bande plâtre + Laine minérale	Souple Fibreux	Blanc Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2681104	N° NX0842/TURGOT 4' Enveloppe de calorifugeage-Bande bitum./Mousse Prélèvement du 10/09/2004	Bande bitumineuse + Mousse	Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2681204	N° NX0842/TURGOT 5' Enveloppe de calorifugeage-Bande plâtre/Laine minérale-Prélèvement du 10/09/2004	Bande plâtre + Laine minérale	Souple Fibreux	Blanc Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-SERVICES-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01535004

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01266504
IVRY LE	16/09/04	**Reçue le**	14/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/TURGOT2
Réf. : HS/04/CJ/130904T2
Prélèvements du 13/09/04

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 14/09/04 **Analysé(s) le** 16/09/04 **Analyste** Laure MUSZYNSKI

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 17/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2692604	N° NX 0842/TURGOT 6 Enveloppe de calo, BB/mousse	Bande bitumineuse + Mousse	Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2692804	N° NX 0842/TURGOT 7 Enveloppe de calo, BP/LM	Bande plâtre	Fibreux/Friable	Beige/Blanc/gris	2	ND		
E 2692904	N° NX 0842/TURGOT 8 Enduit, Blanc fibreux	Matériau	Dur	Brun/gris	2	ND		
E 2693004	N° NX 0842/TURGOT 9 Tresse sur porte CF, Blanc plâtreux	Matériau	Fibreux	Beige/Blanc	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE
ESSAIS

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01535004

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2693104	N° NX 0842/TURGOT 10 Enveloppe de calo, BP/BB/mousse	Bande plâtre + Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Friable Souple Souple	Beige/Blanc Noir Bleu	2	ND		(*)
E 2693204	N° NX 0842/TURGOT 11 Enveloppe de calo, BP/LM	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige/Blanc Jaune	2	ND		(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01630504

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01341504
IVRY LE	29/09/04	**Reçue le**	27/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/TURGOT 3
Réf.: HS/04/CJ/NJ/1998

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 27/09/04 **Analysé(s) le** 29/09/04 **Analyste** Marie-France SAMY

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 30/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2876304	N° NX0842/TURGOT3/1Enveloppe de calorifuge-bande bitum./minérale	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2876404	N° NX0842/TURGOT3/2 Enveloppe de calorifuge-bande bitum./minérale	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2876604	N° NX0842/TURGOT3/3 Enveloppe de calorifuge-bande plâtre/laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Blanc Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2876704	N° NX0842/TURGOT3/4 Enveloppe de calorifuge-bande plâtre/laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Blanc Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2876904	N° NX0842/TURGOT3/5 Enveloppe de calorifuge-bande plâtre/laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Gris Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ◦ ZI Léa-Park ◦ Bât. A ◦ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ◦ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ◦ RCS Créteil 419 284 328 ◦ Siren 419 284 328 ◦ TVA FR 64 419 284 328 ◦ Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01630504

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2877004	N° NX0842/TURGOT3/6 Enveloppe de calorifuge-bande plâtre/laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Gris Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2877104	N° NX0842/TURGOT3/7 Enveloppe de calorifuge-Bande plâtre/laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Blanc/Gris Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2877204	N° NX0842/TURGOT3/8 Enveloppe de calorifuge-Bande plâtre/laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Blanc/Gris Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE ESSAIS

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE EURO services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service AMIANTE
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant M. CIOMAC
N/Réf. 97.803.860.1817/PC/AL
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction du Personnel et de l'Administration
Sous-Direction de l'Immobilier
Bureau M3 – Télédoc 771
120, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 2

A l'attention de Madame RIVIERE

Paris, le 20 juin 1997

N° CLIENT : 007923-10

N° AFFAIRE : 97.860.803.06267.00.J

CONFIDENTIEL

RAPPORT

RECHERCHE PRÉVUE PAR LE DÉCRET 96-98 RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIÉS A L'INHALATION DE POUSSIÈRES D'AMIANTE

IMMEUBLE CONCERNÉ : 86-152, allée de Bercy
75012 PARIS

DATE D'INTERVENTION : 13 et 14 mars 1997

INTERVENANT APAVE : M. CIOMAC

ACCOMPAGNATEUR : M. LIGOT

DIFFUSION : 4 exemplaires à l'attention de **Mme RIVIERE**

N° Affaire : 97.860.803.06267.00.J

SYNTHESE

Notre intervention définie par notre Marché n° SM/PS/007923.07 du 10.02.97, et dans le cadre du "Décret 96/98" du 07.02.96, l'APPAVE a procédé à un inventaire des matériaux apparents et a listé la nature du produit et le lieu de repérage.

Cet inventaire est réalisé dans les différents locaux et espaces accessibles ou visibles sans destruction (gaines techniques, faux-planchers (salles informatiques) volumes au-dessus des faux-plafonds).

Lors de notre visite du 13-14.03.97 , dans les locaux sis 86-152, allée de Bercy - 75012 PARIS accompagnés de M. LIGOT nous avons recensé les matériaux (voir annexe 1).

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DE PROTECTIONS DES TRAVAILLEURS INTERVENANTS SUR LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SONT STIPULÉS DANS LE CADRE DU DÉCRET 96/98 DU 7 FÉVRIER 1996.

L'Intervenant :	Pour l'APPAVE Le Responsable : C. NOISELIET

page C

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE : Ministère de l'Economie et des Finances

DATE : 13.03.1997/14.03.1997

N° AFFAIRE : 97.160.803.06267.00.J

INTERVENANT : Mr. GOMAC

SITE VISITÉ : 86, allée de Bercy 75012 Paris

DÉSIGNATION BÂT. : Bureaux

DÉSIGNATION Bât. A = bât. TURGOT	LOCALISATION ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie		*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
	RdC	Mezza-nine	niv. +1	niv. +2	niv. +3	niv. +4	niv. +5	niv. +6	niv. +7	niv. +8					
Faux-plafonds en matériaux fibreux		404	403/404	403/404	403/404	403/404	403/404	403/404	403/404			2		2	
Cloisons préfabriquées															
Dalles de sol (vynil-amiante)		401	401	401	401	401	401	401	401	401		1		1	
Moquettes tendues sur thibaude															
Portes coupe-feu métalliques (ou bois)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués															
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants															
Plaques d'isolation phonique															
Conduits de cheminée															
Canalisations d'eau (fibro-ciment)															
Conduits fibro-ciment															
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment															
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407		1		1	
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre															
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Plaques fibro-ciment (type Eternit)															
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)															
Portes d'ascenseurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
											NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :	4		4	

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : Mr. LIGOT

apave

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE : Ministère de l'Economie et des Finances

DATE : 13.03.1997/14.03.1997

N° AFFAIRE : 97.860.803.06267.00.4

INTERVENANT : MR CIOMAC

SITE VISITÉ : 86, allée de Bercy 75012 Paris

DÉSIGNATION BÂT. : Bureaux

DÉSIGNATION Bât. B = bât. SULLY	LOCALISATION ensemble ou partiel RdC	ensemble ou partiel Mezzanine	ensemble ou partiel Niv. +1	ensemble ou partiel Niv. +2	ensemble ou partiel Niv. +3	ensemble ou partiel Niv. +4	ensemble ou partiel Niv. +5	ensemble ou partiel Niv. +6	ensemble ou partiel Niv. +7	ensemble ou partiel Niv. +8		*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
Faux-plafonds en matériaux fibreux		501/504		501/504	501/504	501/504	501/504	501/504	501/504	501		2		2	
Cloisons préfabriquées															
Dalles de sol (vynil-amiante)		X		X	X	X	X	X	X	X					d°401, bât. A ;
Moquettes tendues sur thibaude															
Portes coupe-feu métalliques (ou bois)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués															
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants															
Plaques d'isolation phonique															
Conduits de cheminée															
Canalisations d'eau (fibro-ciment)															
Conduits fibro-ciment															
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment															
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					d°404, bât. A ;
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre															
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Plaques fibro-ciment (type Eternit)															
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)															
Portes d'ascenseurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :												2		2	

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : Mr. LIGOT

apave

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874 reconnue d'utilité publique et agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30170
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 401 – Sol plastique – Niv. + 8 – Couloir

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Sol plastique
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Française de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30172
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 403 – Faux plafond – Niveau + 1 – Bureaux

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association française de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874 reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30173
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 404 – Faux plafond – Niv. + 1 – Toilettes

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Parisienne des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874 reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30176
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 407 - Clapet CF - Mezzanine - Galerie technique

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Clapet CF
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Française de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874, reconnue d'utilité publique agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30178
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 501 – Faux plafond – Niv. + 6 – Bureaux

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01.40.54.58.19
Correspondant	J M MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SC
V/Réf.	
V/lettre du	

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30181
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 504 – Faux plafond – Niv. + 6 – Bureaux

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné	86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement	75012 Paris
Etablissement préleveur	Appave CTC amiante
Nom du préleveur	M. Ciomac
Méthode de prélèvement	Echantillon massif
Date du prélèvement	13 et 14/03/97
Nature du matériau	Faux plafond
Année d'application	1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30182
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 505 - Flocage - RdC - Sous-station transfo.

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Grattage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

DOCUMENTS ANNEXES

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				